

La Tribune



GAÉTAN LABBÉ

Seringues souillées

L'enquête piétine, le chef du SPS fulmine

PAGE 5

AU BOUT DE L'EFFORT

« Je démissionne parce que j'estime que je ne fais plus partie de la solution », dit Line Beauchamp

En relève, Michelle Courchesne convoque les leaders étudiants aujourd'hui

PAGES 2 À 4

Vous, y croyez-vous ? — La chronique de Luc Larochelle

PAGE 6

Olymel

Un plan de relocalisation temporaire pour les 180 employés de Princeville

PAGE 19

GNCORBUS
Confortablement installé

CLIMATISATION CENTRALE, THERMOPOMPE & ÉCHANGEUR D'AIR

JUSQU'À 1550\$ DE RABAIS*

GNCORBUS.COM 819 564-2300

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

TL 2012
PAIEMENT MENSUEL **498\$** /MOIS
TAUX DE LOCATION **2,5%** /48 MOIS
COMPTANT **0\$**
Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

JUSQU'À
0\$ + 1500\$
COMPTANT À UTILISER À VOTRE GUISE

PRECISION ACURA
SHERBROOKE
4900, boul. Bourque, Sherbrooke • 819 564-8909

MDX SH-AWD 2012
PAIEMENT MENSUEL **668\$** /MOIS
TAUX DE LOCATION **1,5%** /48 MOIS
COMPTANT **0\$**
Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

2788004

Un coup d'éclat inattendu

Les étudiants souhaitent que le départ de la ministre ouvre la voie à un dénouement

JEAN PHILIPPE ANGERS
LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — La démission de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a surpris hier les intervenants de la crise étudiante, qui espèrent désormais un changement de discours pour favoriser un dénouement au conflit.

« Rien ne laissait présager après les discussions de lundi un tel coup d'éclat », a exprimé le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, tenant à saluer l'« engagement politique » durant une quinzaine d'années de Mme Beauchamp.

Il n'a toutefois pas apprécié que la ministre démissionnaire impute la faute de l'impasse actuelle aux leaders étudiants. « Une part importante revient à la rigidité du gouvernement sur le problème principal des droits de scolarité. Je crois que Mme Beauchamp n'avait pas une marge de manoeuvre suffisante du cabinet du premier ministre », a-t-il fait valoir.

M. Bureau-Blouin a accueilli « positivement » la nomination à l'Éducation de l'actuelle présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne. Il a dit espérer que la « ministre d'expérience » puisse avoir, contrairement à sa prédécesseure, toutes les « cartes en mains » pour agir en « pompier plutôt qu'en pyromane ».

Le président de la FECQ a dit souhaiter entrer en contact le plus rapidement possible,

« dans les prochaines heures », avec Mme Courchesne pour tenter de débloquer le conflit.

« Mme Courchesne fera face aux mêmes problèmes et devra trouver des solutions. »

La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, a rejeté tout reproche de manque de compromis de la part des étudiants, dans le contexte de la démission de la ministre Beauchamp.

« Je pense qu'on a déjà démontré après les 22 heures de blitz de négociation (au début du mois), qu'on était prêt à faire des compromis. D'ailleurs, on avait une offre qui ne traitait pas de la question des droits de scolarité, mais bien de la question des frais institutionnels obligatoires », a-t-elle affirmé, pour démontrer la bonne volonté des représentants étudiants.

Étonnée

Elle s'est dite par ailleurs étonnée que la ministre ait choisi de quitter la vie politique. « On a été très surpris d'apprendre sa démission, parce que ce matin, on avait encore des discussions, on cherchait encore une façon de sortir de la crise. C'est une surprise très importante », a-t-elle déclaré.

Le mouvement étudiant ne lutte pas contre « des individus »,



En fin d'après-midi, la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, s'est rendue en compagnie de Jean Charest chez le lieutenant-gouverneur, où elle a prêté serment comme ministre de l'Éducation, un poste qu'elle a occupé de 2007 à 2010.

mais plutôt contre la hausse des droits de scolarité, a commenté la coporte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Jeanne Reynolds.

« Mme Courchesne fera face aux mêmes problèmes et devra trouver des solutions. Elle devra accepter de discuter sur la base de la hausse des droits de scolarité », a-t-elle affirmé.

La Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ), quatrième association présente au marathon de négociations qui avait mené à une « entente de principe » au début du mai, a fait connaître sa surprise et sa déception.

« Ce nouveau détournement du débat sur les frais de scolarité retarde la possibilité d'une sortie de crise », a indiqué par communiqué le regroupement, tout

en appelant Mme Courchesne à « aborder de front » la question principale de la hausse des droits de scolarité.

La TaCEQ a tenu à rappeler que la décision de déclencher une grève est un « grand sacrifice et que tous les étudiants souhaitent un retour en classe dans les plus brefs délais ».

Le président de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, a dit espérer qu'un tel changement d'acteur puisse être un « catalyseur » pour une sortie de crise. « La situation est critique, déjà 11 sessions d'été ont été annulées. Tout ce qui peut amener un renouveau est bienvenu », a-t-il exprimé.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a tenu à saluer la « contribution importante » de Line Beauchamp aux

orientations sur l'avenir des universités québécoises.

« Mme Beauchamp a exprimé de façon constante et sincère sa conviction qu'il fallait renforcer le réseau universitaire québécois, de manière à ce qu'il puisse continuer d'apporter sa pleine contribution au développement de notre société », a argué l'organisation dans un communiqué.

La CREPUQ, qui regroupe les 18 établissements universitaires du Québec, a offert son « entière collaboration » à Mme Courchesne.

La députée Marie Malavoy, du Parti québécois, a dit croire que ce changement d'interlocuteur pourrait « laisser un espace pour que l'on procède différemment. La balle est bien évidemment dans le camp de M. Charest et de Mme Courchesne », a ajouté Mme Malavoy.

VICTORIANVILLE ET LES BOIS FRANCS

Cahier spécial détachable à l'intérieur

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	23 à 27
Arts et spectacles	16 et 18
Décès	27
Économie	19 et 20
Horoscope	25
Loterie	8
Monde	22
Mots croisés	25
Opinions	14
Sports	29 à 35

MÉTÉO

Jean-Christophe, 10 ans
École Champlain

AUJOURD'HUI

AVERSES
MAX.: 17° MIN.: 13°

Lever du soleil: 5 h 17
Coucher du soleil: 20 h 12

MERCREDI
nuageux, max.: 23° min.: 13°

JEUDI
soleil et nuages, max.: 15° min.: 10°

Les nouvelles de l'heure...

latribune.qc.ca

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

« Je voudrais dire au mouvement Occupons Montréal que chus déjà pas mal occupée. »

— Montréal

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

« Je ne fais plus partie de la solution »

La ministre jette l'éponge en déplorant l'intransigeance des leaders étudiants

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Après 13 semaines de conflit, Line Beauchamp a jeté l'éponge hier, accusant les leaders étudiants d'intransigeance. Non seulement elle démissionne de son poste de ministre de l'Éducation, mais elle quitte aussi la vie politique. Elle « espère vraiment » que son départ « servira d'électrochoc » pour en arriver à un règlement avec les élèves et les étudiants en grève.

« Je n'aurai jamais réussi à leur faire faire des compromis. Alors moi, personnellement, je fais l'ultime compromis que je puisse faire: je cède ma place », a-t-elle affirmé en conférence de presse aux côtés du premier ministre Jean Charest.

Elle s'est défendue de « céder devant la violence et l'intimidation ». « Je ne démissionne pas à cause de l'adversité ou de la complexité de la situation. J'en ai vu d'autres. Je démissionne parce que j'estime que je ne fais plus partie de la solution », a expliqué Mme Beauchamp, qui était également vice-première ministre.

« J'ai mené le dossier aussi loin que j'ai pu, de bonne foi, [mais] il faut maintenant passer le flambeau », a-t-elle ajouté, la voix étranglée par l'émotion. « Je n'aurai pas réussi à ce jour à régler un conflit important, et j'en assume la responsabilité. »

Son départ est survenu quelques heures après une conférence téléphonique avec les représentants des quatre associations étudiantes, en avant-midi. Ces quelque deux heures de pourparlers n'avaient pas permis de trouver un terrain d'entente. « Après tous les gestes posés par le gouvernement, après tous nos efforts, j'en arrive à la conclusion personnelle que j'ai perdu confiance en la volonté des leaders étudiants d'être à la recherche de solutions, à la recherche d'une véritable sortie de crise », a-t-elle laissé tomber.

Elle leur a proposé de confier à une commission parlementaire le mandat « d'identifier les sources d'économies dans la gestion des universités applicables à une diminution de la contribution étudiante », c'est-à-dire des frais afférents. « Ma question était simple: faites-vous confiance ou pas aux élus du peuple québécois? La réponse a été non. Les associations ne font pas confiance aux élus du peuple. Un porte-parole m'a même dit que les députés n'ont pas prouvé leur capacité d'analyse, n'ont pas démontré qu'ils avaient une connaissance suffisante pour se pencher sur la reddition de comptes des

universités », a-t-elle déclaré.

Au cours de la conférence téléphonique, elle a également voulu « éclaircir » la position des leaders étudiants quant à l'idée d'un moratoire sur la hausse des droits de scolarité, « bien que cela n'ait jamais été une proposition du gouvernement ». « Les leaders étudiants m'ont confirmé que cette proposition de moratoire ne suffit pas pour qu'ils invitent leurs membres à rentrer en classe. Ils y ajoutent une condition: la tenue d'états généraux sur les universités. Même l'hypothèse d'une trêve avancée par certains de nos concitoyens est rejetée par les leaders étudiants », a-t-elle lancé.

Jean Charest a tenu à préciser que Line Beauchamp part de son propre chef. « J'ai tenté de la retenir », a-t-il indiqué. Il se dit « attristé » par sa démission. Il a salué « la patience, le courage et la détermination » de Mme Beauchamp.

Députée de Bourassa-Sauvé, à Montréal, depuis 1998, Line Beauchamp veut maintenant « passer à autre chose, tourner la page ».

Elle s'était retrouvée dans l'embarras au début du mois lorsque La Presse avait révélé que Domenico Arcuri, un membre important de la mafia, était parmi les 15 ou 20 personnes ayant assisté à un petit-déjeuner de financement de l'association libérale de Bourassa-Sauvé. Mme Beauchamp, alors ministre de l'Environnement, était l'invitée-vedette de cette activité, qui



LA PRESSE CANADIENNE

Sous les feux de la rampe depuis le début du conflit qui oppose les étudiants au gouvernement, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a causé une surprise, hier, en annonçant sa démission et son retrait de la vie politique. « Je ne démissionne pas à cause de l'adversité ou de la complexité de la situation », a-t-elle dit. « J'en ai vu d'autres. Je démissionne parce que j'estime que je ne fais plus partie de la solution ».

a eu lieu le 6 avril 2009. « Je ne connaissais pas l'individu. Je ne pourrais pas le reconnaître. Je ne le connais pas », avait-elle dit.

« À l'évidence, maintenant que les informations sont publiques, dévoilées, et que les liens sont établis, je ne le referais pas. Je

vais prendre toutes les précautions pour ne pas me retrouver dans une telle situation. » (La Presse)

Sitôt nommée, Courchesne convoque les étudiants à Québec

MARTIN OUELLET

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Peu après la démission de Line Beauchamp, la responsabilité de l'Éducation et la lourde tâche de résoudre la crise ont été confiées à la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, qui a aussitôt convoqué à Québec les représentants des associations étudiantes et ceux des collèges et des universités.

Au terme de ses rencontres aujourd'hui - l'une avec les étudiants, l'autre avec les dirigeants des collèges et les recteurs - la nouvelle ministre fera rapport sur l'état de la situation au premier ministre Jean Charest.

Le gouvernement assumera alors « ses responsabilités et prendra ses décisions », a dit M.

Charest en conférence de presse aux côtés de la nouvelle femme forte du gouvernement.

« Je tiens à donner à tous les Québécois l'assurance que tous les moyens sont et seront pris pour assurer leur sécurité, le respect de nos lois et surtout de notre démocratie », a-t-il déclaré d'un ton grave, s'adressant à ses « compatriotes » par le biais des médias.

De bonne foi, le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu mais les leaders étudiants ont ignoré la main tendue, a fait valoir le premier ministre. Il a rappelé les efforts déployés ces dernières semaines pour aplanir les différends: bonification du programme de prêts et bourses, mise en place d'un mécanisme de remboursement de la dette proportionnel au revenu

et étaleme sur sept ans de la hausse des droits de scolarité.

« Nous avons été à leur écoute. À trois reprises, nous avons fait des modifications et tendu la main. En retour, nous obtenons toujours la même fin de non-recevoir. La réponse est toujours la même, c'est non », a souligné M. Charest, qui a acquis la conviction que le conflit actuel n'a plus rien à voir avec la question de l'accessibilité aux études supérieures. Les événements violents de Victoriaville, le non-respect des injonctions et le sabotage du métro de Montréal jeudi dernier ont poussé sa patience à bout.

« Tout ça pourquoi? Une augmentation annuelle équivalente à 50 sous par jour, pour avoir finalement les plus bas droits de scolarité au Canada avec le plus généreux régime de prêts

et bourses du Canada », a-t-il soulevé.

De son côté, la ministre Courchesne a fait comprendre que l'heure n'est plus au compromis dans ce dossier, du moins pour le gouvernement.

Le plan de financement des universités, c'est-à-dire la hausse des droits scolaires, va être appliqué quoi qu'en pensent les leaders étudiants, a-t-elle mentionné d'entrée de jeu.

« Je compte m'assurer du droit à l'éducation pour tous, de l'accessibilité aux études supérieures pour tous et de la nécessité de maintenir la qualité de nos grandes institutions que sont les universités. Nous le ferons par la mise en oeuvre du plan de financement », a dit celle qui a dirigé le ministère de l'Éducation de 2007 à 2010.

Shethbrooke mardi 15 mai 2012 - La Tribune 3

DES RÉACTIONS

«Déplorable», soutient Monique Gagnon-Tremblay

SHERBROOKE — « Je suis très attristée de la démission de madame Beauchamp. Il s'agit d'une surprise et je trouve ça déplorable. » Les premiers mots de la ministre et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, témoignaient de sa déception face à l'annonce de la démission de la ministre de l'Éducation Line Beauchamp. Madame Gagnon-Tremblay tenait à témoigner de la rigueur au travail dont faisait preuve la femme qui devait gérer la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec. « Madame Beauchamp connaissait tous ses dossiers en profondeur et travaillait toujours avec ardeur. Elle a donné 14 ans de sa vie à la politique. Elle était certainement une ministre avec de l'avenir et par-dessus tout, elle était une

colleque très agréable avec qui travailler », soutient la députée de l'Estrie. Elle tenait également à souligner que l'ex-ministre de l'Éducation a tout fait pour régler le conflit étudiant, mais que chaque fois, elle s'est butée à un mur. Il s'agit de la deuxième vice-première ministre du Québec à démissionner dans la dernière année, après le départ de Nathalie Normandeau à l'automne. « La politique est un métier difficile. Il y a des hauts et des bas. Nous devons tous un jour dénouer des impasses et nous avons tous à cœur de faire de notre mieux. Malheureusement, parfois nous n'y arrivons pas », explique la députée qui compte plusieurs années en politique. — Chloé Cotnoir



Isolée depuis un bon moment, Line Beauchamp «sentait que Jean Charest la laissait bien seule», selon des proches.

Une «grande admiration», dit Reid

MAGOG - Le départ de Line Beauchamp de la scène politique attriste le député d'Orford, Pierre Reid, qui avoue que la ministre démissionnaire lui inspirait une «grande admiration et beaucoup de respect». «Sa démission n'est pas le choix qu'on aurait souhaité de sa part parce qu'on l'aime beaucoup. Mais sa décision a sûrement été réfléchi de longue date. Elle avait probablement de la pression. Elle a vécu des choses pas faciles du tout», affirme M. Reid. D'après le député d'Orford, Line Beauchamp est «le genre de personnalité politique dont le Québec a besoin pour avancer. Personne n'aurait pu mieux faire qu'elle dans le dossier étudiant.» Ayant travaillé de près avec Mme Beauchamp pour régler

un autre dossier très litigieux, celui du mont Orford, Pierre Reid croit qu'elle possède une «intelligence remarquable. Elle comprend bien et sait influencer le cours des choses.» «Dans le dossier du mont Orford, Line avait vite compris l'importance de donner à la région le moyen de solutionner le dossier. La région a fait plusieurs essais et est arrivée à une solution qui a des chances de fonctionner à long terme», soutient-il. Rappelons que Pierre Reid, un ancien ministre de l'Éducation, a critiqué sévèrement les leaders étudiants au cours des derniers jours après une entente sur les frais de scolarité finalement rejetée massivement par les associations étudiantes. — Jean-François Gagnon

Les faucons gagnent... et perdent

DENIS LESSARD ANALYSE

QUÉBEC — Avec le départ-surprise de Line Beauchamp, les partisans de la ligne dure du gouvernement Charest dans le conflit avec les étudiants ont gagné. Mais leur victoire, si tardive, risque d'être inutile. Depuis longtemps parmi les ministres préférées de Jean Charest, Line Beauchamp a tiré hier un trait sur 15 ans de vie politique. Un départ qui surprend les observateurs extérieurs, alors que ceux qui étaient témoins des tractations de coulisse sont moins étonnés. Elle était déterminée à ne pas se représenter aux prochaines élections.

Ironiquement, avec le départ de Beauchamp, le plan de match des «faucons» ne devient pas plus facile: Michèle Courchesne est aussi clairement opposée à une loi d'exécution, et la menace d'une annulation du trimestre semble être l'ultime munition du gouvernement. La ministre-aubord-de-la-crise-de-nerfs était même plus conciliante que Mme Beauchamp lors du marathon de négociations d'il y a deux semaines. Line Beauchamp est isolée depuis un bon moment. Elle «sentait que Jean Charest la laissait bien seule», expliquent des proches. Outre M. Charest, bien des joueurs influents, dont Luc Bastien, le chef de cabinet, souhaitent depuis un bon moment que le gouvernement joue la carte de l'autorité. Au conseil des ministres, on dit que Jean-Marc

Fournier, qui a joué un rôle dans la préparation de la loi, est aussi un partisan de la fermeté, lui qui avait affronté les étudiants en 2005. Dans ses déclarations publiques, Robert Dutil, ministre de Sécurité publique, veut aussi en finir depuis longtemps.

La ministre Beauchamp avait depuis un bon moment décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections. Arrivée en 1998, elle a vu ses collègues de l'époque quitter la vie harassante de l'Assemblée nationale, avec ses réunions tardives et ses week-ends d'activités de circonscription de Jacques Dupuis à Monique Jérôme-Forget, en passant par Benoît Pelletier et Nathalie Normandeau, Philippe Couillard et même le regretté Claude Bechard, avec qui elle s'entendait bien.

Jean Charest voulait qu'elle reste: il lui a même offert un autre ministère. Jean Charest voulait qu'elle reste: il lui a même offert un autre ministère. Mais à l'aube de la cinquantaine, elle ne voulait pas risquer de «jouer la belle-mère» et de devoir commenter les décisions de son successeur. La perspective de retourner éventuellement dans l'opposition ne l'enchantait guère non plus. Son discours d'hier montre que sa décision était prise depuis un bon moment déjà cela circulait durant le week-end dans des cercles très restreints.

Avec ce départ, un autre problème, plus inattendu, se pose pour le gouvernement. Avec le départ de Line Beauchamp de l'Assemblée nationale, la déjà courte majorité du gouvernement se rétrécit encore: les libéraux ne comptent que 4 sièges d'avance, 63 contre 59. Le président Chagnon ne peut voter que dans des circonstances exceptionnelles, et un ministre, Yvon Vallières, sort à peine de l'hôpital. Jean Charest a hâte à la fin de la session. (La Presse)

Des étudiants doutent d'un réel changement

SHERBROOKE — Même si certains réclamaient la démission de la ministre Line Beauchamp, il reste maintenant à voir si son départ et le retour de Michelle Courchesne à l'Éducation se traduiront par un réel changement au sein du gouvernement Charest. Plusieurs en doutent. «On espère que le changement de garde, ce n'est pas juste un changement de porte-parole », indique le président du Regroupement des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'UdeS (REMDUS), Charles Tessier, en soulignant que le premier ministre Jean Charest tire les ficelles en arrière. Cette annonce n'en demeure pas moins surprenante. « On ne s'attendait pas à ça », convient M. Tessier. Le REMDUS représente 7200 membres. « Le fait que la ministre Courchesne ait participé aux dernières négociations, qu'elle est au courant du dossier, j' imagine que c'est une bonne nouvelle. » « Malgré toutes les dénégations que nous entendrons peut-être de la part du parti gouvernemental, il s'agit, encore une fois, d'un aveu d'échec : Mme Beauchamp a failli à la tâche. C'est en effet un euphémisme de dire que la ministre Beauchamp n'a pas su gérer la crise et que, dès le départ, elle n'a pas pu établir une bonne relation de confiance avec les étudiants », commente le porte-parole d'Estrie contre la hausse, Nicolas Beaudoin, également enseignant au Cégep de Sherbrooke. Toutefois, ajoute-t-il, de là à dire que cette décision à elle seule réglera la question, on est loin de la coupe aux lèvres. La porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS), Catherine Boudin, abonde dans le même sens. « Jean Charest est toujours premier ministre, il prend des décisions très importantes », lance-t-elle en s'interrogeant sur de réels changements dans la gestion de ce conflit. — Isabelle Pion

4 La Tribune - Sherbrooke mardi 15 mai 2012

Vous, y croyez-vous?



LUC LAROCHELLE
PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

Mine de rien, avec la démission de Line Beauchamp hier, c'est le deuxième ministre de l'Éducation du gouvernement Charest à tomber au combat face aux étudiants, le député d'Orford, Pierre Reid, ayant été la première victime en 2005.

C'est la deuxième fois en huit mois que Jean Charest perd sa vice-première ministre, Nathalie Normandeau ayant quitté en novembre dernier en invoquant « des raisons strictement personnelles et pour passer la flamme ».

La ministre Monique Gagnon-Tremblay est au seuil de la retraite, la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, ne reviendra vraisemblablement pas non plus. Son mandat sera transitoire à l'Éducation. Plusieurs, dont je suis, sont

d'avis que le vétéran ministre Yvon Vallières fera de même à l'échéancier électoral.

Au-delà de la crise étudiante, on ne peut pas dire que la flamme libérale soit très vive. Ça ressemble de plus en plus au gouvernement d'un seul homme.

Si on n'avait pas vu rebondir récemment à l'émission Enquête d'autres facteurs ayant pu pousser précipitamment l'ex-ministre Normandeau vers la sortie, personne ne mettrait en doute la sincérité de « l'ultime compromis » de Line Beauchamp. Cette dernière en avait sûrement soupé de l'intransigence des étudiants. Sauf qu'elle se trouvait elle-même dans un brûlant bol de soupe aux pois.

Eclaboussée par une histoire de financement douteux, il lui sera difficile de dissiper les doutes quant

à ses réelles motivations. Surtout après qu'un influent collecteur de fonds libéral, Donato Tomassi, le père du ministre démissionnaire accusé de fraude et d'abus de confiance, eut déclaré que Mme Beauchamp pouvait difficilement ignorer qu'un mafieux avait participé à l'une de ses activités de financement.

Au-delà de la crise étudiante, on ne peut pas dire que la flamme libérale soit très vive.

Vous, y croyez-vous à l'abnégation de la femme politique qui vient de mettre subitement un terme à sa carrière pour déclencher un « électrochoc de sortie de crise » ?

Les étudiants mènent certes la vie dure aux libéraux de Jean Charest, mais ceux-ci sont capables de s'échapper des blocs de béton sur les pieds. N'en déplaise à Pierre Reid, qui a reproché aux leaders étudiants d'avoir les mains pleines de pouces et d'échapper les ballons.

///////

Un fêlé se moque de nous et de la police.

« On a affaire à un maudit malade ! Ce qui se passe n'a pas de maudit bon sens ».

Le directeur du Service de police de Sherbrooke (SPS), Gaétan Labbé, a ainsi conclu le point de presse d'une douzaine de minutes qu'il a accordé hier matin à propos de l'enquête sur les seringues souillées.

M. Labbé est un homme qui ne passe jamais par quatre chemins pour exprimer sa pensée. Par contre, il n'a pas l'habitude de s'emporter. En février 2007, au lendemain d'un attentat à la bombe qui avait failli coûter la vie à un de ses hommes de patrouille, sa réaction avait été contenue.

« Nous sommes passés de la consternation à la déception, à la rage, à la frustration et au questionnement. Par contre, nous allons garder la tête froide pour continuer à bien faire notre travail et cet événement ne changera pas nos méthodes d'un iota », avait-il dit.

Le comportement inhabituel du directeur Labbé cache peut-être une stratégie. Est-ce possible, chef, que votre langage provocateur vise à exciter le plaisir

du fêlé, dans l'espoir que l'ivresse le rende moins méthodique et l'amène à commettre des gaffes ?

« Si je m'adresse à lui de cette façon, c'est que je veux qu'il sache que nous allons le traquer sans relâche là où il se trouve, et jusqu'à ce que nous lui mettions la main dessus » m'a-t-il répondu du tac au tac.

Vous avez sûrement déjà lu comme moi d'excellents romans policiers dans lesquels l'intrigue se dénoue au moment où le maître de l'ombre éprouve un tel sentiment de puissance... qu'il se rend soudainement vulnérable.

On n'est évidemment pas dans un film. Sauf que c'est le néant au bureau des enquêtes. La police a recolté des traces d'ADN ne pouvant actuellement être croisées avec les données d'une banque d'information pour coller un visage sur ces empreintes génétiques. Alors, pourquoi ne pas recourir à cette tactique ?

Soyez sur vos gardes et redoublez de vigilance car, sans jeu de mots, le fêlé voudra plus que jamais nous transpercer la peau s'il a été piqué au vif.

Ouvrez l'œil, car la police a réellement besoin de nous.

6 La Tribune - Sherbrooke mardi 15 mai 2012

TOUR DU SILENCE
RIDE OF SILENCE

Le tour du Silence à Sherbrooke

Le mercredi 16 mai 2012 à 18 h

Club cycliste de Sherbrooke

On roule en mémoire des victimes à vélo

Durée : 25 minutes, vitesse 15-20 km à l'heure, ouvert à toutes et à tous
Rassemblement : 17 h 30 au IGA Extra, 3950, rue King Ouest, Sherbrooke

Départ : 18 h, au IGA Extra, rue King Ouest, Sherbrooke
Arrivée : 18 h 20 au parc Jacques-Cartier, via la rue de la Glacière

Distance : 8 km

Escorte policière
 et retour par la piste cyclable le long de la rivière

Port du casque obligatoire

randonneesilence2012@gmail.com

À Sherbrooke depuis 2004, il y a eu 198 accidents impliquant des cyclistes, dont 2 décès.

Nous souhaitons partager la route et notre passion

Merci à nos commanditaires dans notre démarche commune

FQSC
Société de l'assurance automobile Québec

Sécurité routière

Club cycliste de Sherbrooke

SKI VELO
Vincent Renaud

Velomania

VELO Shermont

ATMOSPHERE

LECOUREUR

MAMA

IGA Extra
Xing mart

VOLVO
SHERBROOKE

Conseil québécois de l'écologie

Les Côteaux
Regroupement sportif des 50 ans et plus

2912107

BOMBES FUMIGÈNES DANS LE MÉTRO

Les quatre suspects restent détenus

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — Les quatre jeunes accusés d'avoir participé aux attentats à la bombe fumigène dans le métro ont eu droit à des acclamations et à une ovation alors qu'ils comparaissaient au palais de justice de Montréal, hier.

François Vivier Gagnon (22 ans), Geneviève Vaillancourt (25 ans), Vanessa L'Ecuyer (22 ans) et Roxane Belisle (23 ans) souhaitaient obtenir leur remise en liberté, mais devront retourner derrière les barreaux jusqu'au 23 mai.

Les suspects ont souri en voyant leurs proches et amis dans la salle d'audience. Ces derniers les ont chaudement applaudis lorsqu'ils ont quitté les lieux, menottes aux mains. Certains leur ont envoyé des baisers et lancé des mots d'encouragement.

Le garçon et les trois filles

sont emprisonnés depuis qu'ils se sont rendus aux autorités vendredi. Plusieurs accusations ont été déposées contre eux durant le week-end, soit incitation à craindre des activités terroristes, méfait de plus de 5000 \$ et complot. François Vivier Gagnon a aussi été accusé de port d'arme prohibée parce qu'il aurait eu en sa possession un couteau papillon sans être titulaire du permis nécessaire.

L'accusation d'incitation à craindre des activités terroristes pourrait leur valoir jusqu'à cinq ans de prison. Elle découle d'un amendement au Code criminel effectué après les attentats du 11-Septembre 2001.

«Ces articles du Code criminel ont été adoptés en 2002 à la suite des événements de septembre 2001», a commenté hier le procureur de la Couronne Steeve Larivière. «Ce sont des accusations qui ont déjà été portées par le passé autant à Montréal qu'ailleurs au Canada

ou au Québec et qui le seront vraisemblablement dans le futur.»

M. Larivière a indiqué qu'il s'opposerait à la remise en liberté des quatre accusés parce que celle-ci minerait la confiance du public envers le système judiciaire.

L'audience à ce sujet a été reportée à la semaine prochaine en raison d'un problème de procédure. La Couronne a transmis la preuve complète à la défense hier et les deux parties avaient donc besoin de plus de temps pour préparer leurs arguments.

«On avait reçu un tout petit document de preuve samedi dernier lors de la comparution et, aujourd'hui, on a reçu un supplément de preuve», a raconté l'avocate Veronique Robert, qui représente deux des suspects. «C'est normal et ce n'est pas un reproche que l'on fait aux procureurs de la Couronne. Mais il fallait qu'on

reporte parce qu'on n'était pas prêts à procéder à des enquêtes sur remise en liberté.»

Hier, la Couronne a refusé de fournir des détails sur l'affaire, notamment en ce qui concerne la possible appartenance des suspects à une organisation en particulier.

«(L'attentat) visait un service public et c'est pour cela que l'accusation (liée aux activités terroristes) a été portée», a expliqué Steeve Larivière. «C'est pour s'assurer que les services publics ne soient pas pris en otages par ce type d'infraction.»

L'extérieur du palais de justice a été le théâtre d'échanges houleux hier entre les représentants des médias et des manifestants venus exprimer leur soutien aux quatre accusés.

Certains protestataires ont

accusé les journalistes d'avoir un parti pris contre leur cause et ont empêché les caméramans de prendre des images. Ils ont insulté les reporters qui ont tenté de les interviewer.

Leur colère émanait en partie du fait que l'un des suspects avait été mal identifié par différents médias avant les arrestations. L'un des noms qui a circulé n'a jamais été cité dans l'acte d'accusation.

Mme Robert a déclaré que les quatre jeunes étaient tous de bonne famille. Elle a précisé que, étant donné les circonstances, ils tenaient bien le coup. «Ils ne sont pas contents, mais ils ne sont pas abattus non plus», a-t-elle affirmé.

Le quatuor aura toute la journée du 23 mai pour faire valoir ses arguments en faveur de sa remise en liberté.

EN BREF

Francis Proulx en appelle du verdict de meurtre

QUÉBEC — La Cour d'appel a entendu hier la cause de Francis Proulx qui a été reconnu coupable du meurtre de Nancy Michaud, l'attachée politique du défunt ministre Claude Bechard.

En mai 2008, elle avait été assassinée de manière sordide. La mère de famille avait été enlevée à sa résidence de Rivière-Ouelle dans le Bas-Saut-Laurent, séquestrée, agressée physiquement et sexuellement dans une maison abandonnée.

Le nouvel avocat de Proulx, Christian Desrosiers, estime que le juge aurait dû expliquer aux jurés la portée et les conséquences d'une déclaration de non-responsabilité criminelle

pour cause de troubles mentaux. Me Annie Landreville, de la Couronne, estime au contraire qu'il n'appartient pas aux jurés de se soucier de la sentence éventuelle.

La défense allègue aussi que le juge aurait dû arrêter immédiatement le procès quand le psychiatre de la défense, Louis Morissette, a admis des déclarations contradictoires lorsqu'il disait avoir écouté en entier le témoignage de Proulx.

Pour la Couronne, cet aspect est plutôt accessoire dans le dossier et ne constitue pas la pierre angulaire, comme l'affirme la défense.

Les trois juges ont pris la cause en délibéré.

— La Presse Canadienne

Vitesse au volant: une campagne cible les 25-44 ans



QUÉBEC — La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) diffuse depuis hier une nouvelle campagne de sensibilisation à la vitesse au volant, en ciblant principalement les hommes âgés entre 25 et 44 ans.

Le nombre d'accidents mortels chez les jeunes professionnels a bondi de 31 pour cent par rapport à 2010.

Les messages de la nouvelle campagne visent à faire prendre conscience au conducteur qu'il a le pouvoir de réduire le risque et les conséquences d'un accident. Les messages publicitaires seront diffusés à la télévision et à la radio jusqu'au 10 juin prochain.

— La Presse Canadienne

CLINIQUE DENTAIRE
Ayotte & associés

Dr Guy Ayotte **Dre Audrey Fontaine**

Le **Dr Ayotte** est heureux d'accueillir **Dre Audrey Fontaine** au sein de son équipe. **Dre Fontaine** pratique la médecine dentaire depuis 5 ans et offre des soins dentaires complets pour toute la famille.

Elle débutera à la clinique du Dr Ayotte, au 91, rue Peel, bureau 300, le 29 mai 2012.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec **Dre Fontaine**
au **819 563-6292**
www.dentistesadc.com

2913406

Le secret infallible pour perdre du poids

Depuis 15 ans, la méthode Biologique fait ses preuves en Estrie!

MIEUX se nourrir pour MIEUX maigrir

Venez constater tout ce que nous sommes en mesure de faire pour vous!

Nous avons tous les outils pour vous aider à modifier vos habitudes alimentaires.

- NUTRIPATHE DIPLÔMÉE
- PROGRAMME PERSONNALISÉ
- TEST DE MÉTABOLISME
- CONSULTATION PRIVÉE
- NUTRITION SANTÉ
- SUIVA HEBDOMADAIRE

CENTRE NUTRITION SANTÉ BIOLOGNE

21, rue Morris, Sherbrooke

POUR PLUS D'INFORMATION : **819 821-3646**
CONSULTATION SANS FRAIS
La majorité des assurances collectives remboursent les frais.

Thérèse Lasselle
Nutritionniste diplômée

www.centrebionline.ca

2983428



JEUDI SOIR

QUATRE SERVICES

43\$

pour deux

DATONI RESTAURANT

Christian Fréchette
Chef-exécutif

OPINIONS

La Tribune

Louise Boisvert
présidente-éditrice

Maurice Cloutier
rédacteur en chef

Louis-Eric Allard
directeur de
l'information

Jacynthe Nadeau
directrice au pupitre
et des cahiers spéciaux



**MAURICE
CLOUTIER**
ÉDITORIAL

maurice.cloutier@latribune.qc.ca

Le problème demeure entier

Contre toute attente, à peine quelques heures après une autre tentative ratée de rapprochement avec les dirigeants des différentes associations étudiantes, Line Beauchamp a lancé la serviette. Elle quitte la vie politique, après une quinzaine d'années de vie parlementaire. Elle ne voyait plus la lumière au bout du tunnel. Elle a encaissé très mal l'échec de l'entente de principe qui avait été conclue avec les leaders du mouvement étudiant, il y a dix jours. Pire, elle ne faisait plus confiance aux leaders étudiants qui, selon elle, n'ont jamais fait de compromis. Elle a ensuite parlé de son départ comme de « son ultime compromis ».

A peine avait-il remercié Mme Beauchamp de sa contribution à la vie politique québécoise que le premier ministre Jean Charest nommait Michèle Courchesne comme ministre de l'Éducation et vice-première ministre. Il ne voulait pas démontrer que son gouvernement était pris de court. Il n'en demeure pas moins que les libéraux encaissent un dur coup. Mme Beauchamp avait un très beau parcours politique avant de frapper l'iceberg étudiant.

Mme Courchesne a immédiatement convoqué les dirigeants du mouvement étudiant à une rencontre pour défricher un nouveau sentier susceptible de mener à une sortie de crise. Il faut souhaiter que ces derniers seront, comme le prétend Martine Desjardins, présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), « à la recherche d'une sortie de crise. » Pour le moment, le problème demeure entier, car Mme Beauchamp, malgré quelques erreurs de parcours, n'était pas la source du problème.

« Le gouvernement est très déterminé », a répété hier M. Charest. Il est impensable à ce moment-ci que les étudiants fassent reculer le gouvernement sur la hausse des frais de scolarité. Jean Charest ne voudra pas perdre la face, surtout à la suite de la démission de Mme Beauchamp. En outre, une forte majorité de Québécois appuient la hausse.

Est-ce que Mme Courchesne peut ramener l'idée d'une trêve pour sauver la session de dizaines de milliers de jeunes ? Peut-être. Le gouver-

nement a toujours la responsabilité de tout faire pour éviter le pire scénario, surtout que l'accès à plusieurs institutions est bloqué à ceux qui voudraient terminer leur session. En même temps, pourquoi une trêve si le gouvernement n'a pas l'intention de changer son fusil d'épaule ? Le gouvernement a déjà aménagé plusieurs mesures pour accroître l'accessibilité aux études universitaires dans le contexte de la hausse des frais.

Chose certaine, Québec ne peut d'aucune façon abdiquer devant les étudiants en grève. Surtout pas après tous les événements disgracieux des dernières semaines et le non-respect des injonctions qui devaient permettre le retour en classe pour ceux qui le désiraient.

Des rencontres fructueuses

À l'initiative de la ministre responsable de l'Estrie et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, plusieurs intervenants du milieu économique et des grandes institutions de la région ont eu l'occasion, hier, de présenter les forces de la région estrienne à trois représentants du Québec à l'étranger. Nous avons assisté à une partie de ces rencontres.

Cette journée de développement des affaires à l'international a permis de positionner plusieurs entreprises innovatrices de la région. Ainsi, à titre d'exemple, le représentant du Québec à Mumbai, en Inde, Jean-Benoit Bernard, a relevé que le fameux désinfectant Thymox du Sherbrookoise Serge Auray, dont on venait de lui parler, pourrait intéresser vivement les producteurs indiens qui ont des grands défis au niveau de la salubrité et de la sécurité dans la production agricole.

Pour une province exportatrice comme le Québec, il fut aussi question des opportunités à saisir en Allemagne, un pays européen qui fait fi de la crise, et en Inde, un marché en pleine explosion. Cette journée de sensibilisation débouchera sans doute sur des voyages de prospection et de participation à des foires commerciales. Voilà une belle façon de donner le goût aux entrepreneurs québécois à développer de nouveaux marchés.

LINE BEAUCHAMP DÉMISSIONNE



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Démocratie municipale

On a pu lire ces jours-ci dans différents médias la très grande déception du maire et celle du président du comité sur la gouvernance et la réforme des arrondissements. L'un exprimait que les citoyens devront s'interroger face aux positions de leurs élus et qu'une majorité de gens voulait une réduction des élus, et l'autre affirmait qu'il ne croyait pas que c'était le choix de la population. La référence au sondage a de plus été évoquée devant plusieurs citoyens à l'hôtel de ville le 7 mai comme choix presque déterminant de la population.

Parlons-en, des positions des élus face à leurs citoyens! Je félicite Marc Denault qui, malgré ses propres opinions, a quand même tenu compte de la consultation tenue dans son arrondissement le 24 avril où il a reconnu, devant les 55 citoyens présents, que la majorité était contre les deux propositions. Je félicite également Nathalie Goguen pour avoir voté contre les réformes, malgré ses opinions, exprimant qu'elle préférerait le statu quo à l'improvisation.

Quant au fait d'affirmer

qu'une majorité de la population était en faveur des réformes et de la réduction du nombre d'élus, depuis quand un sondage qui dure six minutes et qui évoque les avantages d'une réforme et les économies en jeu, tient-il lieu de décision à la place d'un vote démocratique d'élus? Combien de sondages ont été dans le champ lors de certaines élections à d'autres paliers de gouvernement? Et depuis quand la faible participation des citoyens à exprimer leurs opinions lors de consultations à leur arrondissement ou devant le conseil municipal doit-elle être vue comme ne représentant pas les souhaits de la population? Le faible pourcentage de la population qui vote aux différentes élections municipales, provinciales et fédérales ne détermine-t-il pas quand même la légitimité et la légalité des choix établis?

Si les étudiants nous font réfléchir actuellement sur les changements qu'il faut apporter dans la gouvernance de notre gouvernement provincial, les citoyens qui se sont déplacés pour s'exprimer sur la gouvernance de notre

municipalité en ont fait tout autant. Bravo aux uns et aux autres!

France Groteau
Arrondissement
de Jacques-Cartier

Comparons

Quelques chiffres: Gatineau compte 260 920 habitants et 19 élus, dont le maire.

Longueuil, 235 310 habitants et 18 élus, dont la mairesse.

Sherbrooke, 154 000 habitants et 20 élus, dont le maire. Sherbrooke devrait, selon ces chiffres, compter moins de 14 élus.

Ici, les chiffres parlent. Ils nous disent clairement que nous avons plus de conseillers et conseillères que des villes plus peuplées. Il faudrait clairement trouver une façon de remédier à cette situation qui coûte aux Sherbrookoises la coquette somme d'un million de dollars annuellement.

Jean Chenay
Sherbrooke

14 La Tribune - Sherbrooke mardi 15 mai 2012

Sherbrooke mercredi 16 mai 2012 | 64 pages | • 103^e année no 74 • LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE • 85c taxes en sus • www.latribune.ca



Tribune

CONFLIT ÉTUDIANT

UNE LOI SPÉCIALE EST PRÊTE

Le conflit étudiant a de nouveau débordé dans la rue, hier, mais le gouvernement Charest tient entre les mains sa contre-attaque : une loi spéciale est prête pour forcer le retour en classe. La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, n'en a pas soufflé mot aux leaders étudiants, hier soir, lors d'une brève rencontre à Québec.

PAGES 2 ET 3

UNE JOURNÉE À L'URGENCE DU CHUS

Le chaos organisé

Des médecins sous pression fous de leur profession

PAGES 4 À 6



IMACOM, FREDERIC CÔTE

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



Hockey
Sylvain Lefebvre choisit de rester au Colorado

PAGE 47

MEYER
Pantalon européen, lavable, infroissable

Boutique **Rejan Mode**

134, rue Wellington Nord
www.rejanmode.com



Offrez-vous ce qu'il y a de mieux... une BMW

BMW 328i xDrive 2011

Spécial 38 999 \$
ou en location **395 \$ | 516 \$ / mois**

Photo à titre indicatif.

Le taux de location est calculé offert par Service financier BMW sur approbation du crédit uniquement sur le stock #F086056. Location de 48 mois avec un taux d'intérêt annuel de 1,9 % comportant une mensualité de 395 \$/16 \$ (base en sus), un acompte ou décharge équivalent de 5 575 \$/0 \$ (base en sus) est exigé à la signature du contrat de location. Transport et préparation inclus. Valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme de 16 321,50 \$ (base en sus). La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Kilométrage annuel autorisé de 20 000 km, 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Offre valide jusqu'au 31 mai 2012 sur stock en réserve, mutuellement exclusives, soumises à la disponibilité et pouvant éliminer ou limiter votre option. Certaines conditions d'application BMW Canada Inc. - BMW - le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre forme de marques, d'images et de symboles. 20092527



Suprem Automobile
Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com 85 Cents 1 777 500 4040 100% Recycled Paper

Encore des débordements

PIERRE SAINT-ARNAUD
LA PRESSE CANADIENNE

MONTREAL — Le conflit étudiant a de nouveau débordé dans les rues de Montréal et les environs, hier.

Le tout a commencé vers 8h00 lorsque des étudiants ont tenté de bloquer le pont Jacques-Cartier, manoeuvre qui a réussi mais seulement durant quelques minutes, les policiers intervenant très rapidement pour mettre fin au blocus.

L'opération a donné lieu à 19 arrestations, dont la fille du député Amir Khadir de Québec solidaire. Yalda Machouf-Khadir avait également été arrêtée lors du blocus du pont Champlain le 20 mars dernier.

Par la suite, quelques dizaines de manifestants se sont massés devant l'une des entrées de l'Hôtel Intercontinental, au centre-ville de Montréal, afin de faire connaître leur mécontentement à des actionnaires du conglomérat Power Corporation, réunis à l'intérieur.

Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a fait appel à la cavalerie et à des policiers à vélo en plus des forces régulières pour les disperser.

Les manifestants ont ensuite pris la rue et tenté de bloquer des artères, notamment la rue Notre-Dame et l'autoroute 720, sans succès. Ils ont alors convergé vers l'hôtel de ville de Montréal et la manifestation a été déclarée illégale après que des manifestants s'en soient pris à un passant qui exprimait son désaccord avec leur démarche. Deux individus ont été interpellés en marge de cette manifestation.

Pendant ce temps, l'escouade



LA PRESSE, NINON PEDNAULT

Des dizaines de manifestants se sont massés devant l'une des entrées de l'Hôtel Intercontinental, au centre-ville de Montréal, afin de faire connaître leur mécontentement à des actionnaires du conglomérat Power Corporation, réunis à l'intérieur.

antiémeute de la Sûreté du Québec (SQ) a été appelée en renfort sur le terrain du Collège Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, dans les Laurentides, où une centaine de manifestants empêchaient les étudiants de se rendre à leurs cours.

Les manifestants, dont un grand nombre avaient le visage camouflé, avaient entrepris tôt en matinée de bloquer les entrées du collège. Cinq hommes ont été arrêtés, soit trois étudiants du collège âgés de 17, 20 et 22 ans, et un autre individu de 22 ans qui n'est pas étudiant à l'institution. Le cinquième homme est un professeur du cégep Maisonneuve âgé de 41 ans. Les cinq font face à des accusations de méfait et d'entrave au travail des policiers alors que les quatre plus jeunes font aussi face à des

accusations de voies de fait. Aucun n'a d'antécédent et ils ont été libérés en attendant la suite des procédures en juillet.

En vertu d'une injonction obtenue par 53 étudiants, la direction du Collège Lionel-Groulx était tenue de dispenser à ceux-ci leurs cours, mais

devant ces événements, elle a décidé d'en annuler la tenue pour une deuxième journée d'affilée. La directrice générale de l'établissement, Monique Laurin, a qualifié la situation d'«épouvantable», reprochant au gouvernement Charest d'avoir «largué» les directions d'établissement en marge du conflit.

«On vient de démontrer à toute la face du Québec que de forcer des entrées de cours de cette façon, par injonction, ce n'est vraiment pas la bonne façon de faire parce qu'on n'est pas en mesure de garantir la qualité de l'enseignement et, surtout, que tout puisse se faire dans un climat serein», a indiqué le directeur des communications de l'établissement, Yvan Marcotte.

Le collège tentera de rouvrir ses portes vendredi, alors qu'une deuxième injonction obtenue celle-là par 241 autres étudiants entrera en vigueur.

Jour de référendum au Cégep



IMACOM, FRÉDÉRIC CÔTÉ

Même si l'heure est au rattrapage au Cégep de Sherbrooke, les étudiants se prononcent par référendum, depuis hier, sur une proposition de «grève générale illimitée symbolique». Le vote se termine aujourd'hui. En cas de résultat favorable à la grève, l'association étudiante a déjà fait savoir qu'elle n'encouragerait pas ses membres à défier l'injonction, mais n'écarte pas la possibilité d'un piquetage symbolique.

ÉMEUTE À VICTORIAVILLE

Le manifestant au drapeau s'est rendu

YANICK POISSON
ypoisson@latribune.qc.ca

VICTORIAVILLE — Le manifestant armé d'un drapeau du Québec qu'on a pu voir abondamment dans différents médias lançant une brique en direction des policiers, lors de l'émeute du 4 mai à Victoriaville, s'est rendu aux autorités, hier matin.

Hautelement recherché par les policiers, Jean-Martin Champagne, un Sherbrookois de 24 ans, s'est présenté au quartier général de la Sûreté du Québec à Sherbrooke où il a été interrogé, puis amené au palais de justice de Victoriaville pour y être accusé.

Le jeune homme a été accusé d'avoir participé à un attroupement illégal, d'avoir participé à une émeute, d'agression armée sur un policier et d'entrave au travail d'un policier. Le procureur de la Couronne Me Maxime Laroche a consenti à ce que le Sherbrookois recouvre sa liberté moyennant le respect d'une série de conditions.

Jean-Martin Champagne devient ainsi le deuxième Sherbrookois à faire face à la justice en lien avec l'émeute de Victoriaville. Tout comme Laurent Robichon-Leclerc, il n'a pas d'antécédent judiciaire. Il sera de retour devant la Cour le 9 juillet pour la suite des procédures.

Selon la porte-parole de la SQ au Centre-du-Québec, Éloïse Cossette, l'enquête se poursuit dans le dossier et il faut s'attendre à de nouvelles accusations au cours des prochaines semaines.

Les policiers ont d'ailleurs fait paraître les photographies de quatre individus activement recherchés et soupçonnés d'avoir commis des crimes sur le territoire victorivillais. Certains d'entre eux ont notamment été vus en train de passer à tabac un agent de la paix.



La COOPÉRATIVE
au cœur du développement durable
solidaire de l'Estrie

Cahier promotionnel **LaTribune** à l'intérieur

2 La Tribune - Sherbrooke mercredi 16 mai 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	27 à 39
Arts et spectacles	25 et 26
Décès	39 à 41
Économie	19 à 21
Horoscope	29
Loterie	7
Monde	18
Mots croisés	29
Opinions	14
Sports	43 à 47

MÉTÉO

Jérémie, 9 ans
Ecole Champlain

AUJOUR'HUI

AVERSES 

MAX.: 22° MIN.: 6°

Lever du soleil: 5 h 16
Coucher du soleil: 20 h 13

JEUDI
nuageux, max.: 13° min.: 6°

VENDREDI
ensoleillé, max.: 17° min.: 3°

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

URGENCE
NETTOYAGE
RECONSTRUCTION

1 866 233-2425



PHOENIX
INTERVENTION APRÈS SINISTRE

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

La seule façon de régler le conflit serait de nommer Gabriel Nadeau-Dubois, ministre de l'Éducation



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

Urgence

Il est bien difficile de dire qui, du PLO, du PQ ou de la CAQ, sortira gagnant du conflit étudiant, mais, dans le climat d'affrontement actuel une stratégie de sortie de crise s'impose d'urgence et elle doit impliquer les associations étudiantes.

Le gouvernement Charest a certes gagné le débat sur la hausse des droits de scolarité auprès de l'opinion publique, puisqu'il a l'appui d'une majorité de Québécois, selon les sondages, mais sa gestion de la crise jusqu'ici est pitoyable au point où la paix sociale est menacée.

Les manifestations d'hier au cégep Lionel-Groulx, de même qu'à Montréal, sont peut-être le fait d'une minorité plus radicale du mouvement étudiant qui ne respecte pas le pouvoir judiciaire ni les injonctions destinées à forcer un retour en classe. Mais ces tristes événements amènent une question de fond : quelle peut être l'issue démocratique et pacifique à ce conflit qui dure depuis maintenant 14 semaines?

La situation est très difficile et personne ne voudrait être à la place du premier ministre Jean Charest et de la nouvelle ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

Toutefois, dans le climat de tension actuel, une solution négociée s'impose : le gouvernement doit abandonner la ligne dure et démontrer davantage de souplesse. Quitte à y aller d'un moratoire sur la hausse des frais de scolarité et à entreprendre de nouveaux pourparlers avec les associations étudiantes en vue d'une solution durable, y compris un débat sur la gestion des universités.

Il est toutefois essentiel que les associations étudiantes acceptent elles aussi de mettre de l'eau dans leur vin et fassent leur part pour désamorcer la crise.

Le gouvernement Charest a raison lorsqu'il affirme que dans une société de droit les étudiants en grève devraient respecter les injonctions destinées à permettre le retour en classe de ceux et celles qui le désirent.

C'est d'ailleurs le sens d'une motion du PQ adoptée à l'unanimité hier par l'Assemblée nationale.

Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe sur les

campus, de sorte que les directions des cégeps, laissées à elles-mêmes, doivent faire appel aux policiers, ce qui contribue à exacerber les tensions et accentue les risques de tragédie.

Il est inimaginable que les classes puissent reprendre dans un tel contexte et que les enseignants puissent donner leurs cours dans un climat serein et sécuritaire.

Dans le climat de tension actuel, une solution négociée s'impose : le gouvernement doit abandonner la ligne dure et démontrer davantage de souplesse.

Tout comme le PLO, la Coalition avenir Québec affirme le droit des étudiants d'assister à leur cours, avec l'aide des policiers s'il le faut. Cette stratégie n'est pas viable.

Devra-t-on envoyer un détachement de policiers devant chaque cégep de la province? Les forces de l'ordre devront-elles escorter les étudiants jusque dans leurs classes?

Quant au Parti québécois, il a eu beau jeu jusqu'ici d'appuyer le gel des frais de scolarité, comme le réclament les associations étudiantes, tout en souhaitant le retour en classe, mais il a raison lorsqu'il presse le gouvernement de trouver une sortie de crise et de ramener la paix sociale.

La rencontre d'hier soir entre le ministre de l'Éducation, les leaders étudiants, les dirigeants des cégeps et les recteurs des universités, visait à faire un état de la situation afin de permettre au gouvernement « de prendre des décisions », a déjà prévenu le premier ministre Jean Charest, ce qui laisse présager des mesures plus musclées.

Malheureusement dans le climat extrêmement polarisé qui prévaut en ce moment, la solution n'est pas là.

Il faut désamorcer la crise avec une entente négociée. Et d'urgence.



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Il faut changer d'approche

Cher Jean Charest,

En 20 ans et plus d'enseignement en arts plastiques au secondaire, j'ai vu passer plusieurs générations d'adolescents. Il y a eu des périodes où ils étaient conformistes et malléables. D'autres où l'attitude revendicatrice était plus intense. Certains styles, parfois déstabilisants, sont apparus. Les parents autoritaires et dominants ont fait place la plupart du temps aux parents permissifs conciliants. Plusieurs types d'approches pédagogiques ont aussi fait partie du portrait. De l'enseignement magistral, nous sommes passés à des approches plus interactives, plus ouvertes. Les croyances religieuses se sont pratiquement dissoutes et les technologies ainsi que les modes de communications ont évolué en flèche.

De tous ces bouleversements ont émergé des jeunes particuliers. Des jeunes articulés et libres penseurs possédant un grand pouvoir de persuasion. Ces jeunes en question sont avisés et renseignés. Ils se sont souvent auto-éduqués et par le fait même, ont développé des réflexes de protection parfois imprévisibles et désorientants. On leur a donné de la liberté et on leur a toujours donné la parole. Ils veulent maintenant que l'on considère leurs opinions et qu'on les écoute. Cette fougue et cette force sont difficiles à gérer. Beaucoup sont subjugués.

On voit en ce moment un véritable conflit de générations et d'idéologies. Un conflit, cependant, où la hiérarchie conventionnelle n'a plus d'impact. La situation est électrique, intense et même violente. Beaucoup de parents et de jeunes sont très inquiets, anxieux et déchirés.

J'oserais dire en ces temps troubles, comme pédagogue et artiste, qu'il y a une

pensée classique qui pourrait aider à diminuer les tensions. « Faire un pas en arrière peut nous faire faire deux pas en avant. » Elle est peut-être clichée, mais selon moi, tellement appropriée. Je sais pertinemment que prendre du recul, que ce soit comme éducateur ou créateur, nous amène à désamorcer les situations les plus problématiques et avoir les solutions les plus innovantes.

De tous ces bouleversements ont émergé des jeunes particuliers... Ils veulent maintenant que l'on considère leurs opinions et qu'on les écoute.

Pour ce que ça vaut, cher Jean, la sagesse veut que l'une des deux parties fasse ce pas. Pour le bien commun et la paix sociale, fais-le donc. Les temps changent, les approches sont différentes.

L'intransigeance et la confrontation, surtout face aux jeunes d'aujourd'hui, ne portent plus. Elles retardent l'évolution et, la plupart du temps, enveniment les situations. Ce sont l'humilité, l'ouverture, l'écoute et la compassion qui sont porteuses de réussites. Paroles de prof.

S'il vous plaît, Jean, change d'approche et fais la paix. Tu es le seul qui en a le pouvoir.

Clôde Beaupré

Ancien collègue du secondaire
Sherbrooke

La Tribune

CHAREST MET UN HOLÀ

« IL EST TEMPS QUE LE CALME REVIENT »

PAGE 3

LES CÉGÉPIENS REDISENT NON À LA GRÈVE «SYMBOLIQUE»

PAGE 2

Le tout pour le tout

— Un éditorial de Denis Dufresne

PAGE 12

LA PRESSE CANADIENNE

COMME DU PAPIER À MUSIQUE

L'organisation du souper aux homards semble réglée comme du papier à musique, à l'image des prestations des Stentors, qui en récoltent les profits. À sa trentième édition, l'événement annuel a attiré 1700 amateurs de fruits de mer au Centre de foires de Sherbrooke, à la grande satisfaction du président d'honneur, Eddy Savoie, et du président des Stentors, Pierre Brunet.

PAGE 4



IMACOM, JOCELYN RIEUNDEAU



TROIS AUTRES SERINGUES TROUVÉES

Le SPS offre 5000\$ de récompense

PAGE 5

DIABÈTE

Percée majeure grâce à une chercheuse de l'UdeS

PAGE 4

MEYER
Pantalon européen, lavable, infroissable

Boutique **Rejan Mode**

134, rue Wellington Nord
www.rejanmode.com

Wow!



D5100+
18-55 mm VR
• Vidéo Full HD
• 16.2 mégapixels

699.99\$



169.99\$

Coolpix S6200
• 10x de zoom
• 16 mégapixels
• Écran de 2.7 po.



GoPro

Tous les ensembles HD Hero2

299.99\$

ZONE IMAGE ESTRIE
TOTALLEMENT PHOTO
ZONEIMAGEESTRIE.COM

1306, rue King Ouest
Sherbrooke QC J1J 2B6
Tél. : 819.565.0000

AU CÉGEP DE SHERBROOKE

Non au retour à la grève

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le retour à la grève, même « symbolique », a été rejeté à 65,5 % par les étudiants du Cégep de Sherbrooke lors du référendum qui s'est déroulé mardi et hier. L'utilisation de cette formule, pour la première fois depuis le début de la grève, a entraîné un nombre record d'étudiants qui ont exercé leur droit de vote.

Ainsi, 3084 personnes sont allées voter, sur une possibilité d'environ 5900. Au Cégep de Sherbrooke, la grève a commencé le 1^{er} mars et s'est officiellement terminée le 3 mai

dernier. L'institution faisait face à une injonction ordonnant la reprise des cours depuis la fin avril.

Même si une autre assemblée générale est prévue demain, celle-ci doit servir à tenir des élections. Il n'y sera pas question de vote de grève, assure Catherine Boudin, porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS).

« C'est décevant, mais ce n'est pas surprenant », a commenté la porte-parole au sujet du résultat du scrutin. « On sentait une sorte de démobilisation. » Elle attend d'avoir plus de détails avant de commenter

l'annonce du premier ministre Jean Charest.

Sur le campus, hier après-midi, plusieurs personnes rencontrées n'avaient qu'une seule chose en tête : terminer leur session. Une étudiante en techniques de gestion de commerce ne cachait pas sa crainte que la grève soit reconduite. Même si la proposition faisait état d'une grève générale illimitée « symbolique » jusqu'à ce que le gouvernement fasse une nouvelle offre aux associations étudiantes, elle craignait que des manifestants bloquent les accès des pavillons si la grève était reconduite.

Daphnée Lambert-Rivest,

également étudiante en gestion de commerce, estime que les cégépiens sherbrookoïses ont fait leur part en termes de grève dans la lutte à la hausse des droits de scolarité. Il est maintenant temps d'être en classe, selon elle.

« C'est peut-être individualiste, mais on a fait notre part, j'ai été fière d'être en grève avec les autres étudiants de la province; nous ne sommes pas une majorité, mais notre voix mérite d'être entendue. » La jeune femme trouvait que le libellé de la proposition, une grève générale illimitée symbolique, portait à confusion. « J'ai l'impression qu'ils ont joué avec

les mots. »

Khawla, elle, s'apprêtait à aller voter au moment où *La Tribune* l'a croisée, et elle ne savait toujours pas où elle allait mettre son « X ». « C'est difficile », commente celle qui est contre la hausse. « Le fait d'arrêter la grève, c'est de baisser les bras. Par contre, je ne veux pas qu'on poursuive la session jusqu'en août. En même temps, il ne faut pas penser comme ça. Si on veut un changement, il faut faire des sacrifices. »

La session se déroulera en mode intensif jusqu'au 22 juin. Normalement, les cégépiens auraient dû terminer le 28 mai.

Manifestations sous tension

LA PRESSE

MONTRÉAL — L'annonce du dépôt par le gouvernement Charest d'une loi spéciale suspendant le trimestre des étudiants et des élèves en grève, certains depuis février, a donné lieu à l'une des plus importantes manifestations nocturnes quotidiennes des dernières semaines, hier soir à Montréal.

D'entrée de jeu, l'un des leaders du rassemblement a déclaré, peu avant le départ du cortège, vers 21 h, que l'annonce du gouvernement démontre qu'il n'est pas à l'écoute des jeunes.

« Ce soir, on va faire du bruit pour être certains qu'ils nous entendent », a-t-il lancé.

Installée en retrait, Ève Beauregard, étudiante aux HEC, a affirmé que la loi spéciale « ne règle rien et ne fait pas avancer du tout les négociations ». Un peu plus tôt, avant le point de presse donné par le premier ministre Jean Charest à Québec, des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) se disaient sceptiques pour la suite des choses. « Ça ne va pas faire baisser la tension », a dit l'un d'eux.

Alors qu'on pouvait craindre une hausse de la pression les



La 23^e manifestation nocturne consécutive s'est mise en branle de la place Émilie-Gamelin dans une ambiance festive, avec environ deux milliers de participants. Au moment de mettre sous presse en début de nuit, tout s'était bien déroulé.

intentions gouvernementales prennent manifestement les étudiants en grève à rebrousse-poil, de surcroît au lendemain de la reprise des discussions entre la nouvelle ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, et les associations étudiantes,

la 23^e manifestation nocturne consécutive s'est mise en branle de la place Émilie-Gamelin dans une ambiance festive, avec environ deux milliers de participants et une présence policière discrète. La foule a scandé de nombreux slogans au fil de sa

progression dans les rues du centre-ville.

Pas du tout abattu par la tournure des événements, Nicholas Perron y voyait plutôt du bon. « Je pense que ça va redonner de l'énergie au mouvement, parce que ceux qui avaient peur

de perdre leur trimestre vont pouvoir venir manifester dans la rue. Mais pour ceux qui avaient des plans cet été, ce n'est pas l'idéal », a dit l'étudiant de l'Université de Montréal.

Pas le moins du monde pessimiste elle non plus, Melissa Presseault, future cégépienne, a avancé que « pour une fois que les gens se tiennent vraiment, ça vaut la peine. C'est vraiment beau de voir qu'on est encore dans la rue après tout ce temps ».

Après leur départ de la place Émilie-Gamelin, les manifestants se sont dirigés vers l'ouest en empruntant la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Stanley, puis ont rebrousse chemin et fait un *sit-in* à l'angle des rues Sherbrooke et McGill, vers 22 h.

À Québec, plusieurs centaines de manifestants ont aussi pris la rue d'assaut après s'être rassemblés devant l'édifice de l'Assemblée nationale. Là également, le rassemblement, composé d'un nombre de participants plus élevé qu'à l'habitude dans la Vieille Capitale, s'était déroulé sans accroche au moment de mettre sous presse, en début de nuit.

La Tribune

ADRESSE

1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454

redaction@latribune.qc.ca /

télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /

télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:

819 564-2222

télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466

1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées **24 à 28**

Arts et spectacles **19 et 20**

Décès **29 à 32**

Économie **14 à 16**

Horoscope **26**

Loterie **20**

Monde **18**

Mots croisés **26**

Opinions **12**

Sports **34 à 39**

MÉTÉO

Anabelle, 10 ans

École Champlain

AUJOURD'HUI

SOLEIL ET

NUAGES

MAX.: 13° MIN.: 3°

Lever du soleil: 5 h 15

Coucher du soleil: 20 h 14

VENDREDI

ensoleillé, max.: 20° min.: 3°

SAMEDI

soleil et nuages, max.: 23° min.: 6°

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

JARDIN Eden Depuis 1960

VIVACES

nouveautés grand choix et qualité

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Venez à Montréal! C'est la ville la plus sécuritaire au monde. Quand vous marchez, 8 policiers vous suivent.

« Il est temps que le calme revienne »

Une loi spéciale permettra de suspendre les trimestres et protéger l'accès aux cours

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement Charest a annoncé qu'il était prêt à sortir l'artillerie lourde... pour calmer le jeu. Un projet de loi spécial sera déposé « bientôt » pour suspendre jusqu'en août les trimestres dans les cégeps et les facultés universitaires actuellement touchés par le boycott étudiant.

Du même souffle, M. Charest a annoncé que la loi spéciale reconnaîtrait comme « fondamental » le droit d'accès aux établissements d'enseignement, ce qui laisse présager une intervention musclée si des groupes voulaient encore bloquer l'accès aux cours à leurs pairs. « Rien ni personne ne devrait entraver ce droit », a-t-il affirmé.

« Il est temps que le calme revienne », a-t-il lancé au cours d'un point de presse tardif, après une cascade de réunions avec ses ministres et ses députés. L'annonce, un passage très délicat pour le gouvernement, avait forcé le prolongement du conseil des ministres et une deuxième réunion de caucus. Le projet de loi, passablement dur, ne l'était pas suffisamment au goût de certains membres du gouvernement, a-t-on confié à *La Presse*.

Jean Charest a annoncé
que la loi spéciale
reconnaîtrait comme
« fondamental » le droit
d'accès aux
établissements
d'enseignement.

Les discussions de mardi soir entre la ministre Michelle Courchesne et les associations étudiantes étaient clairement vouées à l'échec : les étudiants revenaient avec l'idée d'un moratoire de la hausse des droits de scolarité. Pour Jean Charest, la cause est entendue : « On s'est tapé au Québec des dizaines d'années de débat sur cette question. On s'est tapé deux ans de consultations, on l'a annoncé dans un budget. Le gouvernement assume ses responsabilités, c'est ce qu'attendent les citoyens. » Comme dans la publicité publiée par Québec aujourd'hui, il a rappelé que 70 % des élèves et des étudiants avaient terminé leur trimestre sans problème, et que seulement 14 cégeps et certaines facultés de 11 des 18 universités québécoises étaient touchés par le boycott.

La loi spéciale attendue cette semaine ne forcera pas les étudiants et les cégépiens à retourner en classe, mais « reconnaîtra à ceux désireux de poursuivre leur apprentissage le droit de le faire dans un environnement sécuritaire,

sans se faire barrer la porte », a-t-il expliqué hier. *La Presse* a indiqué hier que des amendes salées étaient prévues pour ceux qui tenteraient tout de même de bloquer l'accès à leur cégep. Jean Charest n'a pas voulu préciser ces sanctions hier « mais qu'on capte bien que bloquer des portes n'est pas pour nous acceptable ».

« On ne peut prétendre défendre l'accès à l'enseignement supérieur tout en bloquant l'accès d'un cégep ou d'une université. On ne peut pas faire les deux en même temps », a-t-il insisté. Ceux qui veulent étudier « ont le droit de le faire dans un environnement paisible. Le droit de manifester sans violence reste intact », assure-t-il.

Personne ne verra son trimestre annulé. Les trimestres des cégeps actuellement paralysés

sont suspendus jusqu'en août, à moins d'une entente entre les établissements et les élèves. Ils reprendront alors jusqu'en octobre, moment où débutera le trimestre d'automne, le tout « sans réduire la qualité du diplôme ». Québec n'explique toutefois pas comment un élève qui finira son cégep en octobre pourra être admis dans une université dont le déroulement des cours n'a pas été retardé par le conflit. Selon Mme Courchesne, les réaménagements de trimestre peuvent se faire sans ouvrir les conventions collectives, « pour limiter les coûts ».

Pause « salutaire »

Selon Jean Charest, cette pause jusqu'en août « sera salutaire pour tous » et aurait pour effet de « faire baisser la pression ». « Tout le monde va

reprandre son calme et on va continuer plus tard dans un climat apaisé. »

M. Charest n'a pas voulu dire quand le projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale, mais « on va le faire bientôt, on n'a pas l'intention de tarder ». On s'attend à ce que ce soit aujourd'hui ou demain, avant une manifestation importante annoncée par la CLASSE pour le 22 mai.

Les bonifications déjà annoncées à la fin du mois d'avril au programme des prêts et bourses, ainsi que l'étalement sur sept ans au lieu de cinq des hausses sont maintenus. De nombreux étudiants issus de familles peu fortunées verront leur situation s'améliorer par rapport à ce qu'ils vivaient avant la hausse des droits de scolarité, a soutenu M. Charest. Il a fait

bien peu de cas de la suggestion tardive du Barreau du Québec, qui proposait la mise en place d'un conseil de médiation pour dénouer la crise. « Le gouvernement a rendu sa décision », a répondu M. Charest.

À ses côtés, la nouvelle ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a insisté pour dire que les discussions de mardi soir avec les associations étudiantes étaient vouées à l'échec. Les étudiants revenaient avec l'idée d'un moratoire des hausses, et certains parlaient même de gratuité. Le fossé était évident. Selon Jean Charest, « les ponts de communication restent ouverts » avec les associations étudiantes, mais après beaucoup de compromis, Québec constate « qu'il n'y a pas d'ouverture du côté des étudiants ». (*La Presse*)

« On va se retrouver en septembre »

Les étudiants croient que le gouvernement repousse le problème

ISABELLE PION

isabelle.pion@atribune.qc.ca

SHERBROOKE — En annonçant la suspension des sessions dans les universités, le gouvernement Charest ne fait que repousser le problème. Il trouvera encore les étudiants sur son chemin à l'automne, promettent les étudiants.

« Il tente de mettre fin au mouvement de grève en disant : " Il n'y a plus d'école, on se retrouve en septembre ". Il semble vouloir cacher la grève. S'il fait ça, on va se retrouver en septembre, on va avoir les mêmes exigences, les mêmes demandes », fait valoir le président de l'Association générale des étudiantes et des étudiants de la faculté d'éducation de l'UdeS (AGEEFEUS), Julien Bilodeau, qui précise ne pas avoir beaucoup de détails sur la loi en ce moment. Alors que le premier ministre estime vouloir calmer le jeu, il aura plutôt l'effet inverse. Il met plutôt de l'huile sur le feu, commente M. Bilodeau. Dans cette faculté, les étudiants sont en grève depuis sept semaines.

À l'UdeS, plus de 5000 étudiants sont toujours en grève, principalement dans les facultés d'éducation et de lettres et sciences humaines. Des mesures de rattrapage avaient été annoncées le mois dernier, mais il reste maintenant à voir la suite des choses avec l'annonce de la suspension.

Pour avoir plus d'informations, il faudra lire le texte de la loi, observe Lucie Frénière, directrice des communications de l'UdeS. Concernant les suspensions de session, il pourrait y avoir des exceptions pour les institutions qui négocient avec leurs associations étudiantes. « Il y a beaucoup d'inconnu à ce moment-ci. »



LA PRESSE CANADIENNE

Les associations étudiantes ont condamné ferocelement ce projet de loi spéciale et ont eu des mots très durs à l'endroit du gouvernement. Le président de la Fédération étudiante collégiale, Léo Bureau-Blouin, a même lancé que s'il devait y avoir « des violences et des blessés graves, Jean Charest devrait en porter l'odieux ». Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, Gabriel Nadeau-Dubois (à droite), a affirmé que le premier ministre « brise le droit de grève des étudiants pourtant reconnu ». Il a soutenu que le gouvernement libéral semble préférer « frapper et ridiculiser la jeunesse que de l'écouter ». La Fédération étudiante universitaire du Québec a dit croire que M. Charest « jette de l'huile sur le feu ». La présidente Martine Desjardins (à gauche) a soutenu que la seule façon de régler la situation est d'« avoir une discussion avec les représentants élus des étudiants ».

La rectrice de l'UdeS, Luce Samoisette, était aux côtés du premier ministre Jean Charest, hier soir, lorsqu'il s'est présenté devant les médias. Mme Samoisette deviendra officiellement en juin la présidente de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Elle succédera au recteur de l'Université Laval, Denis Brière.

Dans une courte allocution, la présidente désignée de la CREPUQ a dit vouloir rassurer les cégépiens qui doivent faire leur entrée à l'université cet automne. Elle a expliqué que les établissements mettront des mesures en place pour que les cégépiens puissent aller à l'université même si les cours de la session d'hiver pourraient se terminer en août dans certains

cégeps.

Malgré nos demandes d'entrevues, il a été impossible de s'entretenir avec Mme Samoisette.

Par ailleurs, une manifestation réunissant environ 150 personnes, selon des estimations du Service de police de Sherbrooke, a eu lieu hier soir au centre-ville de Sherbrooke. Aucune arrestation n'a été effectuée.

Sherbrooke jeudi 17 mai 2012 - La Tribune 3



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

Le tout pour le tout

Plutôt que le dialogue ou la recherche d'un ultime compromis, le gouvernement Charest opte pour la ligne dure avec un projet de loi spéciale qui suspend jusqu'en août prochain la session dans les 14 cégeps et 11 facultés universitaires encore en grève et qui prévoit des dispositions pour garantir le libre accès aux établissements.

Mais est-ce que le fait de suspendre la session permettra de régler la crise actuelle?

Visiblement non, à voir la réaction des associations étudiantes, hier soir, dans les minutes qui ont suivi la conférence de presse du premier ministre Jean Charest et de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

Est-ce que le fait de suspendre la session permettra de régler la crise actuelle?

M. Charest a certes raison lorsqu'il dit que le conflit étudiant a assez duré, après 14 semaines, qu'il faut garantir l'accès aux établissements pour ceux et celles qui veulent étudier et que les Québécois veulent la paix sociale.

Mais, ce faisant, il s'adresse d'abord aux électeurs et ignore le cœur du litige, soit la contestation de la hausse des droits de scolarité, la question de l'accès aux études et la gestion des universités, ce qui risque de jeter de l'huile sur le feu.

À cet égard, les manifestations d'hier soir à Sherbrooke, Montréal et Québec n'augmentent rien de bon pour les prochains jours.

Exit, donc, la possibilité d'une médiation ou d'un moratoire sur ces questions, une avenue qui aurait peut-être permis d'apaiser les tensions et d'ouvrir la porte à une solution de compromis entre les parties, comme le demandaient depuis quelques jours les associations étudiantes et même le Barreau du Québec.

Devant les injonctions, inopérantes, qui obligeaient les cégeps à donner les cours, Québec devait certes trouver

une solution.

Mais en suspendant la session dans les établissements et facultés touchés par le boycottage des cours, le gouvernement renvoie en quelque sorte la balle aux associations étudiantes, aux enseignants et aux directions concernées.

Et même s'il dit vouloir garder ouverts les canaux de communication avec les associations étudiantes, le gouvernement Charest aurait ignoré une ultime proposition de compromis de la Fédération étudiante collégiale du Québec qui cherchait à bonifier l'entente de principe du 5 mai. Pourquoi?

Il faut bien sûr reconnaître que le gouvernement a bonifié l'aide financière aux étudiants et accepté d'étaler la hausse des droits de scolarité sur sept ans plutôt que cinq.

Il est vrai également que les leaders étudiants ont fait preuve d'entêtement en réclamant le gel des frais de scolarité durant des semaines.

Mais le gouvernement Charest a trop tardé à ouvrir un véritable dialogue avec les associations étudiantes et a même adopté une attitude parfois provocatrice à leur endroit.

On ne peut évidemment obliger des étudiants à étudier.

Avec son projet de loi spéciale, qui doit être déposé incessamment, Québec espère venir à bout de ceux et celles qui bloquent l'accès aux établissements, en procédant à des arrestations sélectives, en traduisant les responsables en justice et en leur imposant des amendes salées.

Mais cela n'est certainement pas la meilleure façon de faire pour régler les problèmes à la source de ce conflit et ramener la paix sociale, alors que près du tiers des étudiants des cégeps et des universités sont encore en grève.

Avec la suspension de la session et de nouvelles règles du jeu, le gouvernement Charest veut imposer son autorité, marquer une pause et mise probablement sur un essoufflement du mouvement étudiant.

Mais le cœur du litige demeure.

Suite à l'automne?



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Concentrer ses énergies sur l'enseignement

Au cours des derniers mois, dans le cadre du débat sur la hausse des frais de scolarité, les universités se sont fait reprocher de trop investir dans l'immobilier et pas assez dans des domaines qui augmentent directement la qualité de l'enseignement.

Je suis donc surpris de constater que personne ne semble remettre en cause la décision du Cégep de Sherbrooke de faire l'acquisition de l'ancienne église Notre-Dame-de-l'Assomption pour la transformer en coopérative d'habitation. Pourtant, on peut se demander quel but poursuit le cégep avec ce projet. Est-ce que les ressources et les énergies déployées ne seraient pas mieux investies ailleurs?

On ne peut pas dire qu'il y a pénurie de logements locatifs à Sherbrooke. La dernière enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement révèle que 4,7 % des logements étaient inoccupés en octobre 2011, ce qui représentait un peu plus de 1500 appartements en attente d'un locataire. On

considère qu'un marché est équilibré s'il présente un taux d'inoccupation de 3 %. Les zones à proximité du Cégep, soient l'Est, le Centre et le Nord, affichaient des taux d'inoccupation variant entre 4,8 % et 6 %.

À cela s'ajoutent les chambres pour étudiants qui ne font pas partie de cette enquête. Depuis l'instauration de la passe d'autobus gratuite pour les étudiants, les pancartes de chambres à louer inoccupées semblent plus nombreuses dans les rues avoisinant le cégep.

Dans la future coopérative d'habitation, le loyer pour une chambre sera de 350 \$ par mois. Bien qu'on parle ici de chambres meublées avec services, on ne peut pas dire que ce projet visera à fournir des logements plus abordables que ce qu'il y a sur le marché. À Sherbrooke, le loyer moyen pour un appartement de deux chambres est de 577 \$ par mois. Si deux étudiants se partagent un tel logement, leur loyer équivalra à ce que la coopérative offrira. Si trois étudiants

décident de se partager un logement de trois chambres, dont le prix moyen est de 702 \$, le marché privé sera plus abordable que la coopérative, sans compter que l'Est et le Centre présentent généralement des loyers inférieurs à la moyenne.

La coopérative ne sera pas située directement sur le campus du cégep. Les étudiants auront à franchir entre 750 mètres et un kilomètre pour rejoindre leur pavillon. Il ne peut donc pas s'agir d'accroître le sentiment d'appartenance.

Est-ce que ces logements seront destinés à des étudiants présentant des difficultés académiques à qui on offrirait des services d'études spécialisées? Il n'en est fait mention nulle part.

Il est donc légitime de se demander pourquoi le cégep veut se substituer au marché privé alors que celui-ci joue déjà bien son rôle. N'aurait-il pas intérêt à se concentrer sur son mandat principal?

Hélène Dauphinais
Sherbrooke

12 La Tribune - Sherbrooke jeudi 17 mai 2012

Ce que le gouvernement consent à un groupe, il doit l'enlever à un autre

Le budget 2010-2011 a défini une stratégie pour un nécessaire retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Cette stratégie s'appuie sur la rigueur et la discipline, protège les services publics et évite les coupures brutales que d'autres gouvernements ont dû imposer à leurs citoyens. Pour y parvenir, elle invite chacun à faire sa part : gouvernement, entreprises, citoyens.

Le budget reconnaît aussi la nécessité d'accroître les ressources financières des universités, pour que celles-ci demeurent ou deviennent de calibre mondial. Le plan de financement augmentera d'un milliard de dollars environ le budget de fonctionnement des universités par rapport à 2010-2011, un investissement majoritairement défrayé par le contribuable québécois. En toute cohérence, nous avons demandé aux étudiants d'assumer 17 % du coût total de leurs études en 2016, contre 13 % en 2010, 4 % de plus!

La majorité des étudiants accepte de faire sa part, mais une minorité refuse. Non seulement ils ne veulent pas payer un peu plus pour leur éducation universitaire, mais il s'en trouve pour réclamer de réduire cette part. Pour cela, certains sont même disposés à priver leurs collègues de leur droit à l'éducation, voire à saccager la propriété publique et privée. Au nom, disent-ils, de l'accessibilité financière aux études universitaires.

Et pourtant! Une fois, deux fois, le gouvernement a modifié le scénario de rattrapage et bonifié le régime de prêts et bourses. Si bien que les Québécois, sauf les mieux nantis, auront désormais un meilleur accès aux études.

Loin de s'en réjouir, des leaders étudiants ont plutôt choisi de redéfinir l'enjeu. Plus question d'assurer l'accessibilité financière, il faut geler les frais, voire cheminer vers la gratuité – malgré le caractère régressif d'une telle mesure qui serait, si on la suivait, tout aussi généreuse envers les plus riches qu'envers les plus démunis.

Au-delà de l'iniquité inhérente à cette mesure, la question se pose de savoir d'où viendrait l'argent nécessaire à sa mise en œuvre. Les étudiants ont une réponse toute prête : AILLEURS. Faites payer les riches, les minières, éliminez le « gras dans le système »...

Sauf que les riches du Québec ne sont ni assez nombreux, ni

assez riches pour payer toutes les factures qu'on voudrait leur envoyer.

Sauf que les minières du Québec sont dorénavant largement plus imposées que leurs voisins de l'Ontario.

Sauf que le « gras » prétendument à couper dans le système n'offre pas un potentiel d'économies qui permettrait miraculeusement de mieux servir tant la minorité d'étudiants dans la rue que la majorité qui étudie ou voudrait le faire.

Alors où prendre l'argent?

Les ressources financières

du gouvernement du Québec ne peuvent augmenter que par la croissance économique. Il faut pour cela fournir aux entreprises, aux travailleurs et aux investisseurs un cadre qui leur permet d'être concurrentiels : entre autres une fiscalité compétitive et des diplômés compétents et créatifs.

Plus performante que bien des économies développées, l'économie québécoise affiche néanmoins une croissance modérée. Par conséquent, la capacité des Québécois de payer a ses limites. Ce que le gouvernement consent à un groupe, il

doit l'enlever à un autre.

Tout en se drapant ostensiblement de la justice sociale et de la solidarité, la minorité d'étudiants qui persiste dans son intransigeance cherche en fait à s'approprier des ressources destinées à d'autres groupes. Quel poste budgétaire amputer? Celui de l'enseignement primaire et secondaire? Celui des services de garde ou de la lutte contre la pauvreté? Celui du logement social, de la santé ou du soutien à la culture?

Où faudrait-il plutôt renoncer à accorder au réseau universitaire les ressources financières

dont il a absolument besoin pour servir les étudiants?

Le présent conflit étudiant masque les vrais enjeux de la réforme de l'enseignement universitaire au Québec, à savoir sa qualité et son accessibilité financière. Nos budgets et nos propositions récentes sont des réponses efficaces, équitables et réalistes aux deux enjeux. La majorité des étudiants l'a compris. Cette majorité n'a pas à être l'otage d'une minorité qui poursuit ses propres objectifs.

Raymond Bachand
Ministre des Finances



LE PHARE NAUTIQUE
.COM

LIQUIDATION DE PONTONS EN INVENTAIRE

 <p>Ponton 715 Cruise Deluxe 15 pi Toile d'amarrage Hors-bord 4 temps 9,8 hp</p> <p>10 995\$ + taxes</p>	 <p>Ponton 820 Adventure Cruise Radio JBL, capacité de 10 personnes Moteur Mercury 25 ELPT</p> <p>14 900\$ + taxes</p>
 <p>Ponton 820 LS Cruise Toile d'amarrage, salle d'habillage Sonar, radio Moteur Mercury 40 BF</p> <p>17 995\$ + taxes</p>	 <p>Ponton 7518 Adventure Cruise Toile d'amarrage, capacité de 9 personnes Moteur 20 hp Tohatsu ELPT</p> <p>13 600\$ + taxes</p>
 <p>Ponton 7518 LS Cruise Radio MP3, GPS, toile d'amarrage Moteur Mercury 25 ELPT</p> <p>13 995\$ + taxes</p>	 <p>Ponton 8520 Sunchaser Toit complet, radio Moteur Mercury 40 BF</p> <p>19 995\$ + taxes</p>
 <p>Ponton 8522 Sunchaser Toit complet, salle d'habillage Moteur Mercury 50 BF</p> <p>22 995\$ + taxes</p>	

2011, Route 222, St-Denis-de-Brompton
819 846-2240

AVIS DE CORRECTION WALMART
Cahier publicitaire distribué entre le 15 et le 17 mai 2012 et en vigueur du 16 au 22 mai 2012. Page 1 : Le nettoyeur à cuvette Lysol 946 ml, le nettoyeur Lysol 1.2 l et le détachant Resolve 887 ml (nos 1334205/12/42388/9115...) ont été annoncés en chute de prix par erreur. Ces articles ne sont pas en chute de prix. Le bon prix est 3 \$ chacun.
Nous sommes désolés pour cet inconvénient.
2015279

LIQUIDATION DE FAILLITE et surplus manufacturier de produits canadiens

EXCEPTIONNELLEMENT DE LA FAILLITE DE PORTES ET FENÊTRES ROBERT, UN ARRIVAGE DE 80 PORTES EXTÉRIEURES EN ACIER

NOUS PAYONS LES TAXES SUR TOUS LES PLANCHERS ET MOULURES EN MAGASIN

<p>Porte acier, fenêtre fixe 32" x 34" x 36"</p> <p>189⁹⁹\$ TAXES INCLUSES</p>	<p>Porte « side light » en magasin 649,99 \$ PRIX MSL</p> <p>449⁹⁹\$ TAXES INCLUSES</p>
<p>Plancher 2 1/4 4 CHOIX de couleur actuelle</p> <p>249\$ TAXES INCLUSES</p>	<p>Plancher 3 1/4 4 CHOIX de couleur actuelle</p> <p>269\$ TAXES INCLUSES</p>
<p>Cadrage 2 1/4 x 9 mm longueur de 14 pieds en magasin</p> <p>PRIX MSL 1⁹⁹\$ TAXES INCLUSES</p>	<p>Ogees MDF 4 7/16 x 5/8 longueur de 12 pieds en magasin</p> <p>PRIX MSL 6⁹⁹\$ TAXES INCLUSES (Aussi disponible en 16 pieds)</p>

LA GRANDE VENTE SOUS LA TENTE est de retour! Du 16 au 20 mai

MATÉRIAUX SURPLUS LIQUIDATION

**5201, BOUL. BOURQUE
SHERBROOKE • 819 612-2647
www.materiauxsurplus.com**

Sherbrooke jeudi 17 mai 2012 - La Tribune 13

La Tribune

LA LIGNE DURE



DE SÉVÈRES AMENDES
POUR CONTRÔLER
LA CONTESTATION ÉTUDIANTE

COLÈRE CHEZ
LES ÉTUDIANTS

Des dispositions
dignes d'un
« État policier »

PAGES 2 ET 3



JUDES VALLÉE,
l'homme
du Phoenix
derrière le banc

PAGE 39



**DONNA
SUMMER**

La diva du disco
n'est plus

PAGE 17



**BIENTÔT DE L'EAU CHLORÉE
DANS LE ROBINET**

L'arrondissement de Lennoxville
sera raccordé au réseau
d'aqueduc

PAGE 5

**COLLUSION
À MONTRÉAL**

L'UPAC frappe
un grand coup

PAGE 12

MEYER
Pantalon européen,
lavable, infroissable

Boutique
Rejan Mode

134, rue Wellington Nord
www.rejanmode.com

JARDIN Eden
Depuis 1960

Jardinons l'avenir ensemble!

**25 % de rabais à l'achat
du deuxième panier suspendu**

Offre valide
du vendredi 18
au lundi 21 mai.

Plus de détails
en magasin.

5316, boulevard Bourque, Sherbrooke • J1N 1H3 • 819 864-6831

jardineden.ca

Stupeur et colère chez les étudiants

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Les associations étudiantes ont accueilli avec colère et stupéfaction, hier soir, le projet de loi 78 qu'ils ont perçu comme une véritable « déclaration de guerre au mouvement étudiant ».

« Le gouvernement se sert d'une crise qu'il lui-même provoquée pour ni plus ni moins transformer tout mouvement social (...) en crime et un État qui a une tradition d'ouverture en un État policier », a déclaré le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, dans un point de presse à l'Assemblée nationale.

C'est une limitation « excessive » au droit de manifester, une limitation « déraisonnable », a-t-il ajouté, en affirmant que la loi vise à « tuer les associations étudiantes ».

Elle est bien pire que la hausse des droits, a-t-il dit, et il sera impossible de négocier dans ses conditions.

« C'est pire que ce à quoi on s'attendait. »

Son homologue de la FEUQ, Martine Desjardins, a abondé dans le même sens en assurant que son organisation allait contester la loi. Elle estime qu'il s'agit d'un « aveu de déresponsabilisation du gouvernement ».

Ce projet de loi brime la liberté d'expression et d'association, selon elle. « On vient de dire aux jeunes que tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont créé en 14 semaines, sera désormais criminel. (...) Le gouvernement fait vraiment une déclaration de guerre au mouvement étudiant. »

Les réactions politiques ne se sont pas fait attendre.

La chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, ne mâchait pas ses mots contre le



OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Les rues de Montréal ont été le théâtre, pour la 24^e soirée consécutive, d'une manifestation nocturne sans anicroche, mais chargée de tension, regroupant étudiants, élèves et leurs sympathisants, hier soir. Dans une foule nombreuse (autour de 4000 personnes selon des estimations convergentes), et tout comme pour la manifestation de la veille, quelques participants portant masques et lunettes se sont placés aux avant-postes du cortège.

projet de loi, affirmant qu'il est une attaque frontale contre les associations étudiantes, contre la liberté d'expression et contre la liberté de manifester.

Elle a demandé au gouvernement de retirer ce projet de loi, soutenant que le premier ministre n'avait plus l'autorité morale et même la légitimité pour l'adopter. Elle a même

accusé M. Charest d'être un « provocateur ».

« C'est ignoble! Je ne peux pas imaginer que le gouvernement va l'adopter », a-t-elle dit.

Mme Marois a notamment

soutenu que le projet de loi confondait les attributs et les rôles du pouvoir judiciaire et pouvoir législatif. Elle a déploré que l'application du projet de loi repose sur les épaules des

directeurs d'établissement et des professeurs.

Du côté de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault a dit que son parti s'opposera à la suspension des règles de l'assemblée nationale pour l'adoption de la loi spéciale. Il a aussi exprimé des inquiétudes sur certains éléments du projet, notamment le fait qu'il laisse beaucoup de flexibilité aux cégeps pour fixer la durée de la reprise de la session.

Il a aussi déploré que le gouvernement n'ait pas osé inclure des articles interdisant les masques et les cacoules au cours des manifestations.

La députée indépendante de Crémazie, Lisette Lapointe, s'est dite « très inquiète de la réaction des gens ».

Par ailleurs, le projet de loi prévoit que la session d'hiver 2012 et, dans les universités, celles de l'été 2012 sont suspendues pour les cours ayant été interrompus au cours de ces sessions.

La reprise des cours doit avoir lieu au plus tard le 17 août, sauf dans les cégeps de Maisonneuve et d'Auntsis, où elle aura lieu respectivement au plus tard le 22 août et le 30 août. Les établissements pourront toutefois faire des ententes avec les syndicats pour convenir d'autres dates.

Les établissements et leurs dirigeants seront tenus de prendre les moyens pour dispenser les cours. Les salariés seront aussi tenus de se présenter à compter de l'adoption de la loi pour faire leur travail.

Piscines Jardins

CAHIER PROMOTIONNEL détachable à l'intérieur

2865908

Faible majorité des Québécois pour le gel ou la baisse

MONTREAL — Selon un sondage Harris-Decima, une faible majorité des Québécois serait en faveur du gel ou de la baisse des droits de scolarité. Mais les Québécois seraient tout de même plus favorables à une hausse que les Canadiens des autres provinces, qui paient déjà davantage.

Le sondage téléphonique a été réalisé du 10 au 14 mai auprès de 1014 Canadiens.

Pour l'ensemble du pays, la marge d'erreur est de plus ou moins 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur augmentée pour le Québec. Elle est de plus ou moins 6,2 points de pourcentage, en raison du faible échantillonnage, soit 248 sondés.

La question posée était : « Pensez-vous qu'il faudrait que les frais de scolarité des

cégeps et universités dans votre province soient diminués, gelés au niveau actuel ou augmentés? » (traduction libre)

Au Québec, 40 % des sondés étaient en faveur d'une hausse. C'est la plus forte proportion au pays. La même proportion s'est dite pour le gel, et 15 % pour une diminution des droits.

— Paul Journet (La Presse)

2 La Tribune - Sherbrooke vendredi 18 mai 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	26 à 31
Arts et spectacles	17 à 19
Décès	31 à 34
Économie	13 et 14
Horoscope	28
Loterie	23
Monde	16
Mots croisés	28
Opinions	10
Sports	34 à 39

MÉTÉO

Zoé, 10 ans
École Champlain

AUJOURD'HUI

GÉNÉRALEMENT
ENSOLEILLÉ

MAX.: 20° MIN.: 7°

Lever du soleil: 5 h 14
Coucher du soleil: 20 h 15

SAMEDI

soleil et nuages, max.: 24° min.: 7°

DIMANCHE

soleil et nuages, max.: 27° min.: 8°

Une nouvelle à nous communiquer...

819 564-5454

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Et pendant ce temps, Line Beauchamp jardine.

La ligne dure

Québec veut contrôler la contestation étudiante à coups de fortes amendes

DENIS LESSARD,
TOMMY CHOUINARD
ET PAUL JOURNET

QUÉBEC — Le gouvernement Charest a opté pour la ligne dure, très dure. Son projet de loi spéciale pour soumettre le mouvement de contestation des étudiants prévoit de sévères amendes pour ceux qui voudraient bloquer l'accès aux cégeps et aux universités. Mais Québec réservait une surprise de taille; par la même occasion, sa loi lui permettra désormais de contrôler très étroitement toutes les manifestations, afin de «préserver la paix, l'ordre et la sécurité publique».

Avec sa loi d'exception, Québec va jusqu'à circonscire le droit de manifester, des dispositions que n'avait pas laissées entrevoir le gouvernement jusqu'ici. On prévoit que les organisateurs d'une manifestation de plus de 10 personnes devront, 8 heures avant l'événement, communiquer leur itinéraire, la durée de leur rassemblement et les moyens de transport utilisés. Même ceux qui, sans l'avoir organisé, y participent doivent s'assurer que l'événement correspond aux renseignements fournis à la police. Celle-ci pourra même «ordonner un changement de lieu ou la modification de l'itinéraire projeté», et l'organisation devra s'y conformer, prévoit le projet de loi.

En réaction, la cheffe péquiste Pauline Marois, a soutenu que par sa loi, Québec «avait choisi une voie inique, ignoble». Le gouvernement, selon elle, «a perdu la raison, il est en déroute et a choisi le pire moyen: provoquer les étudiants». Les leaders étudiants étaient estomacés devant ces intentions. Pour le représentant des cégépiens, Leo Bureau-Blouin, ces dispositions sont celles d'un «état policier» qui fait fi des libertés fondamentales. Pour Amir Khadir, de Québec solidaire, il s'agit d'une «loi-matraque», une loi «honteuse, digne d'un état totalitaire», a renchérit Pierre Curzi.

Le court projet de loi - 36 articles - devrait être adopté aujourd'hui, dans l'après-midi, après toute une nuit de débat à l'Assemblée nationale. Dans une atmosphère fébrile en soirée, Pauline Marois et Jean Charest y sont allés d'un autre échange acrimonieux juste avant que Québec abatte ses cartes. Quand M. Charest a, une fois de plus, relevé que Mme Marois portait le carré rouge, son adversaire répliqua: le premier ministre «portera le carré de la honte toute sa vie. Comment un homme



Le projet de loi 78 a été présenté dans une certaine fébrilité, hier soir, en séance extraordinaire de l'Assemblée nationale. Des leaders étudiants, assis dans les tribunes, ont accueilli la manœuvre gouvernementale comme une véritable «déclaration de guerre».

qui a plongé le Québec dans la corruption peut se permettre de faire des leçons?», a-t-elle soutenu. Jean Charest a qualifié sa sortie «d'hyperpartisanerie», l'attaque d'une politicienne «qui n'est pas à la hauteur de sa tâche».

Les libéraux étaient sur le pied de guerre: le ministre Clément Gignac a même parlé «d'insurrection». «Ce

ne seront pas les leaders étudiants ou syndicaux qui vont gouverner le Québec. Si vous voulez gouverner le Québec, mettez votre face sur un poteau et faites-vous élire. En démocratie, si on veut renverser le gouvernement, ce n'est pas dans le cadre d'une insurrection mais d'une élection!», a-t-il menacé.

Tout de suite après le dépôt

du projet de loi 78, les débats ont déraillé. Une alerte à la bombe a forcé la sécurité à réaliser des vérifications d'urgence, mais on n'est pas allé jusqu'à demander aux députés d'évacuer les lieux.

Amendes

Le gouvernement, comme prévu, veut empêcher que l'on bloque l'accès aux

établissements d'enseignement. Sa loi remplacera la série d'injonctions - disparates et souvent défilées - qui visaient à assurer la reprise des cours. Les manifestations seront interdites dans les établissements et dans un périmètre de 50 mètres de leurs bâtiments. «Nul ne peut (...) entraver le droit d'un étudiant de recevoir l'enseignement dispensé par l'établissement qu'il fréquente», insiste la loi.

«Le gouvernement a perdu la raison, il est en déroute et a choisi le pire moyen: provoquer les étudiants», soutient Pauline Marois.

On prévoit de très lourdes amendes pour les contrevenants. Pour un individu, les sanctions sont de 1000 \$ à 5000 \$ pour chaque jour d'infraction. Pour les organisateurs, l'employé ou un porte-parole d'association étudiante, l'amende s'élèvera de 7000 \$ à 35 000 \$ par jour. Les associations recevront des amendes de 25 000 \$ à 125 000 \$ par jour. Pour toutes ces offenses, les amendes doubleront en cas de récidive. On prévoit que «quiconque incite ou encourage une autre personne à commettre une infraction visée par cette loi est aussi passible des amendes prévues».

Pour les professeurs ou les employés des établissements, le projet de loi précise que rien n'entrave leur droit à faire la grève, conformément au Code du travail. En revanche, il est interdit à ces syndicats, à leurs représentants et même à leurs membres de participer à des moyens de pression liés au conflit avec les étudiants. Comme prévu, le projet de loi prévoit aussi que les sessions peuvent être suspendues, reprises en août pour les établissements ou les facultés qui ont été paralysés par les débrayages.

Pour le chef caquiste François Legault, le projet de loi soulève bien des questions. Certaines dispositions laissent croire que l'Etat accorderait des «diplômes au rabais» en écourtant les sessions d'hiver et d'automne, selon lui. Il n'a pas voulu annoncer si ses députés allaient appuyer le gouvernement, en situation précaire à cause de sa bien courte majorité 63 sièges contre 59. (La Presse)

Sherbrooke vendredi 18 mai 2012 - La Tribune 3

Les professeurs d'universités dénoncent le projet de loi spéciale

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) a joint sa voix à celle de la Fédération québécoise des professeur(e)s des universités québécoises (FQPPU), hier, pour dénoncer le projet de loi spéciale du gouvernement Charest. Dans une déclaration, les professeurs ont également fait valoir qu'ils ne reconnaissent pas la CREPUQ comme « porte-parole de l'université québécoise ».

La loi spéciale ne règle pas les problèmes de fond et risque plutôt d'envenimer la situation, note la Fédération. « On ne croit pas que ce soit la solution », commente le secrétaire général du SPPUS, Robert Tétrault. « Dans le contexte actuel, de voir la CREPUQ coude à coude avec le gouvernement, c'est très dérangeant », a fait valoir M. Tétrault, tout en se gardant de faire des reproches directement à la rectrice de l'UdeS, Luce Samoisette. Mme Samoisette se trouvait aux côtés du premier ministre Jean Charest, mercredi soir, lorsqu'il a annoncé le dépôt de la loi spéciale. Le président de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, se trouvait aussi à ses côtés. « Elle préférerait probablement ne pas être associée

à un tel contexte », avance M. Tétrault. Mme Samoisette soutient qu'elle était présente afin de rassurer les étudiants sur la suite des choses, à titre de présidente de la CREPUQ.

Et quelle serait la solution pour solutionner la crise? « Ce qui a été proposé, c'est de faire un moratoire sur la hausse des droits de scolarité, pour permettre un débat de fond sous la forme d'Etats généraux », indique M. Tétrault en rappelant qu'on doit s'attarder au financement des universités et à l'accessibilité.

Dans ce qu'ils appellent la « Déclaration du 17 mai », les professeurs de la FQPPU dénoncent « l'usage de la répression pour régler le conflit », ils se dissocient également des « administrateurs universitaires qui ont souvent amplifié la crise, notamment par la judiciarisation du conflit et le recours à l'intervention de forces de sécurité ». Robert Tétrault convient toutefois que la situation a été différente à l'UdeS, où ce n'est pas la direction qui a décidé de se tourner vers les tribunaux, mais plutôt des étudiants. A l'Université de Montréal, illustre-t-il, c'est l'institution elle-même qui a fait une demande d'injonction.

Les professeurs indiquent également qu'ils « ne reconnaissent pas la CREPUQ comme la porte-parole de l'Université

québécoise qu'elle prétend incarner ». « Ce qu'on a constaté avec le temps, c'est qu'il s'est créé une distance entre les directions d'établissement et les professeurs. Ils nous semblent parfois en rupture avec le point de vue de la base », observe le secrétaire général du SPPUS. La vision des professeurs diffère notamment en ce qui concerne l'implication du privé dans le financement de la recherche. « Ça crée des proximités pas toujours souhaitables », illustre Robert Tétrault.

En entrevue avant le dépôt de la loi hier, M. Tétrault se disait préoccupé par la portée de cette législation et craignait que le gouvernement ne s'immiscie dans les affaires des universités.

Le président du Regroupement des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'UdeS (REMDUS), Charles Tessier, abondait dans le même sens que ses confrères étudiants. « C'est de déplacer le problème: suspendre la session, c'est de prendre la grogne en ce moment et la déplacer », indique celui qui y voit une autre manœuvre pour ne pas parler des droits de scolarité. « La solution passe par une négociation sur la hausse des droits de scolarité. Une des raisons pour lesquelles l'entente a été rejetée, c'est qu'elle ne parlait pas de hausse, mais de ce qu'il y a autour. »



ARCHIVES LA TRIBUNE, RENÉ MARQUIS

Le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) a joint sa voix à celle de la Fédération québécoise des professeur(e)s des universités québécoises (FQPPU), hier, pour dénoncer le projet de loi spéciale du gouvernement Charest.

SUSPENSION DU TRIMESTRE

Vers un arrimage difficile à l'automne

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le message de la rectrice de l'UdeS et présidente de la CREPUQ, Luce Samoisette, n'est pas bien passé, estime-t-elle. Présente aux côtés du premier ministre lors de l'annonce d'une loi spéciale mercredi, Mme Samoisette indique qu'elle devait rassurer la population sur le sort des étudiants. En entrevue, elle admet qu'arrimer les cohortes des cégeps et des universités s'avère un véritable casse-tête.

Cette présence aux côtés du premier ministre ne doit donc pas être vue comme un appui officiel à la loi spéciale? « Ça ne nous appartient pas », répond Mme Samoisette, qui souligne que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) n'a pas de position officielle sur le sujet. C'est également ce qu'elle répond lorsqu'on lui demande si elle a été consultée sur le dépôt d'une loi spéciale.

Au moment de l'entrevue, la rectrice attendait de voir le contenu de la loi spéciale pour en savoir un peu plus sur la suite des choses. A quoi peut-on s'attendre du côté de l'UdeS?



ARCHIVES LA TRIBUNE, RENÉ MARQUIS

La rectrice de l'Université de Sherbrooke, Luce Samoisette, entrevoit un casse-tête administratif pour arrimer à la rentrée d'automne les cohortes des cégeps et des universités.

À en juger par les explications du premier ministre Jean Charest, cela doit signifier la suspension de la session d'été à la faculté des lettres et sciences humaines et en éducation, à moins que l'administration ne

s'entende avec les associations étudiantes. Mais jusqu'ici, les votes sont clairs, note Mme Samoisette. Plusieurs cours de la session d'été ont toutefois été annulés, notamment en lettres et communication.

Le mois dernier, l'institution avait annoncé des mesures de rattrapage pour la session d'hiver dans les facultés touchées par la grève. Celles-ci pourraient s'étaler jusqu'au 21 décembre. On en sait cependant très peu, pour le moment, sur la suite des choses.

Environ 5300 étudiants sont toujours en grève à l'UdeS, principalement dans les facultés d'éducation et de lettres et sciences humaines, et dans une moindre mesure à la faculté des sciences.

Comment pourra-t-on faire l'arrimage entre les cégeps et les universités, par exemple si des cégepiens finissent leur session d'hiver en septembre et entrent à l'université en octobre, alors que les sessions universitaires commencent généralement vers la fin août? Les mesures seront appliquées « à géométrie variable » dans les universités et même les départements, note Mme Samoisette. Concrètement, si on compte quatre groupes-cours, l'institution pourrait démarrer la formation pour trois groupes et la démarrer plus tard pour le quatrième groupe, illustre Mme Samoisette. « Ça va être un casse-tête, ça l'est déjà », souligne-t-elle.

Au moment de l'annonce gouvernementale, 14 cégeps étaient touchés par la grève (sur une possibilité de 48) et certaines facultés de 10 universités (sur 18). « On a fait des offres d'admission, au premier juin, les gens répondent. Nous devons faire la liste de tous ceux qui répondent oui et qui sont allés dans les cégeps touchés par les boycotts. » Les étudiants du Cégep de Sherbrooke ont pour leur part décidé de retourner en classe le 3 mai dernier, et ils ont aussi rejeté l'idée d'une « grève générale illimitée symbolique » par référendum mardi et mercredi.

A titre de présidente de la CREPUQ (officiellement depuis la semaine dernière), Mme Samoisette agit à titre de porte-parole de ce regroupement des universités. Son mandat est d'un an et pourrait être renouvelé une année de plus.

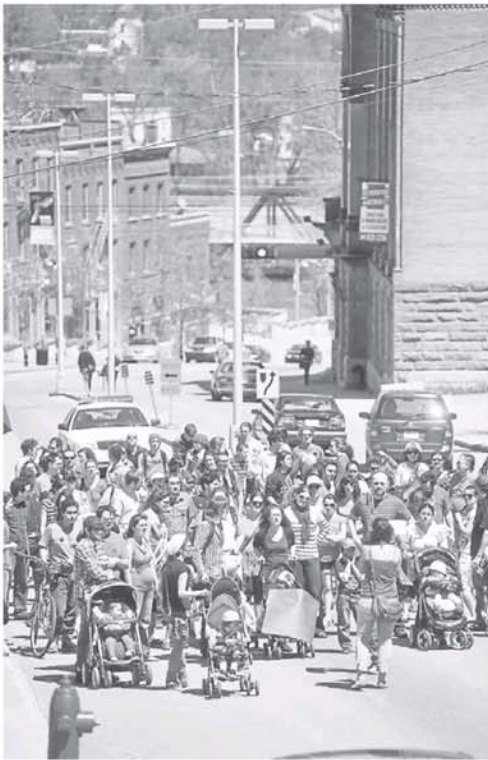
Mme Samoisette était présente à certaines rencontres entre le gouvernement et les associations étudiantes. Juge-t-elle, à l'instar du premier ministre, que les associations n'ont pas montré suffisamment d'ouverture? « Je ne peux pas juger de cela », fait-elle valoir.

Chronique d'une arrestation orchestrée

Samedi dernier, j'ai participé à une manifestation contre la hausse des frais de scolarité. Naïvement, à cause du caractère familial de l'événement, je me croyais en sécurité et j'avais rassuré ma mère au téléphone, non sans une pointe d'ironie. La « manifestation familiale » avait pour objectif de mettre de l'avant les revendications des parents étudiants. Bulles de savon, maquillage, slogans enfantins, cortège de poussettes, tout était réuni pour amuser les bambins présents à la manifestation avec leurs parents. L'animatrice de camp de jour en moi a repris du service, j'étais à l'avant, je criais des slogans, passant de temps à autre le porte-voix aux enfants et parents devant moi.

Tout se déroulait dans le calme, une colère joyeuse caractéristique de la plupart de nos manifestations parcourait la foule. Tout allait bien donc jusqu'à ce que les policiers décident de ne plus assurer notre sécurité à mi-parcours, en ne bloquant plus la circulation. Nous avons donc improvisé un service de sécurité afin de nous assurer qu'aucun incident malheureux ne se produise. La nervosité était palpable, des parents s'inquiétaient devant le comportement agressif et dangereux d'automobilistes coupant la manifestation devant nos yeux. Un enfant m'a alors dit : « La police est pas pour nous de toute façon, on peut se débrouiller sans eux ». Ce petit garçon d'à peine dix ans avait bien compris ce que plusieurs n'admettent pas encore.

La manifestation tirait à sa fin, nous arrivions au marché de la gare, où des étudiants en sciences et sciences humaines allaient tenir une séance d'« université en plein air ». Des policiers m'ont alors demandé de les suivre pour discuter. J'ai répondu que j'étais occupée et que je serais disponible pour discuter avec eux plus tard. Ils n'entendaient pas à rire et se sont faits plus insistants. Mes collègues n'ont pas tardé à se joindre à moi pour dénoncer leur tentative manifeste d'intimidation. Ils m'ont demandé de m'identifier, j'ai demandé pourquoi. Ils ont menacé de m'arrêter si je refusais de le faire. Les policiers ont alors pointé mon frère, il était lui aussi sommé de s'identifier. Devant les questions répétées de la foule, le policier me signifie que je suis accusée d'avoir incité les gens à prendre la rue et de ne pas avoir marché sur le trottoir. Oui, oui vous avez bien compris, ne pas marcher sur le trottoir! À un autre moment, je ne me souviens plus si c'est avant ou après les premières accusations, on m'accuse d'avoir troublé la paix.



IMACOM, RENÉ MARQUIS

Manifestation étudiante devant l'hôtel de ville de Sherbrooke durant ce long conflit qui monopolise l'intérêt médiatique.

Mon frère me ramène à la raison et me dit : « On y va, on va s'identifier sinon ils vont nous embarquer ». Il avait raison, les policiers étaient visiblement nerveux et je devais surmonter mon sentiment d'injustice pour aller m'identifier. Ils nous ont laissés partir en soulignant que nous étions accusés de plusieurs infractions et qu'ils utiliseraient leur pouvoir discrétionnaire pour voir si nous serions passibles d'une contravention.

Le travail des policiers n'est-il pas de protéger sans distinction, tous les citoyens? Le Service de police de Sherbrooke a tenté d'intimider des militants sous prétexte d'appliquer des règlements municipaux qui, dans le cas qui nous occupe, entrent en contradiction avec nos droits fondamentaux. Cette attitude est déplorable et répondait certainement à un mot d'ordre. Est-ce que le SPS et la Ville de Sherbrooke souhaitent instaurer un climat de peur et de répression dans nos rues?

Le message que les policiers nous ont envoyé samedi dernier est que nous ne pouvons pas manifester librement et spontanément à Sherbrooke. C'est un changement d'attitude marqué du

SPS. En conformité avec notre droit fondamental de manifester, jamais nous n'avions eu à demander la permission de tenir une manifestation. Dernièrement, plusieurs interventions policières et juridiques nous montrent que les pouvoirs en place tentent de restreindre, par tous les moyens possibles, ce droit acquis de chaudes luttes et qui est au cœur d'une société démocratique. La loi contre le port du masque à Montréal, les injonctions mettant à feu et à sang plusieurs institutions d'enseignement, la brutalité policière, les arrestations massives, le proflage et la distribution frénétique de contraventions par plusieurs services de police au Québec, sont des exemples de ses atteintes multiples au droit de manifester depuis le début de la grève étudiante. Au moment où j'écris ses lignes, la rumeur insistante d'une loi spéciale enflamme les tribunes téléphoniques. J'ai peur que si elle se matérialise, elle soit la goutte qui fera non pas déborder, mais exploser le vase.

Geneviève Bruneau
Étudiante à la maîtrise en littérature
Université de Sherbrooke

L'oeil des étudiants

Monsieur Jean Charest, Auriez-vous l'obligeance de donner sans tarder votre démission, car les agissements de votre gouvernement dans la gestion de cette légitime revendication étudiante qu'est le gel des frais de scolarité ont valu, entre autres, la perte d'un œil à un jeune Québécois de 20 ans?

Son œil, Monsieur Charest, pendant que votre gouvernement négociait une entente avec les étudiants alors même que vous aviez dépêché à Victoriaville une armée de policiers pour mater les manifestants.

Son œil, Monsieur Charest, même si d'un côté on entendait vos jérémiades quant au fait qu'il faut être deux parties pour négocier et que de l'autre, vos agents de la paix usaient et ont usé d'une force démesurée pour contrôler ceux que vous prétendez vouloir à votre table des négociations.

Son œil, Monsieur Charest, alors que vous vous bidonnez

de l'entente obtenue comme si vous veniez de gagner une belle tranche de capital politique.

Avez-vous ainsi usé de force face à notre jeunesse pour déstabiliser la société civile tout entière? C'est ce qu'on peut croire lorsque l'on analyse la façon dont votre gouvernement gère et a géré la situation actuelle des étudiants et ce, peu importe ce que l'on pense du fond du débat.

Monsieur Charest, je suis indignée... bien que je n'aie plus 20 ans!

Et je tiens à remercier Maxence L. Valade de même que tous les jeunes, du fond du cœur. Pour leur courage, pour l'intelligence dont ils font état pour mettre ainsi toutes leurs énergies à soutenir le rêve d'une société pour laquelle l'éducation est la véritable richesse.

Et je leur souhaite, je nous souhaite, de garder l'oeil ouvert.

Jasmine Larichelière
Waterville

Enfants-rois = étudiants-rois

Les étudiants en moyen de pression sont des irréductibles.

Cela me fait penser que durant leur enfance, les représentants de cette génération voulaient à tout prix faire à leur tête et leurs parents cédaient à leur moindre caprice pour acheter la paix et de peur de leur laisser des séquelles psychologiques. Une petite crise ou un chantage éhonté et les parents répondaient par l'affirmative à leur moindre désir.

On retrouve ces parents sur les lignes de piquetage à côté de leur progéniture, aujourd'hui.

Les parents ont abdiqué en se disant que la société les éduquera. Ce n'est pas surprenant que ces mêmes enfants-rois veulent :

- Tout avoir sans trop d'effort
- Fixer les règles, leurs conditions de travail, leur salaire, etc...

- Refuser toute contrainte ou de se faire dire non. Eux seuls ont raison.

Ce qui est encore plus aberrant, ce sont certains professeurs qui semblent les supporter. Achètent-ils la paix? Ont-ils peur des représailles lors de leur retour en classe?

(...) Il serait temps que la majorité silencieuse s'affirme publiquement afin que la relève, les futurs leaders de notre société, ne soit pas ces étudiants-rois. Allez étudier!

Raynald Savaria
Sherbrooke

La novlangue de Jean Charest

On doit se réjouir du fait que Jean Charest se réclame enfin du droit à l'éducation.

Dans sa novlangue, cependant, ce droit est devenu synonyme de négation du droit de grève pour les étudiants. Habile, Jean Charest chatouille la fibre progressiste des Québécois pour leur enfoncer des idées néolibérales dans le crâne.

Il se peut qu'il y parvienne. Toutefois, il trouvera sur son chemin non seulement des citoyens crédules, mais également les engagements internationaux du Québec en matière de droits de la personne. Le Québec s'est déclaré lié, par un décret du 21 avril 1976, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Or, le PIDESC codifie le droit à l'éducation notamment en ces termes : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit [de toute personne à l'éducation] (...) l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous

les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuite. »

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels précise cette obligation de grévoir notamment dans son observation générale : « les frais d'inscription imposés par le gouvernement, les collectives locales ou les établissements scolaires, et d'autres frais directs, sont un frein à l'exercice du droit et risquent de nuire à sa réalisation. Ils entraînent aussi souvent un net recul de ce droit [...] »

Lorsque j'entends le premier ministre réduire le « droit » et « l'accès » à l'éducation à une rhétorique contre le droit à la grève des étudiants, j'admire le brio politique, mais je savoure aussi les discussions à venir. Son gouvernement se commet ainsi vis-à-vis un droit fondamental qui est, en réalité, diamétralement attaqué par ses orientations politiques. Alors M. Charest, on y va pour le droit à l'éducation ?

Philippe Langlois
Sherbrooke



LA LOI SPÉCIALE EST ADOPTÉE

NOUVEAU SOUFFLE À LA COLÈRE

SONDAGE CROP
Les Québécois appuient
massivement le recours
à une loi spéciale

PAGES 2 ET 3



COLLABORATION SPÉCIALE, ÉTIENNE FORTIN-GAUCHER

DÉCÈS
TRAGIQUE D'UN
COATICOOKOIS

Onde de choc à Toronto

Des centaines de Torontois ont tenu à honorer la mémoire du Coaticookois Ralph Bissonnette, fauché par un chauffeur de taxi impatient alors qu'il se déplaçait en planche à roulettes. Le chauffeur fait face à des accusations de meurtre au second degré.

PAGE 7

Daniel Pennac
Écrire à corps ouvert

CAHIER
ARTS & SPECTACLES
WEEK-END

Série Certifiée
Garantie
6 ans / 100 000 km

La fièvre du printemps chez Suprem Automobile
Grande vente de véhicules d'occasion BMW et MINI en inventaire!

BMW
Le plaisir de conduire.SM
supremautomobile.com

Obtenez **4 mois gratuits**
ou un rabais équivalent (maximum de 2 500 \$).

TAUX DE
FINANCEMENT
À PARTIR DE **0,9%**

- Série 3, 5, 7
- Utilitaire
- Cabriolet
- Mini Cooper

Suprem Automobile
Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

OUVERT samedi * Informez-vous auprès d'un de nos conseillers pour tous les détails de cette offre unique.

SONDAGE CROP

Un appui massif à la loi spéciale

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Après trois mois de perturbations sociales, les Québécois ont choisi leur camp: la loi et l'ordre. La population appuie massivement la décision du gouvernement Charest de recourir à une loi spéciale pour stopper l'affrontement avec les étudiants sur la hausse des droits de scolarité.

Realisée à chaud jeudi et vendredi, au moment où l'Assemblée nationale débattait de la

loi d'exception, un sondage CROP révèle que le gouvernement Charest a l'appui très net de la population quand il adopte la ligne dure. «Les gens sont inquiets, ils ne reconnaissent plus leur Québec, leur société consensuelle. Ils veulent retrouver la sécurité et l'ordre, aussi ils se rallient très nettement au gouvernement», observe Youri Rivest, vice-président de CROP.

La maison de sondage a commencé à joindre les

800 internautes qui ont participé à l'enquête en fin d'après-midi, jeudi, avant que le contenu exact de la loi ne soit rendu public. Le sondage ne posait pas de question sur l'encadrement du droit de manifester, mais les intentions connues, comme la mise en place d'amendes sévères et la suspension du trimestre, en faisaient partie.

Les répondants, à 66%, sont pour la décision du gouvernement de recourir à une loi spéciale, et

Êtes-vous favorable ou opposé à une loi spéciale?

Tout à fait en faveur	45 %	➤ 66 %
Plutôt en faveur	21 %	
Plutôt opposé	12 %	➤ 33 %
Tout à fait opposé	21 %	

DROITS DE SCOLARITÉ
Êtes-vous davantage en faveur de la position du gouvernement ou celle des associations étudiantes ?

Totalement en faveur de la position du gouvernement	44 %	➤ 68 %
Plutôt en faveur de la position du gouvernement	24 %	
Plutôt en faveur de la position des étudiants	19 %	➤ 32 %
Totalement en faveur de la position des étudiants	13 %	



79⁹⁵ L'ENSEMBLE DRAPS PUR COTON LUXUEUX
Une valeur exceptionnelle, un seul prix imbattable !
2 formats, 1 seul prix

Une fibre naturelle tout confort, un choix de tissage satiné haut de gamme de 400, 490 ou 600 fils au pouce pour des nuits douillettes. Pourpre, gris, noirs, taupe, blanc ou anthracite. 2 formats disponibles : grand et très grand. L'ensemble comprend 2 taies. Rég. jusqu'à 200.00

simons

achats **simons.ca** en ligne

QUÉBEC PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL CENTRE-VILLE PROMENADES ST-BRUNO, CARREFOUR LAVAL SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRE COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 1-877-666-1840

34% sont d'avis contraire. Les Québécois sont aussi, généralement, davantage d'accord avec le gouvernement qu'avec les étudiants. Quand on leur demande de choisir entre l'offre de Québec (hausse des droits de scolarité étalée sur sept ans) et celle des étudiants (le gel), 68% des répondants appuient le gouvernement et 32% seulement se rangent du côté des étudiants. On observe que 53% des gens de la région de Québec sont «totalement» d'accord avec la position de Québec. C'est bien plus que la moyenne québécoise de 44%.

À Montréal, seulement 37% des gens sont, sans nuance, dans le camp du gouvernement.

Favorables à la loi spéciale, les Québécois sont pourtant partagés sur son impact. Seulement 32% pensent «qu'elle va aider à régler le conflit». Les deux tiers des répondants sont d'avis contraire: 32% croient que cela «va empirer les choses» et 36% sont d'avis que cela ne fait que reporter le problème à plus tard.

Les gens de la région de Québec se distinguent encore: 47% estiment que la loi va contribuer à en finir avec cet affrontement, alors que 26% des Montréalais seulement partagent cet avis.

Seulement 16% des gens

pensent que Jean Charest aurait dû céder et décréter un moratoire sur l'augmentation des droits de scolarité; 43% approuvent qu'il ait confirmé la hausse et 41% pensent qu'il devrait continuer à négocier avec les associations étudiantes.

Relancés sur «l'attitude» générale du gouvernement dans ce conflit, les Québécois lui sont clairement favorables. Ainsi, 60% des gens jugent «justifiée» la position de Québec, alors que 40% sont d'avis contraire. En région, on appuie Québec à 69%, tandis que 47% des répondants montréalais réproutent son attitude.

Quand on soumet l'attitude des étudiants au verdict des citoyens, 65% des gens la désapprouvent. Cette proportion monte à 73% en région, en dehors de Québec et de Montréal. En revanche, 35% des gens appuient les jeunes, et 42% des Montréalais cautionnent leur attitude.

Pour 40% des Québécois, le gouvernement et les jeunes étaient «fermés à toute négociation». Le «droit de grève» des étudiants trouve davantage d'adversaires que d'appuis: 53% des gens sont contre, et 47% pour. À Montréal, 56% des répondants estiment que les étudiants ont le droit de faire la grève tandis que, en région, 64% sont d'avis diamétralement opposé. (La Presse)

2 La Tribune - Sherbrooke samedi 19 mai 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	C1 à C26
Arts et spectacles	W1 à W23
Décès	C26 à C31
Économie	29 à 33
Loterie	6
Messier en liberté	E8
Monde	24
Mots croisés	E11 et C21
Opinions	20
Sports	47 à 55

MÉTÉO

Omar, 10 ans
École Champlain

AUJOURD'HUI

GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ

MAX.: 25° MIN.: 11°

Lever du soleil: 5 h 12
Coucher du soleil: 20 h 16

DIMANCHE ensoleillé, max.: 28° min.: 11°

LUNDI soleil et nuages, max.: 26° min.: 12°

JARDIN **Eden** Depuis 1960

ANNUELLES

Venez retrouver les couleurs du printemps chez nous!

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

« Est-ce que les masques de beauté sont toujours légaux? »

— Lise Watier

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

La loi spéciale est adoptée

Les fédérations étudiantes contesteront cet «abus de pouvoir» devant les tribunaux

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Toute manifestation de 50 personnes ou plus est désormais soumise à un contrôle étroit, en vertu de la loi spéciale adoptée à toute vapeur à l'Assemblée nationale hier. Les fédérations étudiantes contesteront cet «abus de pouvoir» devant les tribunaux dès mardi. La CLASSE envisage de lancer un appel à violer la loi.

Elle a reçu un appui étonnant dans sa démarche. Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a invité «tous les partenaires de la société à réfléchir ensemble à la possibilité de désobéir à cette loi de façon pacifique». Il a justifié son appel en disant que cette loi est «injuste» et est «imposée par un gouvernement illégitime, corrompu». «Est-ce que nous devons obéissance à cette loi qui nous enlève un droit pourtant fondamental?» a-t-il demandé.

Pour Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE, «il va falloir une réponse d'exception à cette loi d'exception». «Est-ce que nous allons appeler à désobéir à cette loi? C'est le genre de questions auxquelles nous allons répondre avec nos avocats en fin de semaine et à notre congrès de dimanche», a-t-il affirmé.

De son côté, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECO) déposera en cour, mardi, une requête en nullité pour invalider la loi spéciale. «On ne dit pas qu'il faut défer la loi, mais on va la contester», a affirmé son président, Léo Bureau-Blouin. La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, a prévenu que l'adoption de la «loi matraque» ne sonne pas la fin du conflit.

Québec a mis un petit peu d'eau dans son vin avec dix modifications à la loi, mais pas assez au goût des associations étudiantes. «Même avec les amendements, c'est une loi excessive qui limite d'une manière beaucoup trop importante le droit de manifester», a dit Léo Bureau-Blouin.

Selon l'un des amendements, c'est tout organisateur d'une manifestation de 50 personnes ou plus au lieu de 10 qui devra fournir aux policiers, huit heures à l'avance, l'itinéraire et la durée de cette sortie. Autre modification : les policiers pourront ordonner un changement de lieu



LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Jean-Marc Fournier, le premier ministre Jean Charest et la ministre de l'Éducation Michelle Courchesne se sont levés à tour de rôle pour confirmer leur vote en faveur de la loi spéciale 78 qui prévoit de sévères amendes pour étouffer la contestation étudiante. Au terme de quelque 20 heures de débat, 68 députés ont voté pour et 48 ont voté contre.

ou d'itinéraire lorsqu'il juge que l'emplacement choisi comporte un «risque grave pour la sécurité publique», une précision qui n'existait pas à l'origine.

La plupart des mesures sont demeurées intactes. Ceux qui participent à la manifestation, même s'ils ne l'ont pas organisée, doivent «prendre les moyens appropriés» afin que l'événement corresponde aux renseignements fournis à la police. Il est interdit de manifester dans les établissements scolaires et dans un rayon de 50 mètres de leur terrain. «Nul ne peut par un acte ou une omission» entraver «le droit d'un étudiant de recevoir l'enseignement» ou «l'accès à un établissement». Les contrevenants et les associations étudiantes fautive sont passibles de lourdes amendes.

Toutes ces dispositions ont provoqué des échanges acrimonieux à l'Assemblée nationale durant les quelque 20 heures de débat. Au final, 68 députés ont voté pour et 48 contre la loi spéciale. Elle est entrée en vigueur presque aussitôt, avec la sanction du lieutenant-gouverneur.

«Ainsi s'écrit l'histoire de ce gouvernement en fin de régime, par un recul de nos libertés», a lancé la chef péquiste Pauline Marois. Elle a demandé aux étudiants de la respecter, de ne pas «tomber dans le piège tendu

par le premier ministre». Elle a promis d'abroger la loi si son parti est porté au pouvoir.

Dans les banquettes de l'opposition, seuls les députés de la Coalition avenir Québec se sont levés pour appuyer la loi 78. Le gouvernement a retenu quelques-uns de leurs amendements. «La Coalition, par devoir, même si on n'est pas dans une situation idéale, doit appuyer les mesures qui sont nécessaires pour que les étudiants qui souhaitent retourner en classe puissent le faire et pour qu'on retrouve un certain calme au Québec», a affirmé le chef François Legault.

La loi 78 sera en vigueur jusqu'en juillet 2013. (La Presse)

Des milliers de manifestants ne décolèrent pas

MONTRÉAL — L'adoption et l'immédiate mise en vigueur de la loi spéciale 78, qui tente notamment de contrôler les manifestations, n'ont pas empêché des milliers de manifestants de marcher dans les rues du centre-ville de Montréal, hier.

Moins de 60 minutes après le début de la manifestation, la situation est devenue chaotique. Le Service de police de la Ville de Montréal a déclaré la manifestation illégale peu avant 22 h. Sur son compte Twitter, il a affirmé avoir tenté de «procéder à des arrestations ciblées» et affirmé avoir émis quatre avis de dispersion à la foule. Mais cela n'a pas empêché la manifestation de se poursuivre.

Des affrontements semblaient s'être déroulés entre des protestataires isolés et des policiers. A un certain moment, plusieurs policiers se sont rapidement déplacés, semblant se lancer à la poursuite d'individus à l'écart de la manifestation. Les représentants ont déployé des fumigènes, mais un extrémiste a répliqué en lançant un ou deux cocktails Molotov à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Saint-Urbain.

Sur les ondes de CUTV, une télévision universitaire qui diffusait des images sur Internet, on a même pu voir un camion de police foncer vers un groupe de manifestants. Les policiers ont demandé à la foule de se disperser. Des groupes se sont alors formés. Des grenades assourdissantes ont été lancées.

Plusieurs retardataires se sont joints au cortège en cours de route. Des passants ont également applaudi et appuyé les manifestants.

La colère des manifestants était visible. Certains ont même brûlé ce qui semblait être une copie de la loi. Divers

slogans hargneux ont été lancés tels «Charest, t'es mort. On va te trouver une tombe dans le nord.»

A l'instar des autres soirs, les policiers étaient fortement présents.

A Québec, plusieurs centaines de personnes s'étaient donné rendez-vous devant l'Assemblée nationale. Là aussi, les organisateurs avaient remis un itinéraire aux policiers.

Arrestation à Sherbrooke

A Sherbrooke, un jeune homme a été arrêté par des agents du SPS hier au cours d'une manifestation nocturne.

Alors que les manifestants formaient un grand cercle au coin des rues King et Belvédère, le jeune homme aurait déclenché un pétard à confettis. Selon un manifestant qui affirme avoir filmé toute la scène, un policier aurait reçu des confettis sur l'épaule. «J'ai voulu intervenir pour dire au policier de ne pas en faire un cas, mais ils l'ont quand même arrêté», raconte-t-il.

«Le policier l'a vraiment mal pris, témoigne une autre manifestante qui se décrit comme une très bonne amie du jeune homme arrêté. Mon ami est quelqu'un de pacifique, de très tranquille, qui ne fait jamais de trouble. C'est vraiment insultant qu'il se soit fait arrêter.»

Selon le sergent Yves Lemay, du Service de police de Sherbrooke, le jeune homme a été arrêté pour avoir commis un acte criminel, soit une agression armée. Il est présentement détenu au poste de police et il comparaitra par voie téléphonique d'ici les prochaines 24 heures.

Les policiers ont finalement utilisé des balles assourdissantes pour disperser les manifestants.

— La Presse Canadienne et La Tribune

UNE RENCONTRE ET UN DÉBAT POUR LE GRAND PUBLIC

Animation: Jean-Luc Mongrain

Le jeudi 24 mai à 18 h

Au Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke
225, rue Frontenac, Sherbrooke

Entrée gratuite



Recherche clinique : êtes-vous vraiment des cobayes?

Avec un panel de chercheurs, médecins, patients, infirmiers, gens de l'éthique, pour répondre à toutes vos questions.

www.recherche-clinique-sherbrooke.com



LA TRIBUNE PUBLIÉE LUNDI

NDLR: Veuillez prendre note que La Tribune sera publiée lundi lors de la Journée nationale des patriotes. Nos bureaux seront toutefois fermés. Il sera tout de même possible de communiquer avec le département de la rédaction en composant le 819 564-5454.

Cap sur la réussite... malgré les obstacles

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Terminer la session en mode intensif apporte des défis de taille pour plusieurs élèves du Cégep de Sherbrooke. Et c'est particulièrement le cas pour les étudiants ayant des troubles d'apprentissage, qui doivent travailler très fort pour finir la session.

Jean-Frédéric Laverdure est étudiant en techniques de maintenance industrielle. Avec l'allongement du trimestre de façon condensée, il estime que sa semaine de cours se déroule en 44 heures environ, plutôt que sur 36. Le jeune homme a un trouble de l'audition et il est dyslexique : ses semaines « normales » de cours apportent déjà leur lots de défis. Grâce à un plan d'intervention, Jean-Frédéric bénéficie de certaines mesures pour l'aider dans son apprentissage, comme avoir un peu plus de temps pour faire ses examens.

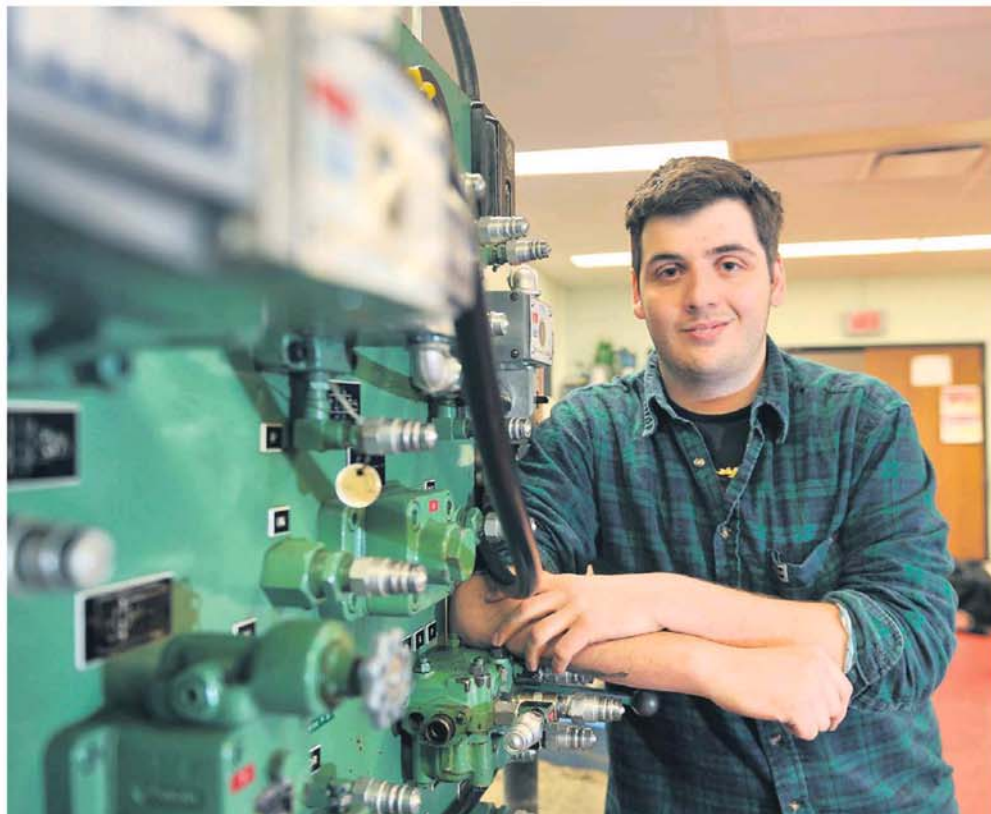
Avant que les cégépiens ne sonnent la fin de la grève le 3 mai, l'étudiant était un peu inquiet pour la suite des choses. « J'ai besoin de plus de temps et d'étudier plus pour être au même niveau. Les cours de soir, ça enlève beaucoup de temps d'études. C'est un peu plus difficile. »

Heureusement, les professeurs se montrent très compréhensifs.

Soucieux de réussir, il a décidé de diminuer le nombre d'heures de son travail saisonnier. « Je travaille comme paysagiste pour la tonte de pelouse. Je devais travailler par les soirs. » Il a plutôt décidé de s'en tenir au samedi matin, question de se consacrer à sa technique. Parce qu'en plus des cours, il doit aussi passer du temps à étudier et à faire ses travaux.

Heureusement, les professeurs se montrent très compréhensifs, raconte Catherine, une étudiante en histoire et civilisation qui préfère ne pas divulguer son nom complet. La Sherbrookoise est elle aussi dyslexique et présente un déficit d'attention. Comme Jean-Frédéric, elle bénéficie de certaines mesures pour la soutenir dans sa réussite scolaire. Elle peut par exemple faire ses examens dans un local, seule, afin de ne pas être distraite par aucun bruit. « Un seul bruit et je peux perdre toute ma concentration. Dans le local, il n'y a que moi : c'est comme un havre de paix! » En raison des cours qui doivent être donnés le soir, le Cégep de Sherbrooke a dû ajuster certaines mesures, dont l'accès à certains services, comme l'allongement des heures d'ouverture du centre des médias.

Pour simplifier la vie de leurs groupes, les professeurs remettent avant un cours des notes,



IMACOM, RENÉ MARQUIS

Pour terminer sa session condensée au Cégep de Sherbrooke, Jean-Frédéric Laverdure met toutes les chances de son côté, notamment en réduisant ses heures de travail.

plutôt qu'après pour faire de la révision, illustre Catherine. Des examens ont été remplacés par des travaux. En contrepartie, certains examens ou travaux qui devaient compter pour 20 %, par exemple, comptent plutôt pour 30 %. Catherine admet qu'elle a beaucoup de chance : elle habite chez ses parents et elle n'a pas à travailler.

Dans la technique de Jean-Frédéric, il est cependant plus difficile de condenser certaines matières. « La plupart des professeurs sont assez compréhensifs. Il y a certains professeurs qui ne peuvent changer les cours et il faut absolument qu'on réussisse certains préalables. » Y aura-t-il des impacts sur l'apprentissage? « Il y a de

la matière qu'on a esquivée. En électricité, ils ont sauté des chapitres. Ça aurait pu être utile, plus tard, dans notre milieu de travail. » Cette fin de session intensive aura peut-être des répercussions sur les notes de Jean-Frédéric, mais il espère néanmoins réussir.

Catherine a elle aussi eu des craintes sur l'allure que

prendrait le trimestre à la fin de la grève. Ses inquiétudes se sont apaisées. « On voyait la charge de travail qui s'en venait et on commençait à avoir peur. Mais de retour à l'école, c'est plus faisable. La montagne est moins grosse quand on essaie de la monter que lorsqu'on la regarde d'en bas. »

Des mesures pour aider les jeunes

SHERBROOKE — Le Cégep de Sherbrooke dénombre 181 étudiants ayant des troubles d'apprentissage « sans autre limitation fonctionnelle » et pour qui les chamboulements d'horaires peuvent amener des défis supplémentaires.

Environ 251 cégépiens ont un plan d'intervention.

Au sein de sa clientèle, l'établissement collégial compte aussi des jeunes ayant d'autres types de difficultés, dont des déficiences motrices ou psychologiques.

Du côté de l'institution, on précise que plusieurs étudiants

ont rencontré les services adaptés pour discuter de la charge de travail au retour de la grève. Ces services accompagnent tant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage, différents types de déficiences que des troubles de santé mentale.

Ces jeunes ont pu être informés de certaines mesures d'après-grève, dont l'ajustement de certains services en fonction des heures de cours de soirs.

Lors d'un point de presse tenu à la suite de l'injonction ordonnant la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke, la

directrice générale du Cégep de Sherbrooke, Marie-France Bélanger, avait fait valoir que l'établissement se pencherait sur des mesures pour aider les jeunes dont la voie vers la réussite est plus difficile.

Alors que certains établissements touchés par la grève ont fait face à des demandes croissantes d'aide psychologique et qu'ils ont même dû se tourner vers des ressources externes, ce n'est pas le cas au Cégep de Sherbrooke. D'après des données du service d'aide psychosociale, « il n'y a pas

plus de demandes que lors d'une période de pointe qui se situe en février », précise Guylaine Fisette, conseillère en communication au Cégep de Sherbrooke.

La session devait se terminer le 28 mai au Cégep de Sherbrooke. Avec l'horaire condensé, elle se terminera le 22 juin. En grève depuis le 1^{er} mars, les étudiants sont finalement revenus en classe le 7 mai, et ce même si une injonction ordonnait la reprise des cours à la fin avril.

— Isabelle Pion

Les ponts



LUC
LAROCHELLE
PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

On parle abondamment depuis deux jours du carcan juridique, l'entonnoir devant filtrer la contestation étudiante au cours de la prochaine année.

Outre la controverse politique qu'elle suscite, en pratique, la loi spéciale du gouvernement libéral éclaircit le portrait dans les cégeps et les universités de la province.

« En ce qui nous concerne, la semaine se termine avec un peu plus de clarté dans ce que nous aurons à gérer comme situation », analyse la vice-rectrice aux études de l'Université de Sherbrooke, Lucie Laflamme.

L'incertitude a eu des répercussions tangibles à l'UdeS. Des centaines d'étudiants ont retardé le paiement non remboursable de 300 \$ confirmant leur entrée à l'automne, politique de dépôt garanti qu'applique l'institution pour la toute première fois.

« Globalement, les demandes d'admission sont en hausse de 2 pour cent. Toutefois, le nombre d'admissions confirmées, lui, est pour l'instant en baisse de 12 pour cent, soit de 436 étudiants. Il était normal que les postulants attendent l'assurance qu'il pourrait obtenir un diplôme collégial avant d'engager ses frais. La situation devrait se résorber »,

rapporte Mme Laflamme.

Cette dernière a participé hier à une séance de travail en compagnie de gestionnaires du Cégep de Sherbrooke. Les deux institutions en étaient à leur deuxième rencontre pour échanger les informations les plus fraîches et ainsi tenter d'assurer la transition la plus harmonieuse possible pour les étudiants.

Bon an mal an, près d'un millier de cégepiens sherbrookoïses grimpent sur la colline universitaire.

L'incertitude a eu des répercussions tangibles à l'UdeS.

« Comme notre calendrier révisé se termine à la fin du mois de juin, pour tous les élèves ayant réussi, nous n'aurons aucun problème à fournir les relevés de notes et à obtenir la sanction du ministère avant le début de la session régulière de l'Université. Rien n'y paraîtra », assure la registraire du Cégep, Sylvie Desjardins.

Même en situation dite normale, l'Université ne valide qu'à la fin du mois de septembre si tous les étudiants admis à un programme de



IMACOM, JESSICA GARNEAU

Des représentants du Cégep et de l'Université de Sherbrooke ont de nouveau partagé hier leurs informations afin de faciliter la transition des étudiants au cours de l'automne. La vice-rectrice aux études de l'UdeS, Lucie Laflamme (à droite), a participé à cette séance de travail en compagnie de Sylvie Desjardins et Réjean Bergeron, respectivement registraire et directeur des études du Cégep.

baccalauréat satisfont bel et bien tous les critères fixés à l'admission. Leurs cours sont alors commencés.

La marge de manœuvre sera toutefois réduite pour les élèves qui se retrouveront en situation d'échec puisque plusieurs cours d'été, offrant normalement une opportunité de reprise quasi immédiate, ont été annulés par le Cégep.

Cette situation potentiellement conflictuelle sera encore plus complexe pour les étudiants qui proviendront des 14 établissements collégiaux où les cours ne reprendront qu'au mois d'août.

« Ces derniers commenceront leur session universitaire pratiquement au lendemain de leur dernier cours collégial. Comme ils viendront d'ailleurs, cela supposera

pour eux un déménagement, une adaptation à un nouveau milieu de vie et à un nouvel environnement académique. Nous ferons tout pour l'éviter, mais il se peut, malheureusement, que nous ayons à refouler de ces élèves s'ils ne peuvent se plier aux mesures d'allègement », admet Mme Laflamme.

Dépendamment des programmes, ces mesures accordent un délai pouvant aller jusqu'à trois trimestres pour effacer des préalables manquants.

Chaque année, autour de 70 étudiants admis à l'Université de Sherbrooke sont obligés de suivre un ou quelques cours en parallèle au Cégep.

« Dans la conjoncture actuelle, nous pouvons anticiper qu'ils seront un peu plus nom-

breux que d'habitude. Faudra trouver des solutions », répond le directeur des études du Cégep, Réjean Bergeron.

Compte tenu de la superposition des calendriers scolaires, le rattrapage pourra difficilement commencer dès la session d'automne.

« On ne peut pas prétendre que les effets de cette crise vont se dissiper en l'espace quelques mois. Il y aura des cheminements particuliers plus compliqués et plus ardu. Notre souci commun est d'offrir aux étudiants un pont facilitant », de conclure Lucie Laflamme.

Restera ensuite à s'occuper du pont entre les générations que la loi spéciale du gouvernement Charest a pu affaiblir. Aux yeux de certains, elle l'aura carrément fait exploser.

Au tour des Sherbrookoïses de se dénuder

CHLOÉ COTNOIR
cotnoir@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Message d'intérêt public : demain, ne soyez pas surpris si vous apercevez des gens dans leur plus simple appareil en train de manifester joyeusement devant le palais

de justice à compter de 14 h. Les étudiants sherbrookoïses n'ont certainement pas froid aux yeux et ont décidé d'organiser leur propre manifestation après avoir vu le succès de celles ayant eu lieu à Montréal au cours des dernières semaines. Des images de la première

manifestation de ce type ont fait le tour du monde, révélant l'originalité du mouvement étudiant.

Dans le même ordre d'idées, les étudiants invitent la population à venir participer à la prochaine grande manifestation, soit celle du 22 mai,

ayant pour thème 100 jours de mépris, 100 jours de résistance. À partir de 14 h, les gens sont attendus à la place des Festivals à Montréal pour montrer leur désaccord face à la hausse des frais de scolarité. La Coalition large de l'Association pour une solidarité

syndicale étudiante est l'instigatrice de cette grande manifestation.

Les étudiants de l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke se sont d'ailleurs prononcés en faveur de la grève à 77 % pour la journée du 22 mai.

Vigne à raisin
rustique pour notre climat

25% de rabais

mélanie grégoire

Terre noire

5 sacs / 5\$ (25L)

OUVERT TOUT LE LONG WEEK-END INCLUANT LUNDI 21 MAI DE 8 H À 20H!

valide du 17 au 21 mai ou jusqu'à épuisement des stocks

serres st-elie

4675, boulevard Industriel, Sherbrooke
Tel: 819 564-3243
serresstelie.com

Géranium pot 3.5" **0.99\$** (Géranium de couleur rouge)

VISITEZ LE SITE WEB **MelanieGregoire.TV**, VOTRE SOURCE D'INFORMATION EN HORTICULTURE !

SELON UNE PROFESSEURE D'HISTOIRE ET DE SCIENCE POLITIQUE

Un mécontentement généralisé

CHLOÉ COTNOIR
ccotnoir@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « Pourquoi Jean Charest, pourtant ministre de la Jeunesse, n'est-il pas allé rencontrer lui-même les leaders étudiants avant d'aller aussi loin avec ce projet de loi? Dorénavant, il n'a plus aucune latitude pour négocier. » Voilà le genre d'interrogation que Louise Leblanc, professeure d'histoire et de science politique au Cégep de Granby, se pose depuis hier.

Le projet de loi 78, l'un des plus contestés depuis fort longtemps, est loin de faire l'unanimité. Au contraire, il est jugé trop extrême par certains ou trop large par d'autres. Une chose est sûre, il fallait assurément un projet de loi dérangeant pour amener les verts ainsi que les rouges à lier leur voix et demander au gouvernement de reculer et de s'entretenir avec les leaders.

Dès sa nomination, Michelle Courchesne s'est empressée de rencontrer les étudiants. Or, il semblait bien que les dédits étaient pipés d'avance. « On n'écrit pas un projet de loi en un après-midi. L'arrivée de Mme Courchesne n'aura pas changé grand-chose au conflit, sauf qu'en allant à la rencontre des étudiants et en affirmant que ceux-ci avaient durci le ton,

il était encore plus facile de justifier leur projet de loi, explique Mme Leblanc. Dorénavant, le gouvernement peut dire qu'il est allé jusqu'au bout, qu'il a tendu la main aux étudiants, mais que ces derniers ont refusé. C'est une bonne stratégie pour justifier leur projet de loi. »

« Le premier ministre a la réplique facile et aime le jeu de pouvoir. Il est à l'aise dans la confrontation et il ne faut surtout pas le sous-estimer. »

Jean Charest s'offre donc un répit avec cette loi qui repousse la reprise des sessions. Or, comme plusieurs acteurs du Québec l'ont mentionné, elle sera contestable devant les tribunaux puisqu'elle porte préjudice à la Charte des droits et libertés. Encore une fois, il est aisé de croire que les libéraux avaient prévu le coup. « Il ne faut pas oublier que ce projet de loi est temporaire, qu'il sera en vigueur jusqu'en juillet 2013.

Le temps de contester cette loi devant les tribunaux sera donc restreint et il est presque impossible d'arriver à un jugement d'ici la fin de son application », explique la professeure.

C'est donc un pari risqué que prend Jean Charest de présenter cette loi et de croire que les étudiants rentreront docilement en classe en septembre. C'est également un pari risqué puisqu'il s'attaque maintenant à beaucoup plus de gens avec les nouvelles règles régissant les manifestations.

« Ce conflit est rendu beaucoup plus gros que ce qu'il était à la base. Avec ce projet de loi, Jean Charest peut s'attirer le mécontentement de personnes qui, jusqu'à maintenant, ne se sentaient pas concernées par le mouvement étudiant, mais qui considèrent maintenant qu'il y a atteinte aux droits fondamentaux. Je ne suis pas sûre que tous les députés libéraux sont tous très à l'aise à l'idée d'avoir à défendre ce projet de loi », souligne Mme Leblanc.

Elle tient toutefois à préciser que Jean Charest est une bête politique et qu'un défi de la sorte peut le motiver. « Le premier ministre a la réplique facile et aime le jeu de pouvoir. Il est à l'aise dans la confrontation et il ne faut surtout pas le sous-estimer. »



Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, était de passage à Sherbrooke pour faire connaître les revendications de sa centrale syndicale en cette période préélectorale, en compagnie du conseiller régional Ricky Lewis.

« C'est toute la société qui est attaquée »

VÉRONIQUE LAROCQUE
veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Avec sa loi spéciale, le gouvernement Charest a choisi le pire scénario pour dénouer la crise étudiante, croit Daniel Boyer, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). « On est à l'ère de Duplessis. C'est la loi du cadenas. Plus antidémocratique que ça, ça ne se peut pas », rage-t-il.

De passage à Sherbrooke hier dans le cadre d'une tournée nationale pour présenter les revendications de la plus grande centrale syndicale québécoise en cette période préélectorale, le secrétaire général de la FTQ ne pouvait passer sous silence les derniers développements dans ce conflit qui ébranle la province depuis plusieurs mois. D'ailleurs, le président de la Fédération, Michel Arsenault, qui devait être présent également, a été retenu à Québec où les représentants des centrales syndicales organisaient une conférence de presse pour dénoncer cette « loi matraque ».

« C'est le sort qu'on réserve à notre jeunesse : "Fermez-vous la gueule!" », peste M. Boyer, qui s'inquiète que ce « muselage des associations » devienne la norme lorsqu'on tente de régler un conflit. « C'est toute la société qui est attaquée », ajoute Ricky Lewis, conseiller régional de la FTQ en Estrie.

Quatre revendications principales

Outre un plus grand dialogue social, que ce soit entre le gouvernement et les étudiants ou les employeurs et leurs syndicats, Daniel Boyer a présenté quatre revendications principales que formule la FTQ en vue des prochaines élections : un meilleur financement du régime public de retraite, la protection

des services sociaux existants, le respect des droits du travail et un développement des ressources naturelles qui se fait en harmonie avec l'environnement, les populations habitant le territoire touché et qui donne de justes redevances.

Revendications assez traditionnelles aux dires de M. Boyer, mais qu'on doit reformuler à la veille de l'élection d'un nouveau gouvernement. « Il y a des choix de société qu'il faut faire », répond-il lorsqu'on lui demande comment injecter plus d'argent dans les régimes de retraite et les programmes sociaux. « Les entreprises payeront quatre milliards de moins en impôt au Canada cette année », donne-t-il à titre d'exemple d'endroit où la société pourrait aller chercher des gains supplémentaires. Taxer les biens de luxe en serait un autre exemple.

A ceux qui critiquent la FTQ de vouloir influencer le résultat des prochaines élections, Daniel Boyer répond qu'ils ont un rôle d'information à jouer en tant qu'organisme qui représente 600 000 travailleurs. La FTQ appuiera-t-elle un parti durant la course électorale? Rien n'est encore décidé à ce sujet. « On sait pour qui on ne votera pas », précise toutefois M. Boyer, en faisant référence à M. Charest et au parti de François Legault.

D'ailleurs, malgré ce que certaines langues affirment, Daniel Boyer croit que les centrales syndicales ont toujours une influence importante au Québec, que ce soit auprès de la population ou du gouvernement. « La preuve, on a été invité à la table de négociations avec la ministre et les étudiants », avance le dirigeant de la FTQ. Selon lui, M. Charest a reconnu l'expérience de discussion et de négociation avec le gouvernement des représentants syndicaux et c'est pour cette raison qu'ils ont été appelés à intervenir dans la crise étudiante.

rtsisherbrooke.com

TOITURE
UNITED STEEL BY METAL ARCHITECTURAL

MAC

MONTREAL CANADA
Steel Industries

Dure beaucoup plus longtemps que le bardeau conventionnel!

Vis non apparentes
Aucun joint
Aucune perforation
Esthétique inégalée
Classé « A » contre le feu

Notre **SAVOIR** se passe sous notre **couvre-chef**.

Notre **EXPERTISE** sur le chantier.

Rodrigue TREMBLAY Sherbrooke inc.

SPÉCIALISTE EN TOITURE MÉTALLIQUE 2540, rue Roy, Sherbrooke **819 346-4527**

10 La Tribune - Sherbrooke samedi 19 mai 2012

VOX POP

Une loi spéciale jugée « inquiétante »

VÉRONIQUE LAROCQUE
veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « Excessive », « antidémocratique », « inquiétante » : les Sherbrookoises rencontrées par *La Tribune* hier ne lésinaient pas sur les qualificatifs négatifs pour décrire la loi spéciale imposée par le gouvernement Charest pour mettre un terme à la crise étudiante. Si certains étaient heureux de voir une fin à ce conflit qui semblait s'enliser depuis plusieurs semaines, tous auraient préféré une autre fin à cette histoire.

« C'est beaucoup trop excessif. Cette loi brime le droit de manifester, le droit de parole », a déploré Marie-Claude Chapados. Infirmière de métier, elle a elle-même subi les contrecoups d'une loi spéciale forçant le retour au travail. Selon elle, ce genre de mesure frise la dictature.

« Ça me fâche. Ça brime la démocratie », a témoigné pour sa part Nicolas Arsenault. Pour l'étudiant à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, il est clair que le gouvernement libéral vient d'augmenter son nombre de détracteurs. « Jean Charest s'est tiré dans le pied. Il ne s'aide pas pour les prochaines élections », a-t-il affirmé.

Au contraire, Véronique Delisle, également étudiante à la Faculté d'éducation, croit que cette loi spéciale a du bon puisqu'elle permettra un retour éventuel en classe. « Je trouve que ceux qui sont en faveur de la grève parlent beaucoup au « nous » depuis le début. Ça ne représente pas l'opinion de tous », a-t-elle confié.

Parmi les personnes rencontrées, certaines adoptaient une position plus mitigée. C'est le cas entre autres de Marianne Morin. « Je trouve ça antidémocratique. On est au Québec ou on valorise la liberté d'expression, et là on va restreindre les droits des manifestants », a partagé l'étudiante en éducation. Toutefois, celle dont la faculté est toujours en grève se dit moins inquiète quant à son cheminement scolaire maintenant que le gouvernement intervient dans le dossier étudiant. « Cependant, j'aurais aimé que la grève arrête autrement. Par un vote démocratique comme au Cégep, par exemple », a-t-elle avancé.

D'autres solutions à proposer

La solution à la crise étudiante choisie par le gouvernement libéral ne fait certes pas l'unanimité. Y aurait-il eu d'autres façons de régler ce conflit? « Charest aurait juste eu besoin de s'asseoir avec les étudiants », a répondu Luc Mikel, qui croit que les négociations entre la ministre et les



Luc Mikel



Marie-Claude Chapados



Réal Turcotte



Véronique Delisle



Marianne Morin



Nicolas Arsenault

leaders étudiants n'ont pas été faites de bonne foi.

« J'aime bien l'idée du moratoire ou des états généraux, a suggéré Nicolas Arsenault. Ça aurait laissé aux gens le temps de réfléchir. Tout le monde aurait pu amener son point de vue. Pour faire un aussi gros choix de société, il faut du temps pour réfléchir. »

Au cours des prochains jours, plusieurs manifestations sont prévues à Montréal, Québec et ici, à Sherbrooke, pour dénoncer cette loi spéciale qui suspend les sessions des établissements en grève jusqu'à l'automne prochain. La fin de l'histoire est-elle réellement écrite? « Je ne suis pas sûr que ça va régler la situation cette loi spéciale. Ce n'est que partie remise à l'automne », a prédit Réal Turcotte, qui attribue à l'entêtement des deux partis l'échec des négociations.

Prêt pour l'été

sports experts
Carrefour de l'Estrie

<p>Rabais 50%</p> <p>Polo Nike golf Modern Colorblock Homme SPÉCIAL Rég. 69,99 \$ 34,99\$</p>	<p>Chemise North Face Kinder Scout Homme SPÉCIAL Rabais 35% Rég. 64,99 \$ 39,99\$</p>
<p>Rabais 30%</p> <p>Bermuda Nike Golf Core Homme SPÉCIAL Rég. 89,99 \$ 59,99\$</p>	<p>Bermuda North Face Paramount Utility Homme SPÉCIAL Rabais 30% Rég. 59,99 \$ 39,99\$</p>
<p>Rabais 35%</p> <p>Camisole Columbia Splendide summer Femme SPÉCIAL Rég. 39,99 \$ 24,99\$</p>	<p>Robe LOLE Elise Femme Rég. 79,99 \$ SPÉCIAL Rabais 40% 44,99\$</p>
<p>Rabais 40%</p> <p>Jupe Columbia Crossroad Femme SPÉCIAL Rég. 49,99 \$ 29,99\$</p>	<p>Chaussure de jogging Reebok Premier Ultra 8 U-Form Homme ou femme Rég. 149,99 \$ SPÉCIAL Rabais 50% 74,99\$</p>
<p>Rabais 40%</p> <p>Chaussure d'entraînement Nike Air Max Edge 11+ Homme SPÉCIAL Rabais 40% Rég. 109,99 \$ 69,99\$</p>	<p>Free XTMotion Fit+ Femme SPÉCIAL Rabais 45% Rég. 124,99 \$ 79,99\$</p>
<p>Vélo pour Junior Nakuamura Monster 1.2 Rég. 219,99 \$ SPÉCIAL Rabais 60% 159,99\$</p>	

sports experts
Carrefour de l'Estrie

819 346-5286

Sherbrooke samedi 19 mai 2012 - La Tribune 11



**DENIS
DUFRESNE**
ÉDITORIAL

denis.dufresne@latribune.qc.ca

Disproportionné

La loi spéciale 78 (« Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent »), qui sera en vigueur jusqu'au 1er juillet 2013, a été adoptée démocratiquement par l'Assemblée nationale et doit être respectée.

Mais le gouvernement Charest parviendra-t-il pour autant à obtenir la paix sociale?

Cela apparaît incertain, du moins si on se fie aux réactions des syndicats, qui songent à une contestation juridique, à celle des associations étudiantes, qui promettent de nouvelles manifestations, et des organismes de défense des droits de la personne, qui sont inquiets.

Il est vrai qu'après 14 semaines de grève étudiante et de crise sociale, le gouvernement du Québec devait agir pour mettre fin à la crise et permettre un retour en classe pour ceux et celles qui souhaitent compléter leur session.

Il devait aussi mettre fin aux manifestations et aux affrontements parfois violents sur les campus.

Avec cette loi, toutefois, il va beaucoup plus loin et adopte des mesures répressives qui touchent l'ensemble de la population et attaquent les libertés civiles.

Aux amendes très élevées qui pourraient être imposées aux leaders étudiants et aux associations étudiantes, s'ajoutent des dispositions pour encadrer, voire limiter, les manifestations non seulement des associations étudiantes, mais aussi des syndicats et des autres organismes susceptibles de vouloir s'exprimer sur la place publique.

Le fait d'exiger que quiconque organise une manifestation de 50 personnes ou plus doit dévoiler aux policiers l'itinéraire, la durée et même les moyens de transport utilisés par les participants, vise bien sûr à éviter les débordements des dernières semaines et à ramener la paix, particulièrement dans les rues de Montréal.

Mais cela revient pratiquement à donner aux autorités policières le pouvoir de décider quelle organisation aura le droit de manifester, de déterminer en quelque sorte qui pourra s'exprimer sur la place publique. Et cela constitue une

entrave à la liberté d'expression et au droit d'association.

Le Barreau du Québec, un ordre professionnel qui regroupe 24 000 avocats et qui doit protéger le public, est inquiet.

Il est d'avis que « l'ampleur de ces limitations aux libertés fondamentales n'est pas justifiée pour atteindre les objectifs visés par le gouvernement » et porte atteinte aux droits fondamentaux.

Professeur de droit à l'UdeS, Finn Makela, juge que « oui, aucun doute, il y a plusieurs dispositions qui sont anti-constitutionnelles », rappelant que la Charte canadienne des droits et libertés protège la liberté d'expression, le droit d'association et le droit de réunion pacifique.

Que l'on soit d'accord ou non avec la hausse des droits de scolarité — et bien que le régime des prêts et bourses ait été bonifié — le gouvernement ne régle en rien le problème de fond en agissant ainsi et aurait eu avantage à tenter de résoudre ce conflit par le dialogue.

Même si l'ancienne ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a tenu 22 heures de négociations avec les associations étudiantes et que sa successeuse Michelle Courchesne les a rencontrées pour faire le bilan de la situation après 14 semaines de grève, le premier ministre Jean Charest aurait dû tenter une ultime rencontre avec les leaders étudiants avant de déposer et de faire adopter cette loi spéciale.

En outre, d'autres possibilités s'offraient au gouvernement et bien avant aujourd'hui : Québec aurait pu décréter un moratoire sur les hausses des droits de scolarité et tenir des états généraux sur l'éducation, comme le réclamaient non seulement la majorité des étudiants, mais également le mouvement du « carré blanc » et la Fédération québécoise des professeurs des universités.

Le Barreau du Québec avait également proposé d'agir comme médiateur entre l'État et les leaders étudiants. En vain. Le gouvernement Charest aurait pu aussi décider de trancher la question en déclenchant des élections.

Malheureusement, après avoir laissé traîner les choses en espérant que le mouvement de contestation s'essouffle, le gouvernement a choisi un moyen disproportionné, qui divise les Québécois.



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

L'idéal démocratique des patriotes

Chaque année depuis 2002, nous célébrons la Journée nationale des patriotes qui vise à honorer la mémoire des femmes et des hommes qui ont lutté pour l'obtention d'un vrai gouvernement démocratique il y a de cela 175 ans!

Le 21 mai, nous en serons à la 10^e édition de cette célébration. Mais quoi célébrer? Rappelons brièvement les faits : après la Conquête britannique de 1763, et sous la pression des loyalistes américains qui s'étaient réfugiés dans la nouvelle colonie britannique de la Province de Québec, les dirigeants anglais ont accordé en 1791 un semblant de constitution démocratique. Pourquoi un semblant de constitution démocratique? C'est que dans cet acte constitutionnel, le gouverneur général, en plus de posséder un droit de veto sur les lois votées par l'assemblée des députés élus par la population, nommait les membres des conseils législatif et exécutif qui gouvernaient la colonie sans souvent tenir compte des avis de l'assemblée des députés.

C'était pour cette raison que les membres du Parti patriote ont lutté âprement afin que soit reconnue la valeur de l'assemblée des députés élus. Les patriotes ont d'abord boycotté les produits britanniques, ont mis en place des journaux et organisé des dizaines d'assemblées afin de décrire la situation : ces assemblées et ces journaux ont été déclarés illégaux par le gouverneur et des groupes paramilitaires comme le Doric Club ont provoqué des rixes qui se sont terminées par des affrontements armés avec d'abord les Fils de la liberté, puis les Frères chasseurs. Il y eut des centaines de morts, d'emprisonnements, d'exils... sans compter ceux qui furent pendus après avoir

été jugés comme des traitres.

Une enquête fut menée par Lord Durham qui reconnut la justesse de certaines revendications comme l'obtention d'un gouvernement responsable.

Londres fit d'abord la sourde oreille, mais dix ans plus tard, en 1848, après avoir unifié le Haut et le Bas-Canada, accorda ce pour quoi les patriotes s'étaient battus, soit la responsabilité ministérielle qui enlevait au gouverneur général son droit de veto et accordait à l'assemblée des députés élus, le loisir de nommer les membres du conseil exécutif.

Les patriotes furent graciés, certains purent revenir d'exil, mais ceux qui furent tués durant les combats ou pendus comme des criminels furent sacrifiés de façon éhontée. C'est aussi sans compter les dommages causés aux propriétés dévastées lors des différents combats qui se sont tenus, précisons-le, tant au Haut-Canada (l'Ontario actuelle) qu'au Bas-Canada (Québec).

C'est pourquoi pouvons-nous affirmer que l'idéal démocratique poursuivi par les patriotes de 1837-1838 est un modèle de tenacité, de courage et de vision que nous devons honorer non seulement en cette journée fériée, mais tous les jours. Et c'est pourquoi je pourrais depuis trois ans, avec le Comité estrien de la Journée nationale des patriotes, un concours qui se tient dans plusieurs écoles du Québec. Les 15 prix seront remis lors du déjeuner-causerie qui se tiendra demain à la salle Richard-Gingras (secteur St-Elie), à 9 h 30.

Luc Guay, Ph.D, didactique de l'histoire
Sherbrooke

20 La Tribune - Sherbrooke samedi 19 mai 2012

Un beau gâchis collectif

LUC GODBOUT

Collaboration spéciale

ANALYSE

Je ne pensais jamais avoir à écrire cette chronique sur les finances publiques dans un contexte aussi tendu.

Si l'objectif en pensant à la conception de cette chronique était au départ de mettre un peu de rationalité dans un débat qui est devenu beaucoup trop émotif, avouons que le climat s'y prête mal au moment où la loi spéciale risque fort de faire monter l'émotivité d'un cran encore, éloignant d'autant l'élément rationnel, pourtant nécessaire, à la résolution du conflit.

Tentons néanmoins de reprendre le tout depuis le début, la hausse des droits de scolarité découle d'un constat partagé sur le sous-financement universitaire, évalué à 400 millions \$ par année.

Pour corriger la situation, le gouvernement a proposé une hausse des droits de scolarité. D'abord, 325 \$ par an pendant cinq ans dans le budget de mars 2011. Puis devant la persistance du conflit, le gouvernement l'a remodelé, le 27 avril dernier, à 254 \$ annuellement sur sept années. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 8,9 %. Même si étudier à l'université est un investissement fort rentable, une telle hausse peut être vue comme étant potentiellement dommageable pour l'accès aux études

universitaires. Dans la réalité québécoise, augmenter les droits de scolarité n'a de sens qu'en bonifiant l'aide financière aux études (AFE). Or, elle a justement été bonifiée de diverses façons.

L'heure n'est pas aux reproches, le débat est déjà assez tendu comme ça, mais force est de constater que le gouvernement n'a pas su communiquer sa stratégie pour garantir, et même améliorer, l'accès aux études universitaires. Du côté des fédérations étudiantes, c'a pris beaucoup de temps avant de pleinement considérer les gains obtenus. Dans un cas comme dans l'autre, les efforts pour communiquer les bonifications de l'AFE sont arrivés trop tardivement.

Des bonifications importantes

Pour bien saisir l'ampleur des bonifications apportées à l'aide financière aux études, il importe de rappeler en premier lieu que chaque étudiant boursier selon les règles en vigueur avant la hausse est pleinement compensé par une bourse majorée couvrant la totalité de la hausse des droits de scolarité.

Qui plus est, pour un étudiant pour lequel les revenus des parents doivent être considérés, le seuil à partir duquel une contribution parentale est requise a également été rehaussé de 28 389 \$ à 35 000 \$ en mars 2011 puis à 45 000 \$ en avril 2012. Ce faisant, si

un étudiant universitaire perdait l'accès à une bourse dès lors que ses revenus parentaux excédaient 46 000 \$, les modifications ont pour effet de rendre une bourse possible jusqu'à 72 000 \$ de revenus parentaux. Il s'agit d'un changement majeur qui répond directement à une revendication de longues dates des fédérations étudiantes.

Grâce à ces changements, le nombre de boursiers universitaires sera en augmentation. Ils passeront de 46 000 qu'ils étaient en 2008 à 75 000 en 2018, un bond de loin supérieur à l'augmentation de la fréquentation universitaire. Parmi les boursiers universitaires en 2018, les modifications feront en sorte que plus de la moitié recevraient une bourse dont la hausse excèdera l'augmentation des droits de scolarité et près de 40 % veraient leurs bourses augmenter dans la même proportion que la hausse des droits de scolarité. Enfin, autour de 10 % des étudiants recevraient une bourse qui couvrirait partiellement la hausse des droits de scolarité. Pour ces derniers, il faut souligner qu'avec les paramètres antérieurs, ils ne recevaient aucune bourse.

Il faut également souligner que même s'ils ne subissent pas la hausse des droits de scolarité, les étudiants qui fréquentent les cégeps et même ceux en formation professionnelle ou secondaire bénéficient aussi du rehaussement du seuil de

contribution parentale. Pour ces derniers, comme la vaste majorité d'entre eux ne fréquenteront pas l'université, il s'agit d'une amélioration claire de la couverture de l'AFE.

Sans entrer dans les détails, ajoutons les autres améliorations de l'AFE telles la bonification de programme de remboursement différé, la promesse de mettre en place d'un programme de remboursement des prêts proportionnels au revenu et la possibilité d'avoir des prêts additionnels pour les étudiants dont le revenu parental oscille principalement entre 45 000 \$ à 120 000 \$.

De toute évidence, les gains sont manifestes.

Prenez une famille gagnant autour de 54 000 \$ en 2012. Actuellement, l'étudiant au premier cycle universitaire à temps complet n'aurait pas droit à une bourse de l'AFE. En 2018, même si le revenu parental progresse à 60 000 \$ pour tenir compte du coût de la vie, une bourse serait dorénavant possible de près de 2300 \$ faisant réduire le coût net de ses droits de scolarité comparativement à avant la réforme.

Le résultat est le même si cet étudiant gagne un revenu de 5000 \$, une bourse sera toujours possible en 2018 contrairement en 2012 et elle couvrira 80 % de la hausse des droits de scolarité.

Problème de communication

Passons maintenant à l'entente de principe du 5 mai, survenu après un marathon de

22 heures, visant à mettre en œuvre un conseil provisoire des universités devant conduire à un examen de certaines dépenses universitaires où chaque dollar d'économie identifié devait servir à réduire les frais afférents. Cette entente aurait dû constituer le gain ultime. Bien sûr, on peut déplorer les propos tenus de part et d'autre dans les heures qui ont suivi l'entente. Reste que cette entente n'est pas mauvaise en soi, au contraire. Encore une fois, un problème de communication apparaît dans la manière dont elle a été rédigée et transmise, car même s'il était permis d'anticiper qu'elle serait lue par des milliers d'étudiants, rien dans son contenu ne mettait en valeur les gains à l'AFE.

Je suis peut-être trop naïf, mais je m'accroche aux propos de la ministre de l'Éducation qui dit vouloir poursuivre les discussions avec les fédérations étudiantes. C'est sûr qu'il est relativement tard pour discuter, mais il est encore souhaitable de chercher une entente de principe mettant en valeur les gains réalisés dans l'AFE et quelques précisions sur le conseil provisoire des universités. Cela reste la meilleure sortie de crise qu'il soit possible d'imaginer.

Luc Godbout est professeur à l'Université de Sherbrooke et chercheur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques.

luc.godbout@usherbrooke.ca
twitter: @Luc_Godbout

TRIBUNE LIBRE

Que faites-vous à nos enfants?

La scolarité devrait être gratuite pour nos jeunes d'aujourd'hui puisque actuellement, une majorité de Québécois est sur le marché du travail alors que demain, cette jeunesse que l'on veut endetter fera partie de la minorité qui devra faire vivre la majorité rendue à la retraite. Veut-on ajouter au fardeau de demain un endettement qui les découragera?

Notre jeunesse vit actuellement le côté sombre du travail policier, ce qui mine le tissu social puisque demain, les jeunes n'auront plus confiance en les forces de police et ne lui apporteront pas l'aide dont ils ont besoin pour faire un travail efficace. La police est un rouage essentiel dans une société qui se veut démocratique et il faut donc éviter de lui faire perdre sa crédibilité en l'obligeant à jouer les gros bras pour compenser le fait que l'on n'a pas le courage politique d'agir raisonnablement.

Une société évolue grâce à l'énergie de sa jeunesse et nous devons permettre à cette jeunesse d'avoir un exutoire lui permettant de manifester son désaccord. Si on crée par une loi une situation qui les empêche pratiquement de s'exprimer publiquement, on les pousse à la

clandestinité avec le risque des gestes beaucoup plus radicaux. J'ai à la mémoire octobre 1970.

Combien de jeunes sans histoires ont actuellement connu les rouages de la justice avec la sensation d'être broyés par elle? Ils en ressortent avec une perte de confiance dans le système judiciaire. Ajoutez à cela une loi matraque qui les vise spécifiquement et la rupture sera définitive.

Avez-vous déjà oublié votre jeunesse et le fait que dans la fougue qui la caractérise, elle peut poser des gestes en soi ordinaires qui peuvent devenir un monstre avec une loi matraque? Un jeune, pour avoir manifesté paisiblement, pourra se retrouver endetté d'une façon déraisonnable au point que la vie n'aura plus d'intérêt pour lui.

Pour ce que vous faites à ces jeunes qui seront les décideurs de demain, j'ai honte de mon Québec comme cela ne m'est jamais arrivé et je verse une larme pour cette jeunesse courageuse que l'on veut broyer. Si dans votre vie personnelle vous agissez ainsi avec vos enfants, craignez que la DPJ ne soit chez vous sous peu.

Marc-André Girard
North Hatley



LA PRESSE, EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE

Notre jeunesse vit actuellement le côté sombre du travail policier, ce qui mine le tissu social puisque demain, les jeunes n'auront plus confiance en les forces de police et ne lui apporteront pas l'aide dont ils ont besoin pour faire un travail efficace.

Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com 855-CAN-1-877-988-4040 Intern: 800-634-6364
COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW

La Tribune

(PRESQUE) TOUT NUS DANS LA RUE

« Le mouvement est trop fort. Le gouvernement ne peut pas l'arrêter. »

PAGES 2 ET 3

IMACOM, JOCELYN RIENDEAU

DES RECORDS, DES PRIX ET DES PROJETS

IMACOM, MAXIME PICARD

La région a récolté plus que sa part de récompenses, hier, à la tombée du rideau de la 25^e édition sherbrookoise du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec. Samedi, le groupe Brazz a donné la pleine mesure de son talent sous le grand chapiteau à l'occasion du concert Prestige Yamaha.

PAGE 4

La voix perchée des Bee Gees s'éteint

Robin Gibb

PAGE 23

LA PRESSE CANADIENNE

Le drame du parc de La Vérendrye laisse un grand vide

PAGE 5

CE LUNDI DE 11H À 17H SEULEMENT ●●● CE LUNDI DE 11H À 17H SEULEMENT ●●● CE LUNDI DE 11H À 17H SEULEMENT

À NE PAS MANQUER!

TOUT POUR 1\$

Obtenez l'une de ces promotions pour 1\$ EN PLUS DE TOUS LES OFFRES DÉJÀ EN VIGUEUR:

- Démarreur à distance
- Aileron arrière
- Pneus d'hiver
- Entretien régulier pendant 1 an
- Premier paiement à la location
- Roues d'alliage
- Voyage pour 2 à Las Vegas
- Déflecteur de capot
- Attache-remorque ET PLUS!

5 ENDROITS POUR EN PROFITER!

Mazda de Sherbrooke.com ●●● Kia Sherbrooke.com ●●● Nissan Sherbrooke.com ●●● Kia Magog.com ●●● Mazda de Magog.com

Les valeurs maximales de 4000 \$ sont incluses dans la promotion.

En sous-vêtements pour la cause

VÉRONIQUE LAROCQUE
veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Après les Montréalais, c'était au tour des Sherbrookoïses d'organiser une manifestation lors de laquelle l'apparat le plus simple était roi. Plus diurnes que leurs compatriotes de la métropole, les manifestants, qui s'étaient donné rendez-vous devant le palais de justice à 14 h hier, avaient revêtu leurs plus « beaux » sous-vêtements ou leur maillot de bain, de couleur rouge préférentiellement, pour marcher dans les rues de la ville durant près de quatre heures.

« Ils en ont fait à Montréal. Je trouvais le concept bon. Je me

suis dit que ça allait détendre l'atmosphère avant la suite », répond William Rheault, celui qui a lancé l'idée de faire une manifestation nue dans les rues sherbrookoïses, lorsqu'on lui demande pourquoi avoir choisi ce moyen de protestation. Selon le jeune homme, la grogne de la population contre le gouvernement devrait monter dans les prochains jours, la suite de la crise pourrait être plus houleuse. « Ça va empirer. Le mouvement est trop fort. Le gouvernement ne peut pas l'arrêter avec la loi qu'il a passée », prédit M. Rheault.

Deux jours après l'adoption de la loi 78 qui encadre le droit de manifester, la colère chez les manifestants était palpable.

« La hausse des frais de scolarité, ce n'est même plus la cause. C'est beaucoup plus grand maintenant », commente Guillaume Bolduc, un étudiant au baccalauréat en enseignement. Pour lui, la loi spéciale du gouvernement libéral brime des droits fondamentaux. « C'est du fascisme », avance-t-il.

D'ailleurs, c'est afin de se conformer à cette nouvelle loi et d'éviter que la manifestation soit rapidement déclarée illégale que les manifestants ont transmis au Service de police de Sherbrooke leur trajet. Celui-ci empruntait trois artères importantes de la ville, soit la rue King Ouest, la rue Galt Ouest et le boulevard de Portland, de même que

plusieurs rues résidentielles du secteur Vieux-Nord.

« La hausse des frais de scolarité, ce n'est même plus la cause. C'est beaucoup plus grand maintenant »

Vu sur une carte routière, le trajet représentait un doigt d'honneur... « C'est pour le côté ludique », explique William Rheault.

Ces quelque 200 personnes marchant torse nu ou avec très peu de vêtements ont

attiré l'attention de bien des personnes. Avant que la manifestation ne se mette en branle, des dizaines de curieux observaient le groupe de l'autre côté de la rue King Ouest. Quelques résidents sont également sortis de leur maison au passage du convoi pour encourager les manifestants. « Je suis tout à fait d'accord avec eux », partage Jean-Pierre Rousseau, en applaudissant leur audace.

Selon le Service de police de Sherbrooke, aucun incident n'est survenu durant cette première manifestation sherbrookoïse nue. Sous un soleil de plomb et un mercure dépassant les trente degrés Celsius, quelques coups de soleil ont toutefois pu être observés.

Pour oublier vendredi soir

SHERBROOKE — L'ambiance était à la fête lors de la manifestation d'hier après-midi et l'humour y était omniprésent. Une atmosphère qui contrastait grandement avec celle de vendredi soir, alors que quatorze manifestants ont été arrêtés par le Service de police de Sherbrooke.

« J'étais devant l'antiémeute. On était à genoux pour leur montrer qu'on était pacifiques. Ils ont commencé à avancer en frappant sur leur bouclier. Au lieu de reculer, on s'est levés et on s'est tenus par les bras. On pensait qu'ils allaient juste nous pousser avec leur bouclier. Mais non. Le policier m'a frappé avec sa matraque. Ça faisait tellement mal », raconte Marie-Pier Boisvert. Ses amis et elle étaient sur la rue King Ouest, à la hauteur du restaurant Caffuccino, lorsque les policiers ont utilisé des grenades fumigènes et assourdissantes pour disperser la foule. Dans un communiqué, le Service de police de Sherbrooke affirme que la foule était « très hostile ». Selon la jeune femme, les faits doivent être rétablis. « La seule chose hostile, ce sont des gens qui ont insulté les policiers », avance-t-elle.

Celle-ci souligne d'ailleurs

le fait que les policiers de Sherbrooke n'avaient jamais usé de force contre les manifestants, jusqu'à l'adoption de la loi 78.

« Au lieu de reculer, on s'est levés et on s'est tenus par les bras. On pensait qu'ils allaient juste nous pousser avec leur bouclier. Mais non. Le policier m'a frappé avec sa matraque. Ça faisait tellement mal. »

Hier, il s'agissait pour ses camarades et elle d'une occasion pour panser les blessures laissées par les événements de vendredi. « On montre aussi qu'on est vulnérable en se déshabillant », ajoute son amie, Catherine Frenette.

Des confettis comme arme

D'ailleurs, c'est avec un brin d'humour que le jeune Guillaume Bolduc a voulu

rappeler l'arrestation vendredi soir d'un des manifestants. Selon la police, l'homme aurait été arrêté pour voies de fait sur un agent et agression armée. Du côté des manifestants, on affirme que l'arme en question n'était que des confettis actionnés par un ressort.

Peu avant le début de la manifestation d'hier, M. Bolduc distribuait des exemplaires de ces objets pour se moquer de la situation.

« C'est impossible de blesser quelqu'un avec ça », affirme-t-il. Selon le Service de police de Sherbrooke, les 13 autres arrestations ont été effectuées pour atoutement illégal et/ou entrave au règlement municipal. Rappelons que la manifestation a été déclarée illégale dès le début par les autorités en raison de l'absence de trajet, de collaboration et de responsable. Un manifestant a aussi été transporté à l'hôpital après avoir reçu une grenade fumigène qui aurait été lancée par un autre manifestant.

Une manifestation à également eu lieu en soirée samedi. Selon le Service de police de Sherbrooke, celle-ci a duré un peu plus d'une heure et s'est déroulée dans le calme.

— Véronique Larocque



Près de 200 personnes n'ont pas hésité à se mettre en sous-vêtements ou en maillot de bain afin de protester contre la hausse des frais de scolarité hier à Sherbrooke.

La Tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca / téléc. 819 564-8098
PUBLICITÉ: 819 564-5450 / téléc. 819 564-5482
ANNONCES CLASSÉES: 819 564-2222 / téléc. 819 564-5482
ABONNEMENTS: 819 564-5466 / 1 800 567-6955
www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	18 à 22
Arts et spectacles	13
Décès	22
Économie	15
Horoscope	19
Loterie	11
Monde	14
Mots croisés	19
Opinions	10
Sports	26 à 31

MÉTÉO

Anaël, 6 ans
École Champlain

AUJOUR'HUI
ENSOLEILLÉ

MAX.: 29° MIN.: 15°
Lever du soleil: 5 h 11
Coucher du soleil: 20 h 19

MARDI
averses, max.: 22° min.: 15°

MERCREDI
averses, max.: 21° min.: 14°

URGENCE NETTOYAGE RECONSTRUCTION
1 866 233-2425
PHOENIX
INTERVENTION APRÈS SINISTRE

Distribution retardée
Un bris majeur aux presses vendredi soir a retardé la production de notre édition de samedi. Les abonnés qui n'ont pas reçu leur journal peuvent joindre le service aux abonnés au 819 564-5466. Nos excuses pour les inconvénients.

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

SELON LA CLASSE ET JURIPOP

La loi 78 n'aura pas l'effet escompté

MARIE-MICHÈLE SIOUI

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — La loi spéciale adoptée vendredi par le gouvernement Charest aura un effet boomerang : à défaut de les calmer, elle stimulera plutôt la colère des étudiants et alimentera l'inquiétude dans la population, ont affirmé un porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, et le directeur général de la clinique juridique Juripop, Marc-Antoine Cloutier, hier.

De l'avis du premier, de violentes manifestations comme celles qu'a connues Montréal samedi soir sont le résultat direct de la ligne dure adoptée par le gouvernement.

Le porte-parole de la CLASSE se désole de telles scènes d'agitation, mais observe que la loi adoptée à la majorité par l'Assemblée nationale — un geste de provocation selon lui — ne peut qu'alimenter la colère des étudiants.

À la clinique Juripop, où on pilote une requête visant à contester la loi 78, M. Cloutier se désole du manque de clarté de la pièce législative, qui suscite l'incompréhension des citoyens selon lui.

Il estime que la loi est

« tellement discrétionnaire » que son application « ne peut être qu'arbitraire ».

« Il y a une incompréhension citoyenne. Le citoyen qui lit la loi et qui veut donner son opinion ne sait pas trop comment le faire, explique-t-il. Comment on fait pour savoir si les organisateurs ont donné leur trajet ou non? Qui décide si 50 personnes manifestent ou prennent simplement une marche? Pour quelle cause, pour quel groupe d'âge peut-on appliquer la loi? Les policiers disent qu'ils vont appliquer la loi avec discernement; ça veut dire quoi? Ça laisse tellement de pouvoir à la police qu'on s'y perd. »

Juripop se félicite des quelque 170 000 appuis dont bénéficiait hier matin la contestation du projet de loi 78. La clinique prévoit déposer une requête à la Cour supérieure de Montréal cette semaine afin de modifier certains aspects de la loi spéciale et compte également débattre sur l'ensemble de la loi en juin.

« Nous avons reçu plus de 500 courriels. Il y a notamment des curriculum vitae d'avocats, des lettres de professeurs et de constitutionnalistes qui nous offrent leur appui », affirme M. Cloutier.



LE SOLEIL

Gabriel Nadeau-Dubois

À la CLASSE, M. Nadeau-Dubois ne s'étonne pas de voir autant de juristes s'opposer à la loi 78, en dépit de leur opinion sur la hausse des frais de scolarité.

Principes démocratiques

« Avec la loi spéciale, nous verrons une large partie de la population venir nous supporter pour défendre des principes démocratiques et ce, même

s'ils ne sont pas d'accord avec le mouvement étudiant sur la question de la hausse des frais de scolarité », explique-t-il, précisant au passage que les avocats de la CLASSE travaillent avec Juripop.

Par ailleurs, M. Nadeau-Dubois n'écarte pas la possibilité que la coalition propose à ses membres de ne pas se conformer à la loi au terme de son congrès, qui a lieu cette fin de semaine à Québec.

« Nous déciderons si la CLASSE va obéir à la loi 78 ou plutôt appeler à y défier. Nous avons de grandes réflexions à faire », a-t-il dit.

La CLASSE se prononcera également sur un possible report de la grève en automne, tablera sur un plan d'action pour garder un « certain niveau de mobilisation » cet été et, de manière plus générale, décidera de la manière de remodeler le mouvement en regard à la loi spéciale.

À propos d'un récent sondage qui indique qu'une majorité de Québécois appuient la loi spéciale, M. Nadeau-Dubois semble peu inquiet.

« Je ne nie pas qu'il puisse exister une certaine lassitude dans la population par rapport au conflit, admet-il. Il y a des

gens qui voient peut-être la loi spéciale comme une manière de mettre fin à ce conflit, mais ça n'arrivera pas. Ça ne calmera pas les choses. Une fois que la population aura réalisé que la loi est un échec et qu'elle a stimulé les manifestations, elle va probablement la percevoir plus négativement. »

Gabriel Nadeau-Dubois continue également de regretter la voie choisie par le gouvernement, qui n'aurait pas pu trouver meilleur moyen de « mettre de l'huile sur le feu », à son avis.

« C'est un message terrible qu'on envoie à la jeunesse québécoise avec une telle loi. Elle a beau crier, descendre dans les rues pacifiquement, de manière créative, elle a beau essayer de se faire entendre, être appuyée par des intellectuels, des artistes, une bonne partie de la société civile; le gouvernement n'écoute pas la jeunesse! Il n'a rien à faire de ce qu'elle dit, il n'est même pas prêt à discuter avec elle », lance-t-il.

« Une loi comme ça, adoptée dans la face de la jeunesse, ça va briser un lien de confiance entre toute une génération et les institutions démocratiques du Québec. C'est une cicatrice qui va être très longue à refermer. »

69 arrestations à Montréal

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — Malgré la loi spéciale 78, la 26^e manifestation nocturne consécutive dans les rues de Montréal a tourné à l'émeute samedi soir.

Soixante-neuf arrestations ont été effectuées, notamment pour agressions armées, voies de fait sur des policiers, et incendie criminel. La plupart des personnes appréhendées ont été remises en liberté avec des constats d'infraction.

Des manifestants ont lancé des projectiles et des irritants chimiques en direction des policiers. D'autres protestataires ont mis le feu à des barricades et des cônes de signalisation routière. Des pare-brise de véhicules de patrouille ont été fracassés.

La police de Montréal a dû appeler la Sureté du Québec en renfort, après avoir déclaré la manifestation illégale, tôt samedi soir, les protestataires improvisant et défilant dans plusieurs rues.

Les policiers ont lancé de nombreux avertissements aux manifestants avant d'intervenir.

Pris dans la cohue, des badauds et des clients de bars et cafés du Quartier Latin ont tenté de se réfugier dans des endroits plus sécuritaires lorsque la situation a dégénéré, vers 1 h du matin.

Deux policiers et un manifestant ont subi des blessures mineures.



LA PRESSE CANADIENNE

Le propriétaire du bar Saint-Bock, dans le Quartier Latin, à Montréal, songe à poursuivre le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). Martin Guimond tient les policiers responsables de l'émeute qui a éclaté sur la terrasse de son bar, samedi soir. Il affirme avoir perdu 1000 \$ après que des clients eurent quitté son établissement dans la panique. Les images des caméras de sécurité montrent des policiers qui occupent la terrasse du Saint-Bock et utilisent des gaz lacrymogènes pour disperser les clients, des gestes qui ont engendré une émeute, selon M. Guimond. Il raconte que l'intervention musclée de la police a fait en sorte que des gens se sont lancés sur les téléviseurs, qu'ils sont tombés, se sont empilés les uns sur les autres « partout à l'intérieur du bar » en cassant des tables, des chaises et de la vitre.

Sherbrooke lundi 21 mai 2012 - La Tribune

3



TROIS GÉNÉRATIONS

À PLEURER

Le petit Adam, sa mère et ses grands-parents conduits à leur dernier repos **PAGE 3**



GABRIEL NADEAU-DUBOIS

La CLASSE entent défier la loi 78 aujourd'hui

36 arrestations à Sherbrooke

PAGE 2



JOUR DE DOUCEURS, DE CHALEUR ET DE PREMIÈRES

PAGE 4

RUE FRONTENAC

Condos et bureaux succéderont à la buanderie **PAGE 5**

GNRCORBUS
Confortablement installé

CLIMATISEUR MURAL

300\$ DE RABAIS 

GNRCORBUS.COM
819 564-2300

*Taxes incluses 30 juin 2012. Cont. Trinité Carrier inclus.



TL 2012

PAIEMENT MENSUEL	Taux de location	COMPTANT
498\$ /MOIS	2,5% /48 MOIS	0\$

Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

JUSQU'À

0\$ + 1500\$

COMPTANT À UTILISER À VOTRE GUISE

PRECISION ACURA
SHERBROOKE

4900, boul. Bourque, Sherbrooke • 819 564-8909



MDX SH-AWD 2012

PAIEMENT MENSUEL	Taux de location	COMPTANT
668\$ /MOIS	1,5% /48 MOIS	0\$

Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

ACURA
DEVANT

La CLASSE défie la loi 78

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

MONTREAL — La CLASSE ne veut pas attendre qu'un tribunal tranche sur la constitutionnalité de la loi spéciale du gouvernement Charest : l'association étudiante jure de la défier.

Et elle ne perdra pas de temps. Des aujourd'hui, une grande manifestation soulignant le 100^e jour de grève étudiante devrait envahir les rues de Montréal. La Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) ne veut pas remettre son trajet aux policiers. Elle pourrait donc être déclarée illégale dès que 50 personnes s'y seront jointes.

« Nous pensons que nos droits fondamentaux doivent

prendre le dessus sur le respect d'une loi qui est injuste », a fait valoir Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de l'organisation, en conférence de presse.

« On appelle les gens à jouir de leurs droits fondamentaux et à ne pas se laisser intimider. Le gouvernement libéral parle d'intimidation depuis le début du conflit. Mais avec un projet de loi comme ça, c'est exactement de l'intimidation, c'est faire peur. »

S'ils entendent violer les dispositions de la loi d'exception, les élus de la CLASSE n'ont pas l'intention de s'accueillir des amendes qu'ils encourrent. Selon les deux porte-parole de l'organisation, un tribunal invalidera « probablement » cette loi « dans un futur proche ».

« On va examiner toutes les stratégies légales possibles », a affirmé M. Nadeau-Dubois.

Au bureau de Robert Dutil, ministre québécois de la Sécurité publique, on refuse de commenter les déclarations des porte-parole de la CLASSE. « Les lois sont là pour être respectées. Personne n'est censé y désobéir », s'est limité à dire Mathieu Saint-Pierre, attaché de presse du ministre.

Appel à la désobéissance

Si tous les dirigeants de la CLASSE se trouvaient devant les caméras à la conférence de presse d'hier, c'est pour montrer qu'ils acceptent tous d'être liés par l'appel à la désobéissance, a expliqué M. Nadeau-Dubois. En conservant leur poste, ils

s'exposent à des amendes beaucoup plus élevées, jusqu'à 35 000 \$ plutôt que 5000 \$.

« On est prêts à assumer les conséquences de ce qu'on dit. Pour nous, les libertés fondamentales comme le droit de manifester, le droit d'expression, ça vaut la peine », a expliqué Jeanne Reynolds, porte-parole de la CLASSE.

Elle a toutefois ajouté que les manifestants anonymes doivent être nombreux à violer la loi d'exception pour rendre impossible son application.

La conférence de presse d'hier a été organisée au parc Émilie-Gamelin, haut lieu du mouvement de contestation à Montréal. Intervenants et journalistes étaient entourés d'environ 250 militants venus appuyer

les leaders étudiants.

Les tribunaux

Les deux fédérations étudiantes, réputées plus modérées, refusent d'appeler à violer la loi spéciale. Leurs dirigeants promettent que des avocats entameront dès cette semaine des recours juridiques pour la faire invalider.

« On ne va pas jusqu'à inviter à désobéir à la loi parce qu'on ne veut pas exposer inutilement les gens à des amendes », a expliqué Léo Bureau-Blouin. « Il y a des éléments qui n'ont vraiment pas de sens dans cette loi et il faut recourir aux tribunaux. »

Le président de la FECQ souligne d'ailleurs que la CLASSE sera partie prenante à la contestation juridique. (La Presse)

36 arrestations à Sherbrooke

VÉRONIQUE LAROCQUE

veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Pour une première fois, le Service de police de Sherbrooke a procédé à des arrestations en vertu de la loi 78. En soirée hier, 36 personnes ont été arrêtées alors qu'elles participaient à une manifestation déclarée illégale par la police.

Vers 21 h, une manifestation à laquelle prenaient part une centaine de personnes s'est mise en marche à partir du palais de justice. Selon Louis Caron, l'un des manifestants arrêtés, lorsque le groupe est arrivé au coin des rues Belvédère et des Fusiliers, les policiers ont retenu une personne. En réaction à cette action, les manifestants se seraient assis dans la rue pour que les agents « libèrent leur camarade ». « C'est là qu'ils nous ont dit qu'ils nous arrêtaient en vertu de la loi 78 si on ne quittait pas maintenant », a raconté le jeune homme, tout juste après sa sortie du poste.

Les policiers antiémeute ont alors demandé au groupe de monter dans des autobus. Selon M. Caron, tous auraient obtenu permis. « Les manifestants étaient

extrêmement pacifiques », assure Sonja Despotovic, une jeune femme arrivée au même moment que la brigade antiémeute. Elle a d'ailleurs filmé la scène.

Du côté du SPS, on affirme que, dès le début de la manifestation, les policiers n'ont eu aucune collaboration de la part des participants, qu'il n'y avait aucun trajet connu et aucun responsable. « Vers 21 h 30, à deux reprises, ont les avertis que la manifestation était illégale », explique le porte-parole du SPS, Martin Carrier.

Selon M. Carrier, les personnes arrêtées s'exposent à des amendes variant de 1000 \$ à 5000 \$.

En soutien à leurs camarades arrêtés, une quarantaine de personnes ont voulu manifester devant les bureaux du Service de police de Sherbrooke. Les policiers les auraient alors encerclés et leur auraient dit qu'il s'agissait d'un attroupement illégal et qu'ils devaient se disperser, ont confirmé plusieurs personnes présentes. Le groupe s'est ensuite dirigé vers le stationnement du Centre Sherbrooke. Il était 23 h.



LA PRESSE CANADIENNE

La Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) souhaite défier la loi 78, et « appelle les gens à jouir de leurs droits fondamentaux et à ne pas se laisser intimider ».

Plusieurs sites internet bloqués

LA PRESSE CANADIENNE

MONTREAL — Des pirates informatiques qui se disent liés au groupe Anonymous ont bloqué plusieurs sites internet du gouvernement du Québec, lundi.

Le site du ministère de la

Sécurité publique et celui de la déontologie policière sont inaccessibles, tout comme ceux du ministère de l'Éducation, de l'Aide financière aux études et du Parti libéral du Québec.

Sur le site de la Sécurité publique, on pouvait lire « Nous

sommes Anonymes. Nous sommes Légion. Nous ne pardonnons pas. Nous n'oublions pas. Redoutez-nous. »

Samedi, le groupe avait lancé un avertissement au gouvernement du Québec par l'entremise d'une vidéo sur le site YouTube.

2 La Tribune - Sherbrooke mardi 22 mai 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098
PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482
ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482
ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955
www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	27 à 30
Arts et spectacles	19 et 20
Décès	31
Économie	16 et 17
Horoscope	29
Loterie	10
Monde	18
Mots croisés	29
Opinions	12
Sports	35 à 39

MÉTÉO

Eve-Marie, 9 ans
École Champlain

AUJOURD'HUI
NUAGEUX, AVERSES OU ORAGES EN APRÈS-MIDI
MAX.: 23° MIN.: 14°
Lever du soleil: 5 h 10
Coucher du soleil: 20 h 20

MERCREDI nuageux et averses, max.: 24° min.: 14°

JEUDI soleil et nuages, max.: 24° min.: 14°

Les nouvelles de l'heure...
latribune.qc.ca

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Il pleut tellement à Cannes que tout le monde a les pieds palmés.



SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454



DÉSŒBÉISSANCE MASSIVE

La CLASSE tient promesse au milieu d'une marée de manifestants **PAGE 3**

Les faucons du cabinet Charest espéraient une loi plus ferme **PAGE 2**



« DU RESPECT ET DU TRAVAIL »

Confirmé à la barre du Phoenix, hier, Judes Vallée entend mettre en application les mêmes principes qui lui ont permis de connaître le succès avec les Cougars du Collège Champlain. Il sera entouré d'adjoints aux racines sherbrookoises profondes, soit le copropriétaire de l'équipe Jocelyn Thibault et les ex-coéquipiers de celui-ci chez les Faucons Pascal Rhéaume et Stéphane Julien.

PAGES 45 À 47

IMACOM, FREDÉRIC CÔTÉ



KILLING THEM SOFTLY SOUS LE BRAS

Brad Pitt débarque à Cannes **PAGE 25**



Pas de caserne à Brompton

PAGE 5



Découvrez les vrais plaisirs de l'été!
Grande vente de véhicules d'occasion BMW et MINI en inventaire!



Obtenez **4 mois gratuits** ou un rabais équivalent (maximum de 2 500 \$).

TAUX DE FINANCEMENT À PARTIR DE **0,9%**

- Série 3, 5, 7
- Utilitaire
- Cabriolet
- Mini Cooper

Suprem Automobile
Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

OUVERT samedi * Informez-vous auprès d'un de nos conseillers pour tous les détails de cette offre unique.

LOI D'EXCEPTION

La première version était plus radicale

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Déjà complètement désarçonné par la vive réaction à sa loi sur le contrôle des manifestations étudiantes, le gouvernement Charest l'a échappé belle. La loi spéciale qu'il envisageait à l'origine était encore plus dure.

La Presse a appris de plusieurs sources que les intentions du gouvernement ont été considérablement modifiées après les deux longues séances du Conseil des ministres, mercredi et jeudi derniers, qui ont précédé le dépôt du projet de loi, jeudi soir. Les ministres ont reçu une version écrite du projet de loi 78 jeudi, mais des mesures plus draconiennes encore avaient déjà été soulevées au Conseil des ministres et au comité des priorités.

D'abord, le gouvernement Charest voulait ajouter dans son projet une disposition empêchant les manifestants de porter des masques, une demande pressante des policiers. On l'a mise de côté devant l'intention de l'administration de Gérard Tremblay, à Montréal, d'adopter un tel règlement. « On ne prendra pas 14 marteaux pour taper le même clou », a expliqué hier une source très proche de ces réflexions. À l'origine, « il y avait encore plus de mesures d'encadrement pour les manifestations », a confié un témoin des discussions.

De plus, dans son plan, Québec ne prévoyait pas de clause « crépusculaire », alors que la loi telle qu'adoptée cesse d'être en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013. Hier, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a confirmé à mots couverts que cette disposition avait été ajoutée sur le tard. « C'est une des recommandations de nos légistes pour justement rendre la loi plus acceptable sur le plan des droits et libertés. »

Une autre disposition envisagée un moment par Québec aurait permis de procéder à la désaccréditation des associations étudiantes proposant des débrayages illégaux. On a plutôt opté pour une autre mesure sévère, la fin du versement des cotisations. Intéressante

à première vue, l'option de la « désaffiliation » comportait une conséquence embarrassante : au lendemain de l'adoption de cette loi, le gouvernement se serait retrouvé sans interlocuteur légitime. En écartant l'avenue de la révocation d'accréditation, on a retenu l'approche appliquée dans les dernières lois spéciales.

Beaucoup de faucons...

En interrogeant des sources au sein du gouvernement, on peut constater qu'il y avait pas mal plus de faucons que de colombes autour de la table du Conseil des ministres, la semaine dernière. « Le projet de loi est *tough*, mais moins que ne l'auraient souhaité certains », a résumé l'un des

protagonistes, rare partisan de la ligne modérée.

Parmi les tenants de la ligne dure figure Raymond Bachand, responsable de Montréal, qui est soumis à des pressions importantes des commerçants, des restaurateurs, des hôteliers et surtout des organisateurs de festivals, dont son ami Gilbert Rozon, tous unanimement inquiets des répercussions des manifestations à répétition. « Pour lui, Montréal frôle la catastrophe économique », a résumé un observateur.

Avec lui, on trouve une longue liste de partisans de la ligne dure. Michelle Courchesne, réticente, mais qui savait qu'elle aurait à aller de l'avant avec la loi dès lors qu'elle acceptait l'Éducation. Line Beauchamp

a quitté le gouvernement pour cette raison précise; elle savait qu'avec l'échec de son ultime tentative, la loi spéciale, déjà dans les cartons, était désormais incontournable aux yeux du patron Jean Charest. Elle quittera bientôt le Québec pour l'Afrique, pour retrouver sa soeur, a-t-on appris.

D'autres partisans de la ligne dure? Clément Gignac, Sam Hamad, Jean-Marc Fournier, Laurent Lessard, Lise Theriault aussi, galvanisée par un certain succès avec des mesures musclées en construction.

D'autres sont intervenus en faveur de la loi, « ont dit qu'il fallait faire quelque chose », tout en étant personnellement moins profondément convaincus. M^e Pierre Moreau, par exemple

sa conjointe est juge, lui-même est avocat jusqu'au bout des doigts. Robert Dutil est, par sa fonction, le défenseur de la loi et l'ordre, mais, personnellement, il est plutôt centriste. Yvon Vallières aussi est un modéré, mais comme bien des ministres de l'extérieur de Montréal, il ne comprend pas le mouvement de protestation qui s'est emparé de la métropole, et trouve urgent d'y mettre fin, confie-t-on.

Parmi les ministres moins enthousiastes à l'égard de la loi spéciale, on trouve Julie Boulet, Yolande James, Marguerite Blais et Geoffrey Kelley, mais il semble que ce camp moins déterminé n'a pas mis beaucoup d'énergie pour freiner le clan des « faucons » qui dominait clairement autour de la table du Conseil. (La Presse)

Courchesne « prête » à discuter

TOMMY CHOUINARD ET PAUL JOURNET

QUÉBEC — La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, se dit « prête » à tenir une rencontre avec les associations étudiantes. Y compris la CLASSE, qui a décidé de desobeir à la loi spéciale adoptée la semaine dernière.

« Si la CLASSE veut être là, je n'ai pas d'objection », a-t-elle affirmé lors d'un point de presse à la sortie d'une réunion du caucus libéral.

« Nous souhaitons que les discussions se poursuivent. Il peut y avoir une entente après l'adoption de la loi [spéciale]. Je serai toujours, toujours ouverte à reprendre les discussions. »

Elle a dit avoir manifesté son ouverture auprès des présidents des fédérations étudiantes collégiale et universitaire, Léo Bureau-Blouin et Martine Desjardins, jeudi dernier, avant le dépôt de la loi spéciale.

Lundi, Léo Bureau-Blouin a dit avoir communiqué avec son chef de cabinet, mais « ce message-là n'est pas arrivé », a dit la ministre. « Nous sommes tous les deux



La ministre Michelle Courchesne est prête à discuter de nouveau avec les leaders étudiants, y compris la CLASSE.

24/7 », a-t-elle insisté, parlant de son chef de cabinet et d'elle-même. « Je suis prête à faire une rencontre, et ils le savent. »

La CLASSE bienvenue

La ministre accepterait que la CLASSE participe à d'éventuelles discussions. Mais elle

ne s'attend pas à ce que ce groupe accepte d'entreprendre des pourparlers avec le gouvernement. Comme il « prône aussi fort » la désobéissance civile, la ministre a l'impression qu'ils ne viendront pas autour de la table, a-t-elle dit. « C'est à eux qu'il faut poser la

question. »

Plus tôt hier, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, s'est dit « assez ouvert » à reprendre les « contacts » avec les leaders étudiants. Il s'est toutefois exprimé de préciser : « Si négocié signifie pour l'État d'abdiquer, de disparaître, si ça signifie que la démocratie à l'avenir sera faite de vandalisme, je pense que la base de négociation n'est pas la bonne. »

Le mouvement étudiant prépare une contestation judiciaire de la loi d'exception. « Plus tôt un juge se prononcera, mieux ce sera », a indiqué le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil. Le gouvernement ne va toutefois pas jusqu'à demander lui-même à la Cour de se prononcer sur sa loi.

Plus tôt dans la journée, avant une allocution devant le président du Comité international olympique Jacques Rogge, M. Charest avait relativisé les conséquences de la crise sur l'image de Montréal et sur le tourisme. « Ce n'est pas idéal, mais en même temps, les gens sont capables de faire la part des choses », a-t-il tenu à souligner. (La Presse)

La Tribune
 ADRESSE
 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
 RÉDACTION: 819 564-5454
 redaction@latribune.qc.ca /
 téléc. 819 564-8098
 PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
 téléc. 819 564-5482
 ANNONCES CLASSÉES:
 819 564-2222
 téléc. 819 564-5482
 ABONNEMENTS: 819 564-5466
 1 800 567-6955
 www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	29 à 38
Arts et spectacles	25 à 27
Décès	39 et 40
Économie	23 et 24
Horoscope	30
Loterie	13
Monde	22
Mots croisés	30
Opinions	18 et 19
Sports	41 à 47

MÉTÉO

Briana, 10 ans
 École Champlain

AUJOURD'HUI
 DÉGAGEMENT
 MAX.: 22° MIN.: 12°
 Lever du soleil: 5 h 09
 Coucher du soleil: 20 h 21

JEUDI
 nuageux, max.: 25° min.: 12°

VENDREDI
 nuageux, max.: 26° min.: 14°

URGENCE NETTOYAGE RECONSTRUCTION
 1 866 233-2425
PHOENIX
 INTERVENTION APRES SINISTRE

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE
 « À la 50^e manifestation, est-ce qu'on nous donne un carré d'or? »
 - Un étudiant

SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

MONTRÉAL

Énorme sortie au 100^e jour de grève

ÉMILIE BILODEAU
GABRIELLE DUCHAINE
ANABELLE NICOUÉ ET
DAVID SANTERRE

MONTRÉAL — Des dizaines de milliers de personnes ont envahi les rues du centre-ville, hier, pour manifester contre la hausse des droits de scolarité et contre la loi spéciale, en ce 100^e jour de grève étudiante.

Une heure et demie après le début de l'événement, des personnes attendaient toujours au Quartier des spectacles de pouvoir commencer à marcher. La CLASSE, instigatrice du rassemblement, estime que 250 000 personnes ont participé à la marche. Des sources policières ont plutôt avancé le chiffre de 100 000 manifestants.

La plupart des regroupements, comme les syndicats, avaient fourni un itinéraire de la marche. « Il est essentiel de ne pas exposer inutilement nos militants et nos organisations aux mesures répressives [du] projet de loi. Les autorités municipales seront informées [de notre itinéraire] comme nous le faisons à chacune de nos manifestations. De plus, nous aurons notre service d'ordre », a expliqué le Syndicat de la fonction publique (SCFP) sur son site web.

La CLASSE a quant à elle choisi de ne pas divulguer son trajet. Avant le départ, le porte-parole Gabriel Nadeau-Dubois a déclaré que le rassemblement pacifique prouvait que désobéissance civile n'est pas synonyme de vandalisme.

« Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont dans les rues. Si le ministre de la Justice est conséquent avec sa loi, il devra mettre à l'amende des dizaines de



La CLASSE estime que 250 000 personnes ont participé à la grande marche dans les rues de Montréal. Des sources policières ont plutôt avancé le chiffre de 100 000 manifestants.

milliers de personnes. »

Dès les premières minutes de la marche, la foule s'est divisée en trois groupes : un clan a suivi l'itinéraire connu des policiers, d'autres ont marché derrière la bannière de la CLASSE.

Un troisième groupe, qui comptait plusieurs manifestants masqués, s'est détaché de la foule en scandant des slogans anticapitalistes. A un moment, certains ont tenté de bloquer deux miniautobus qui transportaient le groupe

d'intervention de la Sûreté du Québec. Les conducteurs ont légèrement accéléré pour pouvoir reprendre leur route.

Sortie illégale

Vers 16 h 45, leur rassemblement a été déclaré illégal. Les vitrines de trois institutions financières ont été fracassées et des voitures de police ont été vandalisées, a rapporté le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Les protestataires de ce

groupe ont alors rapidement rejoint la manifestation de la CLASSE, qui se déroulait pacifiquement.

Ian Lafrenière, porte-parole du SPVM, croit que les casseurs auraient pu être mieux encadrés si les trois groupes avaient dévoilé et respecté leur itinéraire. « Quand tu dis : "Nous autres, on va faire une marche, mais on va défier les autorités", en partant, tu invites des pas gentils à venir avec toi. La preuve, c'est que les deux

grandes marches du 22 mars et du 22 avril derniers, les itinéraires étaient connus et il n'y a eu zéro problème », a-t-il dit.

Des militants tous azimuts

La foule composée d'étudiants, mais aussi de militants en tout genre, de sympathisants, de familles, de poussettes et d'ainés, s'est réunie vers 14 h pour le départ de la manifestation à la place des Festivals. Le thème de l'événement était : « 100 jours de grève. 100 jours de mépris. 100 jours de résistance. »

Les associations étudiantes, les grands syndicats et des politiciens comme Amir Khadir étaient au rendez-vous. « Dorénavant, les mots "mouvement étudiant" et victoire vont bien ensemble », a-t-il déclaré. Il a toutefois refusé de prendre la parole au micro au parc La Fontaine, où tous les groupes se sont réunis à la fin de leur marche, pour ne pas voler la vedette.

Gilles Duceppe, son carré blanc épinglé à sa veste, a pour sa part affirmé que le gouvernement n'a plus qu'une porte de sortie : retourner aux négociations avec la FECQ et la FEUQ.

Plusieurs marcheurs ont eu des mots durs pour le gouvernement. Lorraine Boutin et Marc Guénette ont accompagné leur fils gréviste Antoine, élève au Collège de Bois de Boulogne. « L'éducation est le plus beau cadeau pour nos jeunes. La hausse des frais n'est pas le débat, il y en a, de l'argent. Mais la loi spéciale a fait de moi un citoyen engagé. Je suis abonné aux réseaux sociaux comme Twitter et je suis ce qui se passe », a raconté M. Guénette. (La Presse)

Des Sherbrookoïses dans la marée humaine montréalaise

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — De nombreux Sherbrookoïses se sont glissés dans l'immense marée humaine qui a envahi Montréal, hier, afin de protester contre la loi spéciale et la hausse des droits de scolarité. « La loi 78 n'a pas de prise ici », a commenté le conseiller étudiant de l'Association permanente de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS), Alexandre Blanchette.

Membre de l'AGEMDEL-CUS (Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat en lettres et communications de l'UdeS), Olivier Robichaud disait ignorer, pendant la marche, s'il suivait les manifestants qui avaient dérogé à l'itinéraire ou les autres. Mais peu importe, l'étudiant s'en fichait éperdument :

« Ça ne me dérangerait pas (NDLR : de me retrouver avec

ceux qui ont dérogé de l'itinéraire). Je pense que de désobéir à la loi, c'est la meilleure façon de la combattre. Je suis fier de la décision de ne pas donner l'itinéraire », a commenté celui qui s'était masqué pour l'occasion, malgré le règlement adopté à Montréal qui interdit le port du masque. L'AGEMDEL-CUS fait partie de la CLASSE (Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante).

« C'est une loi qui brime nos droits, et la meilleure façon de combattre la loi, c'est de désobéir. On n'est pas prêt à se plier à une loi qui brime nos libertés. »

Aux yeux d'Alexandre Blanchette et d'Olivier Robichaud, l'événement d'hier ressemblait à la manifestation nationale du 22 mars en termes d'intensité.

On y sentait cependant plus d'indignation, indique Olivier Robichaud. L'ambiance était

très festive et familiale, a commenté Véronique Grenier, professeure au Cégep de Sherbrooke, en soulignant que la foule comptait des citoyens de tous les âges.

« C'est une loi qui brime nos droits, et la meilleure façon de combattre la loi, c'est de désobéir. On n'est pas prêt à se plier à une loi qui brime nos libertés. »

Plusieurs autobus réunissant tant des manifestants du Cégep de Sherbrooke que de l'UdeS ont quitté Sherbrooke en début de journée, hier, pour se rendre dans la métropole. Des professeurs des deux

institutions étaient du nombre, de même que des élèves du secondaire.

Aux yeux d'Alexandre Blanchette, le rassemblement d'hier s'avère une belle démonstration citoyenne que le gouvernement est allé trop loin.

Par ailleurs, bon nombre d'Estriens sont présents sur le site « Arrêtez-moi quelqu'un », créé par la CLASSE.

Les internautes y affichent, photo à l'appui, leur volonté de désobéir à la loi 78.

Professionnelle de recherche à l'UdeS, Anne-Marie Merrien fait partie des gens qui s'indignent devant la loi spéciale.

« La démocratie, c'est beaucoup plus que l'appareil électoral : c'est aussi la participation citoyenne, la présence de groupes civils... La loi 78 met en danger la démocratie réelle. »

BRASSERIE
LAC
BROMPTON

BIG DADDY

JEUDIS DES DAMES
crevettes à 2,99\$ à partir de 16h

24 ou 26 mai | 310, Côte de l'Artiste, St Denis de Brompton 819 846-6226

ARRESTATION DE 36 MANIFESTANTS

Vives réactions à Sherbrooke

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les réactions ont été vives, hier, face à l'arrestation de 36 manifestants lundi soir par le Service de police de Sherbrooke (SPS), devenant du même coup le premier corps policier à faire des arrestations en vertu de la loi 78. Aux yeux de professeurs de l'Université de Sherbrooke, la décision du SPS ne « témoigne pas d'un quelconque discernement ».

« Nous avons entendu le premier ministre du Québec, lors du dépôt de la loi 78, assurer la population que la police ferait preuve de discernement pour l'appliquer. Étant donné que lundi les manifestants étaient très peu nombreux et absolument pacifiques en face du palais de justice, la décision du SPS d'arrêter 36 d'entre eux ne témoigne pas d'un quelconque discernement. Vous venez de faire arrêter des personnes qui constitueront la société de demain et qui garderont en elles

une méfiance justifiée face à l'action policière... » peut-on lire dans une lettre ouverte signée par plusieurs professeurs, dont la professeure Helen Pigot, à l'origine de la création du Collectif de professeurs contre la hausse.

1000 \$ à 5000 % d'amende

Des manifestants arrêtés ont expliqué qu'ils devraient recevoir un constat d'infraction par la poste. L'amende pourrait varier entre 1000 \$ et 5000 \$.

Plusieurs d'entre eux entendent le contester et certains ont déjà contacté l'avocat Étienne Poitras.

Selon le porte-parole du SPS, Martin Carrier, les arrestations ont été faites en vertu de l'article 16 de la loi 78, selon lequel les manifestants devaient fournir leur itinéraire huit heures à l'avance. Pourquoi s'être servi de la loi 78 cette fois-ci, alors que ça n'a pas été le cas vendredi soir? Les policiers du SPS n'étaient pas en nombre suffisant pour la faire appliquer

vendredi soir, alors que le SPS recensait plus de 300 manifestants. Il explique que la loi 78 est un « outil de plus » pour les policiers. « Ce n'est pas nécessairement automatique qu'on va l'appliquer », explique-t-il en soulignant qu'il fallait « l'utiliser avec discernement ». Le SPS a fait des rapports d'infraction qui seront soumis à la Cour du Québec, qui déterminera le montant des amendes.

Pour Alex Gagnon, doctorant à l'Université de Montréal et étudiant de l'UdeS, son arrestation ne freinera pas son implication. Il fait partie des jeunes qui ont choisi de rester sur place lorsque les policiers ont demandé aux manifestants de se disperser. « C'est un choix délibéré, rationnel, pour faire la promotion de la désobéissance civile. On ne reconnaît pas la légitimité de cette loi », explique-t-il en appelant à une désobéissance pacifique.

Un manifestant a affirmé avoir été arrêté environ 1 h 30 après la manifestation

dimanche soir. Généralement, dit-il, il est en contact avec les services policiers. « Ça ne me donne plus le goût de leur parler... »

Démission

Les sanctions de la loi 78 en inquiètent néanmoins plusieurs. La porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS), Catherine Boudin, a décidé de démissionner. « Avec la loi spéciale, ça brime la liberté d'expression. Je pourrais avoir une amende très salée. »

Au lendemain des arrestations, le rassemblement prévu à l'angle des rues Terrill et Kennedy à Sherbrooke a attiré moins de monde que ce que les organisateurs espéraient, a raconté le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Steve McKay. Selon lui, l'application de la loi entraîne un lot de préoccupations, comme la possibilité d'être perçu comme un responsable en cas d'un

débordement. La vingtaine de personnes, composée principalement de professeurs et de membres d'Estrie contre la hausse, s'est placée à environ 50 mètres du Cégep de Sherbrooke afin de se conformer à la loi.

« Je dois avouer que je trouve ça complètement fou d'avoir à défendre les acquis de la démocratie en 2012 », indique Veronique Grenier, enseignante de philosophie au Cégep de Sherbrooke et membre d'Estrie contre la hausse. Elle estime qu'elle devra davantage surveiller ce qu'elle dit.

«Cri du cœur»

Le citoyen Jean-Pierre Rousseau dit avoir assisté aux interventions policières des rues King Ouest et Magog. Il a lancé un « cri du cœur » aux élus municipaux de Sherbrooke, hier soir. M. Rousseau se dit « sidéré » de voir que Sherbrooke a été la première ville du Québec à « utiliser toute la vigueur de la loi 78 ».

— Avec David Bombardier

Une grue qui impressionne à l'angle de King Ouest et Jacques-Cartier



La Tribune - Sherbrooke mercredi 23 mai 2012

L'important chantier au coin des rues King Ouest et Jacques-Cartier continue d'impressionner. Depuis quelques jours, une imposante grue y est présente. La structure rouge est visible de loin dans ce secteur. La tour fait plus de 41 mètres (137 pieds) de haut. Sa flèche mesure plus de 44 mètres (144 pieds).

IMACOM, FREDERIC COTE

La même eau à Lennoxville qu'à Sherbrooke d'ici 2013

DAVID BOMBARDIER

dbombard@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Même si la qualité de l'eau des puits de Lennoxville n'a jamais fait défaut depuis 50 ans, sa vulnérabilité est importante. C'est en grande partie pour cette raison que les citoyens de Lennoxville boiront exclusivement l'eau du réseau d'aqueduc J.M.-Jeanson d'ici la fin 2013, en dépit des vives réticences exprimées par le conseiller David Price.

Comme l'annonçait *La Tribune* à la fin de la semaine dernière, le conseil municipal a adopté ce projet, hier soir. M. Price, président de l'arrondissement de Lennoxville, a été le seul à s'y opposer. Il aurait souhaité que les Lennoxvillois puissent continuer de boire l'eau des puits jusqu'à la fin de leur durée de vie malgré le raccordement à l'usine d'eau potable de Sherbrooke. La Ville fermera plutôt les puits dès que le raccordement sera completé. Les travaux, estimés à 2,5 M\$,

seront entièrement payés par Ottawa et Québec.

David Price, habituellement très discret, a eu une petite prise de bec avec le maire Bernard Sévigny et le président du conseil municipal, Serge Paquin. « Je ne peux pas digérer ça », a déploré M. Price. « Nous n'avons jamais eu de problème en 50 ans », a-t-il fait valoir.

« On n'est plus il y a 50 ans, on est en 2012 », a rétorqué Serge Paquin. « Le seul préjudice que vous allez subir, M. Price, c'est de boire la même eau que tous les autres Sherbrookoïses », a-t-il ajouté.

Le réseau de distribution de Lennoxville présente un indice de vulnérabilité de 151 alors qu'une sécurité entière exige un indice maximal de 100, a pour sa part plaidé le maire Bernard Sévigny. Selon les fonctionnaires municipaux, la présence de virus coliphages, indicateur précurseur de problèmes bactériologiques, a été décelée à quatre reprises ces dernières années dans les puits lennoxvillois.

Hydro-Sherbrooke verse un surplus de 500 000 \$

SHERBROOKE — Hydro-Sherbrooke versera 500 000 \$ de plus que prévu dans les coffres de la Ville de Sherbrooke.

Dans son rapport annuel 2011 déposé hier, le service municipal d'électricité annonce un bénéfice net de 23,1 M \$, en hausse de 2,3 pour cent par rapport aux 22,6 M \$ figurant

au budget. Ce profit, fruit d'un rendement de 15,3 pour cent, est exactement le même que celui enregistré en 2010.

Hydro-Sherbrooke a aussi subi une baisse tarifaire moyenne de 0,41 pour cent à la suite de la décision de la Régie de l'énergie, en avril 2011.

— David Bombardier

Il est temps de tirer votre révérence

Monsieur Jean Charest,
Premier ministre du Québec

Avez-vous oublié cette période où vous étiez adolescent? Avez-vous oublié celle où vous étiez étudiant? Cette autre période, celle de vos propres enfants? Pour eux, peut-être étiez-vous absent? Permettez-moi d'en douter. Jeunes et moins jeunes espèrent une bonne oreille.

Triste de constater votre mutisme à l'égard d'une jeunesse qui mène un combat où l'équilibre et la guerre se côtoient entre vous et nos jeunes. Que faites-vous pour contrer ce problème? Est-ce trop condescendant pour

votre image de vous asseoir et d'ouvrir non pas un dialogue de sourds qui perdure, mais une ouverture digne d'un premier ministre. Durant ce temps, les étudiants tissent leur toile de plus en plus serrée.

Votre regard, Monsieur Charest, est pénible à voir, tellement il reflète votre désinvolture. Vous vous cachez derrière une loi grotesque. Cette loi n'était que la pointe de l'iceberg. Quel dégât! Quel marasme! Un gros ressac qui crée une agitation sans bornes. Les universitaires, les niveaux collégiaux et toutes causes confondues sortent vite la tête de l'eau pour déglutir le trop-plein sous un

ciel bleuté et/ou orageux.

Monsieur Charest, il est temps de tirer votre révérence. Déjà, les jours empêchent le soleil de percer les nuages. Une pluie de houle humaine laisse tomber des taches indélébiles sur son passage. Mais hélas, vous êtes énigmatique.

Estroper le présent, pour mieux taire l'avenir. Les étudiants en ont marre d'entendre votre discours impitoyable.

Comme l'a dit si bien mon ami Félix Leclerc : « Demain s'occupera de lui-même ». La jeunesse nous l'apprend.

Madeleine Blais
Sherbrooke

Vous réglerez ça à la prochaine élection

Quelle tristesse! Je suis en résidence sur la rue Galt Ouest et ce dimanche, à l'heure du souper, nous avons vu défiler quelques étudiants, sagement escortés par les policiers. Ah! Ils n'étaient pas nombreux. Heureusement! S'ils s'étaient vu (e)!

Nous nous sommes demandé ce qu'ils feront quant à leur tour, ils seront des parents et que leurs enfants défileront dans les rues, entièrement (ou presque) nus.

Pourtant, ici à Sherbrooke, il y a des endroits où il est bien venu de se dévêtir pour se baigner ou encore pour pratiquer certains sports.

Jusqu'à présent, nous sommes fiers, nous les aînés, de voir de quelle façon, en général, nos jeunes expriment leur désappointement.

Nous pouvons dire qu'à Sherbrooke, les gens sont respectueux des lois, sauf quelques exceptions.

On veut la démission de M. Charest? Qu'ils attendent la prochaine élection générale, ils auront alors tout le loisir de voter contre lui.

Quant à nous, pour une grande majorité, nous sommes d'accord avec lui et son gouvernement. Ils se doivent de gouverner et même si c'est impopulaire, ils le font. Bravo! Devront-ils imposer les



Une scène parmi tant d'autres de la manifestation presque nue organisée dans les rues de Sherbrooke dimanche.

mesures de guerre pour qu'enfin on retrouve la paix sociale à laquelle nous aspirons tous?

Je plains la population de Montréal qui doit subir, soir après soir, ces manifestations — disons plutôt — ces émeutes? Et que dire de ces parents qui se présentent à ces manifestations avec de jeunes enfants qui seraient bien mieux à la maison, en sécurité?

Nous sommes des parents, grands-parents et arrière-grands-parents, nous en avons beaucoup vu, mais une telle

désobéissance civile? Non.

A tous nos jeunes, soyez les plus intelligents de toute la province et s'il vous plaît, donnez l'exemple aux autres. Vous vous exprimerez à la prochaine élection.

Je sais que bien des personnes ne seront pas d'accord avec moi. C'est votre droit et je respecte votre opinion, mais, s'il vous plaît, respectez la mienne, la nôtre.

Marielle Bouchard
Sherbrooke

Au prix de l'injustice?

Plusieurs Québécois auraient préféré voir les étudiants prendre leur trou plutôt que de les voir s'élever contre une injustice. Ces gens veulent la paix à tout prix, même au prix d'une injustice.

Après tout, pourquoi les étudiants de demain paieraient-ils leur « juste part » alors que ceux qui les ont précédés sur les bancs de l'université ne l'ont pas payée et ne la paieront jamais? Pourquoi les étudiants respecteraient-ils davantage la justice que le gouvernement actuel? Parce que le gouvernement est le plus fort et que la raison du plus fort est toujours la meilleure?

C'est, hélas, ce qui risque fort de se révéler encore une autre fois dans les jours qui viennent. Le loup mangera la brebis sous les applaudissements du reste du troupeau. Et nous aurons un semblant de paix pour un semblant de justice.

Claude Guay
Sherbrooke

La dictature démocratique

Je croyais vivre dans une démocratie. Mais lorsqu'on prend des risques en s'exprimant, en portant un symbole étudiant, en participant à des actes citoyens, en s'opposant à un gouvernement... Lorsqu'on voit nos policiers tabasser la jeunesse, les citoyens de tous âges poivrés, gazes, au nom de la paix sociale, et que malgré tout les sauvages, ce sont les étudiants... Lorsqu'un premier ministre, ex-ministre de la Jeunesse, trouve drôle un conflit historique et qu'il dit fièrement qu'il n'écouterait pas ce qu'on a à dire... Lorsqu'on ridiculise, décrédibilise un mouvement social à coup de « bébés gâtes », « brailleurs », « casseurs », avec arrogance... Comment pouvons-nous encore parler de démocratie?

Nous connaissons une page sombre de notre histoire collective, celle où le gouvernement libéral envoie ses policiers

tabasser ses étudiants — son Québec de demain — et s'en lave les mains. Éduqués, nous ne nous tairons pas face à une telle dérive totalitaire. La démocratie n'est pas seulement aux élections. Cependant, comme tu nous l'as si bien proposé, nous pouvons t'offrir une job dans le Nord.

Jonathan Nadeau
Étudiant en travail social
Sherbrooke

Autorité et pouvoir

On pourrait dire qu'une personne a de l'autorité si on lui reconnaît plus de conscience, de clarté et de clairvoyance et qu'elle partage sa vision pour le mieux-être de tous. L'autorité recherche la transparence et la communication ouverte.

Le pouvoir, souvent confondu avec l'autorité, possède la capacité légale, physique et matérielle de poser des gestes contraignants pour les autres. Pour se développer, le pouvoir doit calculer, rusier et préparer ses gestes dans le secret.

Je pense que les deux sont nécessaires pour gouverner, mais ils doivent être équilibrés.

Malheureusement, je déplore que le gouvernement du Québec, à force d'abuser de son pouvoir, ait perdu le peu d'autorité qui lui restait.

Michel Couillard
Asbestos


Une loi efficace?

J'étais en faveur de la hausse des droits de scolarité et je le suis toujours, car le système de prêts et bourses en vigueur garantit l'accessibilité aux études supérieures. Mais je suis contre la loi 78, car je la trouve rétrograde et abusive. Je pense qu'on la veut tellement restrictive qu'elle pourra finalement être contournée par toutes sortes de stratagèmes, selon la créativité et l'imagination des gens. Si cette loi peut-être contestée juridiquement, j'espère que les groupes intéressés le feront et non en faisant du grabuge un peu partout.

Rachel Gendron
Sherbrooke


VÉHICULES D'OCCASION CERTIFIÉS

INFINITI SHERBROOKE.COM



INFINITI.

VÉHICULES D'OCCASION CERTIFIÉS



UN CHOIX IMCOMPARABLE
DES VÉHICULES PRESQUE NEUFS
DES PRIX Jusqu'à 50% INFÉRIEURS
à la valeur d'origine

Financement à l'achat
EXCEPTIONNEL **0,9%**
à partir de

INFINITI DE SHERBROOKE 4280, boul. Bourque, Sherbrooke 819-823-8008
www.infinitisherbrooke.com

Sherbrooke mercredi 23 mai 2012 - La Tribune 19